



UNIVERSITÉ DU BURUNDI

GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI

Dépôt institutionnel officiel

<https://repository.ub.edu.bi>

Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015

Ndayisenga, Aline; Sous la Direction de : Prof Pascal Niyonizigiye

2024

UB, FPSE

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1869>

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

**DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET RELATIONS
INTERNATIONALES**

SPECIALITE : RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE



**ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME
BURUNDAISE DANS LA DIPLOMATIE : CAS DES AMBASSADES
BURUNDAISES DE 2005-2015**

PAR :

NDAYISENGA Aline

Sous la Direction de :

Professeur Pascal NIYONIZIGIYE

Mémoire

Présenté et soutenu publiquement en vue
de l'obtention du Diplôme de Master en
Sciences Politiques Et Relations
Internationales

**Spécialité : Relations Internationales
et Diplomatie**

Bujumbura, août 2024

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Dr Guillaume NDAYIKENGURUTSE

Directeur : Prof Pascal NIYONIZIGIYE

Secrétaire : Dr Jean Nepomuscène SINDAYIHEBURA

DEDICACES

A mes chers parents, pour tant d'amours et de sacrifices,

A mes chers bons- parents, pour votre sagesse et intégrité,

A mon cher époux, pour votre soutien spirituel et affectif,

A mes chers enfants, pour votre patience,

A mes frères et sœurs, pour votre soutien moral,

A tous ceux qui me sont chers,

Je dédie ce mémoire

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permise, au moment où ce travail touche à sa fin, de remercier tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Il s'agit surtout de tous nos éducateurs depuis l'école primaire jusqu'à l'université du Burundi en général, et particulièrement, tous nos professeurs du département de sciences politiques et Relations internationales en mastère, pour leurs contributions tant scientifiques que morales qu'ils nous ont prodiguées.

Nous remercions vivement et de manière très particulière, le professeur, Pascal NIYONIZIGIYE qui, en dépit de ses innombrables occupations, a bien voulu diriger ce mémoire. Grâce à ses remarques pertinentes, ses conseils guidés par un esprit de rigueur scientifique, nous sommes convaincue de garder l'essentiel, sans toutefois nous perdre dans des détails inutiles.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de notre cher époux qui a été à nos côtés quand il le fallait. Son soutien moral et matériel nous a permis de concilier aussi bien la vie familiale, professionnelle qu'estudiantine. Ses encouragements nous ont été d'un grand secours et ses remarques nous ont été toujours profitables.

Enfin, à nos chers camarades de classe, nos amis et collègues qui nous ont encouragée lors de la réalisation de ce travail, trouvent à travers ce résultat, le couronnement de leurs efforts.

A tous et à chacun, nous disons merci.

Aline NDAYISENGA

RESUME EXECUTIF

Le présent travail vise à enquêter sur les femmes dans la diplomatie pour le cas du Burundi dans la décennie 2005 à 2015. Il se focalise sur l'inclusion limitée des femmes dans le leadership diplomatique en tant qu'ambassadrices, pour principalement quatre postes à savoir : chef de missions diplomatique, premier conseiller, deuxième conseiller et secrétaire. Cette étude interroge les facteurs contribuant à la faible participation des femmes à la direction diplomatique burundaise, dans le but de formuler des propositions y relatives qui aideront à faire face à cette exclusion, en particulier en abordant les questions de l'absence de critères de sélection standardisés pouvant être utilisés dans la nomination des ambassadeurs burundais. Afin de bien mener notre étude, nous avons utilisé la méthode qualitative. En outre, des données primaires et secondaires ont été recueillies. L'étude a pu souligner le problème de la participation limitée des femmes à la diplomatie et de l'inégalité entre les sexes dans la nomination des femmes et des hommes ambassadeurs du Burundi. Il a prouvé que ces dernières décennies, les femmes sont exclues dans différents organes de décisions de la vie nationale en particulier dans la diplomatie. Les préjugés et les rôles stéréotypés liés au genre sur le lieu de travail ainsi que les idées erronées d'ordres culturels étaient des obstacles empêchant les femmes de rejoindre le service diplomatique au Burundi.

Mots clés : Burundi, Diplomatie, Genre et Diplomatie, Femmes Diplomates.

ABSTRACT

The present work aims to investigate women in diplomacy for the case of Burundi in the decade 2005 to 2015. It focuses on the limited inclusion of women in diplomatic leadership as ambassadors, for mainly four positions namely : head of diplomatic missions, first advisor, second advisor and secretary. This study questions the factors contributing to the low participation of women in Burundian diplomatic leadership, with the aim of formulating related proposals that will help to address this exclusion, in particular by addressing the issues of the absence of selection criteria. standardized documents that can be used in the appointment of Burundian ambassadors. In order to properly conduct our study, we used the qualitative method. Additionally, primary and secondary data were collected. The study was able to highlight the problem of women's limited participation in diplomacy and gender inequality in the appointment of women and men ambassadors of Burundi. It has proven that in recent decades, women have been excluded from various decision-making bodies in national life, particularly in diplomacy. Prejudice and stereotypical gender roles in the workplace as well as cultural misconceptions were barriers preventing women from joining the diplomatic service in Burundi.

Keywords: Burundi, Diplomacy, Gender and Diplomacy, Women Diplomats.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY	i
DEDICACES	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME EXECUTIF	iv
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIERES	vi
LISTES DES SIGLES, ABREVIATIONS	x
LISTE DES TABLEAUX	xii
AVANT PROPOS	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Objectifs de la recherche	3
1.1. Objectifs globaux	3
1.2. Objectifs spécifiques	4
2. Choix et intérêt du sujet	4
3. Problématique.....	5
4. Hypothèses	7
5. Délimitation du sujet.	8
6. Méthodes, Théories et Techniques de recherche.....	8
7. Difficultés rencontrées	10
8. Articulation du travail	10
CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	12
I.1. Elucidation des concepts clés.....	12
I.1.1. Notion de diplomatie.....	12
I.1.2. Notion de genre	13
I.1.3. Notion de représentation sociale.	16
I.1.4. Notion de participation	18
I.1.5. Notion de discrimination.....	18
I.1.6. L'ambassade	19
I.2. Cadre théorique	19
I.2.1. Le courant de pensée féministe.....	19
I.2.1.1. Le féminisme libéral	21

I.2.1.2. Le féminisme radical.....	22
I.2.2. Le courant de pensée constructiviste	23
I.3. Les mouvements internationaux en faveur des femmes	24
I.3.1. Une prise de conscience progressive suscitées par les conférences internationales	25
I.3.2. La mise en œuvre des réunions de sensibilisation	28
I.3.3. Mise en œuvre d'organismes exclusivement réservés aux questions relatives aux femmes	28
I.3.4. La mobilisation des idées et instruments juridiques internationaux	29
I.4. De l'émergence et l'organisation des mouvements nationaux féminins au Burundi.....	31
I.4.1. Le mouvement politique féminin.....	32
I.4.2. Le mouvement associatif féminin	33
I.4.3. Les actions politiques de promotion de la femme burundaise	34
Conclusion du premier chapitre	37
CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME	
BURUNDAISE DANS LE SECTEUR DIPLOMATIQUE	38
II.1. Situation politique de la République du Burundi.	38
II.2 Aperçu de la situation de la femme burundaise traditionnelle	39
II.2.1. Situation socio-économique de la femme burundaise traditionnelle	39
II.2.2. Situation politique et juridique.	40
II.2.3. Situation culturelle.....	43
II.3. Situation actuelle de la femme burundaise	44
II.3.1. De l'introduction de l'école pour les filles burundaises au progrès du changement de mentalité.....	44
II.3.2. Les apports culturels belges et le changement des mentalités des femmes.....	45
II.3.3. Evolution globale des effectifs des élèves dans les écoles primaires, secondaires et supérieurs	46
II.3.3.1. Evolutions des effectifs des filles aux écoles primaires de 1990-1997	47
II.3.3.2. Evolutions des effectifs des filles de 2005-2010	48
II.3.3.3. Evolution des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur de 2011-2015	48
II.3.4. Quelques obstacles à la scolarisation des filles	50
II.4. Participation politique de la femme burundaise depuis 1993-2005.	51
II.4.1. Qu'est-ce que la participation politique ?	51

II.4.2. Situation de la femme burundaise en matière de participation politique.....	52
II.4.3. Aperçu historique : De 1961 à l'introduction du quota pour la représentation des femmes	53
II.4.4. Impact de la représentation des femmes par le système de quotas sur les transformations sociales	55
II.4.4.1. L'accès à la parole dans l'espace public.....	56
II.4.4.2. Estime de soi et statut social.....	57
II.4.4.3. Impact de l'augmentation de la représentation des femmes dans la vie politique, sur les rapports hommes femmes et les transformations dans la sphère familiale	58
II.4.4.4. Impact sur l'accès aux ressources et l'autonomie d'entreprendre	58
II.4.4.5. Accès des femmes à la propriété foncière	59
II.4.4.6. Impact de la politique des quotas sur la capacité des femmes à se concerter.....	60
II.4.4.7. Impact de la représentation politique des femmes sur la scolarisation des jeunes filles et des femmes	61
II.5. La femme burundaise dans les postes diplomatiques	63
II.5.1. Cadre général de la participation de la femme dans la diplomatie	64
II.5.2. Revue de la littérature	67
II.6. Aperçu de la diplomatie de la république du Burundi.....	68
II.6.1. La diplomatie burundaise sous la monarchie 1962-1966	70
II.6.2. La diplomatie burundaise sous la première république 1966-1976.....	71
II.6.3. La diplomatie burundaise sous la deuxième république 1976-1986	72
II.6.4. La diplomatie sous la troisième république 1987-1993.....	73
II.6.5. Une diplomatie de crise 1993-2005.....	74
II.6.6. Vers une diplomatie performante et dynamique 2005-2012	74
II.7. Situation de la femme dans les postes diplomatiques depuis 2005	75
II.7.1. La sous-représentativité chronique des femmes sur les missions diplomatiques, un mal particulier aux services extérieurs du MAECD.....	75
II.7.2. Effectifs des femmes dans les missions diplomatiques burundaises, depuis 2005 à 2009	76
II.7.3. Le personnel des services extérieurs, reflet de la place de la femme dans la diplomatie.....	78
Conclusion du deuxième chapitre	79

CHAPITRE III. OBSTACLES A LA PARTICIPATION DE LA FEMMES

BURUNDAISE DANS LA DIPLOMATIE ET PERSPECTIVE D'AVENIR..... 81

Introduction 81

III.1. Les principaux Obstacles à la participation..... 81

III.1.1. La mentalité traditionnelle 81

III.1.2. La division du travail entre l'homme et la femme 83

III.1.3. La dépendance économique 83

III.1.4. L'analphabétisme, l'ignorance et le bas niveau d'instruction..... 85

III.1.5. Le manque de solidarité entre les femmes 87

III.1.6. La conciliation entre vie professionnelle et vie privée..... 89

III.2. Perspectives d'avenir..... 91

III.2.1. Mise en place d'un cadre légal favorable à la participation équitable des femmes dans tous les domaines d'activités. 91

III.2.2. Information et sensibilisation des communautés sur l'égalité genre..... 92

III.2.3. Renforcement des capacités des femmes et des filles 92

III.2.4. Mise en œuvre d'une diplomatie féministe 93

Conclusion du troisième chapitre 95

CONCLUSION GENERALE 97

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 101

ANNEXES..... 107

LISTES DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACHRONYMES

A.C.A	: Au Cœur de l'Afrique
ABJFJO	: Association Burundaise des Femmes Journalistes
AFBJO	: Association des Femmes juristes du Burundi
AFRABU	: Association des Femmes Rapatriées du Burundi
Art	: Article
ASBL	: Association Sans But Lucratif
B.O.B	: Bulletin Officiel du Burundi
CAFOB	: Collectif des Associations et ONGS du Burundi
CEDAW	: Convention of Elimination Against Women
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale
CEDEF	: Convention sur Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes.
CEE	: Communauté Economique Européenne
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-force de Défense de la Démocratie
CPF	: Code de Personne et de Famille
Dir	: Direction
Ed	: Edition
FLSH	: Faculté des Lettres et sciences Humaines
ISTEEBU	: Institut des statistiques des Etudes Economiques du Burundi
MAECD	: Ministre des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement
MASFP	: Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine
MCF	: Ministère de la Condition Féminine
Mr	: Monsieur
ONG	: Organisation non Gouvernementale
ONU	: Organisation des nations unies
Op cit	: Opere Citato (œuvre déjà cité)
OUA	: Organisation de l'unité Africaine
p.	: Page
PNG	: Politique Nationale Genre

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

PUF	: Presse universitaire de France
QVS	: Que vous en semble
SPPDF	: Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme
T.	: Tome
UB	: Université du Burundi
UCFB	: Union Culturelle des Femmes Burundaise
UFB	: Union des Femmes Burundaise
UNIFEM	: Fonds des nations unies pour le Développement de la femme
UNINSTRAW	: International Research and Training Institute of United Nations for the Advancement of Women
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UPRONA	: Union pour le Progrès National

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des filles dans les écoles secondaires avant l'an 2005	47
Tableau 2 : Evolutions des effectifs des filles dans l'enseignement primaire et secondaire de 2005-2010.....	48
Tableau 3 : Evolutions des effectifs des filles dans l'enseignement supérieur de 2005-2010 .	49
Tableau 4 : Tableau illustrant le taux de participation des femmes dans les postes de prise de décision après le système de quota	54
Tableau 5 : Taux de participation de femme burundaise dans les ambassades de 2005-2009	76
Tableau 6 : Taux de participation de femme burundaise dans les ambassades de 2009-2015	77

AVANT PROPOS

Ce travail de recherche analyse la place de la femme dans la diplomatie burundaise. Plus spécifiquement, il examine comment l'absence de femme dans la diplomatie burundaise est –t-elle présentée comme un problème, les causes de ce problème et enfin les solutions à ce problème. Il a été observé que l'absence de femmes dans la diplomatie burundaise est un problème d'inefficacité. L'argument est qu'en promouvant davantage de femmes dans la politique étrangère du Burundi, se traduira par une grande productivité, une croissance économique renforcée et une réduction de la pauvreté.

Les principales causes de ce problème étant un mélange d'obstacles sociétaux, individuels, et organisationnels, la solution à ce problème présente comme étant principalement la formation de femme individuelle à améliorer les compétences nécessaires pour mener à bien la diplomatie mais aussi dans une moindre mesure la formation des organisations pour améliorer une approche intégrée du genre.

INTRODUCTION GENERALE

Presque dans toutes les sociétés et dans tous les domaines d'activité, les femmes sont victimes d'inégalités de fait et de droit. Les disparités entre les hommes et les femmes dans le monde de travail sont une réalité mondiale et le Burundi ne fait pas exception. L'injustice que subissent les femmes se voit aussi dans l'organisation des nations unies lorsqu'elle les classe parmi les personnes vulnérables comme les enfants, les handicapés, les réfugiés etc. Les femmes sont souvent issues des préjugés et des stéréotypes et cela dans tous les domaines : Elles sont considérées comme faible par le monde naturel. Par exemple « les femmes sont les femmes au foyer, les femmes sont moins intelligentes que les hommes, les femmes sont responsables de l'éducation les enfants, la cuisine et le ménage, les femmes sont émotionnelles...

Ces préjugés sont fondés sur des mythes et mensonges que se font les hommes à l'égard des femmes comme l'écrit Pierre BOURDIEU, « *Le mensonge en soi même, collectivement entretenu et encouragé ...est, en toute société au fondement des valeurs les plus sacrées et par là de toute l'existence de la société.* »¹. Ces stéréotypes tendent à justifier la vulnérabilité des femmes sous l'angle des défaillances naturelles, plutôt que de mettre l'accent sur les facteurs socioculturels, les logiques, les idéologies et les pratiques réellement responsables de cet état de fait.

Dans le domaine faisant objet de notre étude, la diplomatie est considérée comme l'une des professions les plus prestigieuses et les plus importantes au monde. Mais, même si la moitié de la population mondiale est composée de femmes, celles-ci sont largement sous représentée dans ce domaine. Le débat sur la participation et le rôle des femmes dans les affaires étrangères et la sécurité internationale pourrait être opportun et pertinent et est soulevé de plus en plus fréquemment aux niveaux national et international. En particulier, une attention croissante est portée aux déséquilibres dans la représentation des femmes aux postes de direction et autres postes clés dans le monde de la politique étrangère et de sécurité.

Au Burundi, le taux de représentativité féminine dans beaucoup de domaine est toutefois à un niveau très bas. Selon l'étude menée par l'Association des femmes rapatriées au Burundi, « *La moyenne générale dégagée à partir de la matrice d'observation des différents taux*

¹ Bourdier P., Cité par Philippe Braud in, collectif ; *La place des femmes : enjeu de l'identité et l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, Karthala, 1998 p. 34

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

remarqués dans différents secteurs de la vie nationale est de 17% seulement. De manière générale, les autorités de nomination, celles de la classe politique en particulier, s'efforcent de réaliser le quota constitutionnel de 30% pour les postes électifs. La diplomatie, le secteur agricole et les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé sont en souffrance. Les femmes n'y sont guère représentées jusqu'à 12% »². Cette étude révèle, par ailleurs, que peu de femmes dirigent une université. Or, c'est précisément dans ces domaines sociaux, vitaux par excellence, que se trouvent des effectifs importants d'employés féminins.

En effet, au cours des vingt dernières années, l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail a connu quelques améliorations encourageantes. Au Burundi, « *Malgré les progrès réalisés pour garantir les droits entre l'homme et la femme dans plusieurs domaines, certaines matières restent jusqu'à nos jours régi par le droit coutumier, faute de la loi moderne écrite* »³. En fait, cette discrimination dont était victime la femme lui avait enlevé l'esprit d'initiative et a créé plutôt un esprit d'attentisme où tout devait venir de l'homme, paralysant toutes les facultés créatives de la femme, facultés pourtant nécessaires pour son développement en particulier et celui de sa société en général.

Vu le danger vers lequel se dirigeait la société en ce qui concerne la libération de la femme des contraintes traditionnelles, des efforts ont été entrepris dans la perspective de la participation active, régulière et permanente de cette dernière à la croissance et par conséquent à la richesse de sa société. Nous pouvons retenir à ce sujet les différentes conférences mondiales sur la femme tenues respectivement à Mexico en 1975 ; au Danemark en 1980 ; à Nairobi en 1985 et en Chine du 4 au 15 septembre 1995 avec comme thème « *L'égalité , la paix et le développement* »⁴.

Nous devons reconnaître que les choses évoluent un peu aujourd'hui, dans la mesure où, des mécanismes internationaux et nationaux favorables à la participation de tous au pouvoir politique ont été signés et ratifiés au niveau national, régional, et même mondial, où pendant

² AFRABU, *La participation de la femme burundaise aux services de prise de décisions*, Bujumbura, 2012 p.1

³ Bihumugani G., *La convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et son application en droit Burundais*, mémoire de licence en droit, février, 2004, p. 70.

⁴ Ndayizigamiye R., *Les handicaps à la participation de la femme burundaise au processus du développement de son pays*, U.B, Mémoire de licence, Faculté de psychologie et science de l'éducation ,1985, p.8

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

des millénaires, l'inégalité des droits entre la femme et l'homme a été la règle dans presque toutes les sociétés ; riches ou pauvres.

Les violations des droits fondamentaux accordés aux femmes par les différents instruments nationaux et internationaux ne sont pas des problèmes rencontrés uniquement dans les pays sous-développés. Il s'agit d'un phénomène mondial qui touche les petits pays comme les grands. Selon l'Amnesty International, la violence contre les femmes représente le plus grand scandale de notre époque en matière des droits humains⁵. En dépit des efforts de renforcement des lois, aucun pays au monde n'a atteint la pleine égalité entre les sexes, que ce soit de jure ou de facto⁶. Le phénomène existe partout, aucun pays n'y est épargné à 100%. « *Les femmes représentent plus de 50 pour cent de la population mondiale, mais 45,3 pour cent à peine d'entre elles occupaient un emploi en 2018. En 2017, elles représentaient moins de 4 pour cent des présidents de conseil d'administration pour près de 7 000 sociétés dans 44 pays* »⁷.

Au Burundi, ces dernières années, comme dans d'autres pays du monde, le gouvernement a fait de nombreux progrès dans l'amélioration de vie de femmes grâce à la législation, à la ratification des traités internationaux et la coopération avec les agences gouvernementales étrangères comme nous allons le voir dans ce travail. Notre objectif est d'analyser l'évolution de la participation de la femme burundaise aux services diplomatiques, et, cela dans un contexte juridique, social et politique.

1. Objectifs de la recherche

1.1. Objectifs globaux

Cette étude va permettre aux décideurs politiques et tous les acteurs impliqués dans le processus de la promotion de la femme afin qu'ils puissent davantage attirer les femmes vers les affectations diplomatiques. En outre, les décideurs politiques pourraient se servir des données de la présente étude pour lutter contre les obstacles institutionnels qui freinent la participation des femmes aux instances diplomatiques en veillant à ce que les procédures de

⁵ Amnesty international, <http://web.amnestyinternational.org> consulté le 21 mars 2023 à 14 h 15 minutes

⁶ Bihumugani G., op.cit., p.45

⁷ Commission de la condition de la femme, Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Rapport du Secrétaire général, 2020, p. 3

recrutement soient transparentes et en promouvant une évolution culturelle des discours sexistes et des pratiques discriminatoires intégrées.

1.2. Objectifs spécifiques

Ces derniers seraient d'encourager la participation des femmes burundaises dans la diplomatie, identifier les facteurs qui entravent cette participation, analyser les postes qu'elles occupent dans la diplomatie, les opportunités qui leur sont offertes, les défis qu'elles rencontrent.

2. Choix et intérêt du sujet

Le choix de la présente étude n'a pas été un choix du hasard. En effet, dès lors, en tant que femmes, nous avons senti un grand intérêt pour l'histoire de la diplomatie surtout celle exercée par les femmes féministes, avec cette curiosité scientifique d'en comprendre ses forces et ses limites. Cela nous a poussé à opter pour un choix pareil.

En outre, la réflexion sur ce thème de recherche est à la fois essentielle et urgente : Essentielle parce que la faible représentativité féminine dans les postes diplomatiques burundais persiste encore, et la difficulté de l'Etat burundais à y porter une solution satisfaisante, invite à une réflexion sur les moyens prévus pour y faire face.

Cette réflexion est urgente aussi car, la littérature classique en relations internationales, n'a pas accordé d'intérêt au rôle des mouvements transnationaux des femmes ni à leur participation aux pratiques politiques de représentation au niveau international. Même lorsque le système international est considéré comme un ensemble de relations entre les élites des États, productrices d'inégalités culturelles et sociales, la littérature se caractérise par l'absence d'une perspective de genre. Pourtant, les femmes ne cessent de souligner avec acuité les entorses aux principes démocratiques d'un système interétatique.

Actuellement, dans ce monde en perpétuelles mutations, nous constatons que la diversité et la complexité des questions et des domaines d'intérêt mondial dépassent le genre. Les relations internationales et la diplomatie ne visent plus principalement à éviter les guerres et à conquérir des nations, mais se sont déplacées pour couvrir des questions d'intérêt mondial commun principalement liées aux droits de l'homme, à la santé, au changement climatique, à l'environnement, à la paix et à la sécurité, à l'éducation, au développement durable, à la science et à la technologie. Compte tenu de ce changement de paradigme, les femmes ne peuvent plus être exclues de la participation à la conduite de l'agenda mondial. Les domaines d'intérêt

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

commun peuvent être gérés de manière égale par les hommes et les femmes, en fonction de leur domaine d'expertise et de leur capacité, d'où, notre motivation car, la question du genre est à la une sur la scène internationale.

Ainsi notre choix porte sur la femme burundaise, celle instruite et mariée, celle que nous rencontrons tous les jours, en qui nous avons eu l'occasion d'apprécier et de voir et nous avons été inspiré par les idées de KIERKGARD qui nous dit que « *La femme sera longtemps pour moi un thème inépuisable de méditation, une source intarissable d'observations. L'homme qui ne ressent pas le besoin de cette étude a beau être dans le monde ce dont il se prévaut, il est une chose qu'il n'est pas : un esthéticien. En ce caractère magnifique et divin, esthétique, ne s'occupe que la seule beauté, de belles lèvres et du beau sexe.* »⁸. Ce qui nous rend à dire que la femme constitue un tout pour l'humanité.

Enfin, Nous avons jugé bon de nous borner aux femmes mariées plutôt qu'aux jeunes filles et mères célibataires, parce que, dans leur condition d'existence, elles ne connaissent pas les mêmes problèmes quant à leur intégration à la participation diplomatique et politique. Nous avons préféré travailler sur la femme fonctionnaire plutôt que la cultivatrice ou tout simplement la femme burundaise en général, car nous avons voulu analyser les problèmes que rencontrent plus particulièrement les femmes diplomates (fonctionnaires) vu les exigences professionnelles et familiales.

3. Problématique

La situation des femmes dans la diplomatie de la République du Burundi est paradoxale : alors que le gouvernement se fait remarquer par son engagement politique en faveur de la promotion de la femme et la suppression de toutes formes de discrimination, engagement politique effectif au regard de la mise en œuvre de la politique nationale genre sur une période de plus de 30 ans ; les femmes n'obtiennent pas beaucoup de poste d'ambassadeurs. Cependant, une panoplie de mesures a été prise, des institutions ont été créées, des instruments régionaux voire continentaux et internationaux visant entre autre la garantie des droits de la femme et la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe ont été ratifiés par le gouvernement du Burundi. Malgré l'existence de ce cadre institutionnel visant la promotion des femmes, la représentation extérieure et diplomatique de l'Etat par des femmes burundaises est restée presque pathétique.

⁸ Kierkegaard S., *L'existence*, Paris, P.U.F, P.92

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Sur ces presque deux décennies, parmi les ambassadeurs, consuls, et vices consuls qui représentent la république du Burundi à l'étranger, les femmes ont pu obtenir peu de postes diplomatiques.

Le Burundi a élaboré la politique nationale genre dans l'objectif de réduire les discriminations et les inégalités dont les femmes sont victimes mais surtout pour atteindre l'égalité entre les sexes. Cette politique a été adoptée par le Conseil des Ministres en septembre 2003. C'est un instrument important qui devrait servir de référence à tous les intervenants en matière de l'égalité des genres pour éradiquer la discrimination et autres déséquilibres liés au genre⁹. Mais l'exécution étant encore à ses débuts. Malgré tout cela, des réalisations suffisantes ne sont pas encore enregistrées.

Cette situation suscite beaucoup de questionnements. Mais comme nous ne pouvons pas les épuiser tous, nous n'allons citer que quelques-uns :

1. Pourquoi la faible représentativité féminine en politique étrangère au Burundi ?
2. Quelles limites les femmes rencontrent-elles dans leurs carrières diplomatiques ?
3. Cette faible représentativité diplomatique des femmes burundaises, serait-elle liée à la représentation sociale de ces dernières ?

En fin de compte, notre problématique cherche à comprendre la faible participation féminine dans la diplomatie au Burundi. Ainsi, la question centrale qui va guider notre travail de recherche est la suivante : pourquoi la faible participation féminine dans la diplomatie au Burundi ? La situation actuelle pour notre cas, est-elle satisfaisante ? Quels sont les stéréotypes et les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour jouer un rôle plus actif dans la diplomatie ?

Toutes ces questions seront traitées dans cette étude qui vise à enquêter sur les raisons de la faible participation des femmes à la diplomatie au burundi. Pour ce faire, nous tenterons dans ce travail, d'identifier l'origine, les causes et les raisons de la sous-représentation des femmes dans la diplomatie burundaise. Il s'agira dans cette étude d'analyser si la faible représentativité féminine dans la diplomatie burundaise vient de la volonté des femmes elles-mêmes ou s'il s'agit de la réticence du gouvernement burundais d'envoyer les femmes comme ambassadrices au sein des autres organisations.

⁹ La banque Africaine de Développement, Politique Nationale Genre au Burundi, Tunis 2011, p.6

Nous concluons cette étude sur quelques propositions sur les voies et moyens pour améliorer la représentativité féminine dans le secteur de la diplomatie burundaise.

4. Hypothèses

Selon GRAWITZ, une hypothèse « *est une proposition de réponses à la question posée ; elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs. Même plus au moins précise, à sélectionner elle aide les faits observés* » ¹⁰ . De toute cette série de questionnements ci-haut, nous pouvons proposer quelques réponses anticipées : Plusieurs facteurs essentiels influent sur la participation et la représentation diplomatique des femmes :

La recherche souligne trois séries générales de facteurs qui affectent la capacité des femmes à se lancer dans les affaires étrangères.

1. Le premier de ces trois ensembles de facteurs serait institutionnels du fait qu'il y a absence de critères de sélection normalisés quant à la nomination et recrutement des diplomates burundais,

2. Le deuxième ensemble de facteurs serait individuels, par exemple les difficultés rencontrées par les femmes pour concilier vie de famille et carrière exigeante et longue en politique étrangère,

3. Le troisième ensemble de facteurs serait celui de la société d'abord, où « la société continue de douter que les femmes puissent être aussi efficaces que les hommes dans des postes de direction qui impliquent des relations directes avec d'autres nations ou d'autres nationaux, et des facteurs organisationnels ensuite, dans lesquels les organisations elles-mêmes attribueraient l'échec des femmes à leur sexe plutôt qu'à leur personne.

De toute cette série de questionnements, nous allons essayer de chercher les causes liées à cette faille au niveau de l'intégration de la femme dans la diplomatie, une question centrale à laquelle nous tenterons de répondre. Cependant, nous tenons à souligner d'avance que le but de notre travail est moins de rechercher à éliminer les handicaps qu'à contribuer à leur connaissance parce qu'ils constituent le frein à l'épanouissement et à l'intégration de la femme.

¹⁰ Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, Ed. 2001, p.26.

5. Délimitation du sujet.

Ce présent travail qui consiste à analyser l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie, va de la période allant de 2005 à 2015. Nous avons voulu commencer pendant la période 2005 qui correspond à celle de post conflit au Burundi où beaucoup de choses ont été changées, y compris la politique étrangère, jusqu'à ce que le ministère des affaires étrangères et de coopération au développement, pour la première fois dans l'histoire, soit dirigé par une femme du nom d'Antoinette BATUMUBWIRA. Cette période est surtout marquée par des négociations sur l'intégration politique des femmes. Ladite diplomatie de cette période fut rebaptisée même, par le ministère ayant la diplomatie dans ses attributions, une « *diplomatie dynamique et performante* »¹¹ à la différence de « *la diplomatie de crise* »¹² de la période précédente. C'était un moment intervenu après une longue période de crise. Nous avons voulu terminer en 2015 car, parler de l'évolution en quelque chose, suppose avoir une période suffisante. En effet, il nous serait très difficile d'étendre toutes nos recherches sur tous les domaines du service extérieur du ministère des affaires étrangères de la république du Burundi où la femme burundaise est sous-représentée, faute de temps et de moyens, raison pour laquelle nous nous sommes limitées seulement aux cas des ambassades. Pour ce, nous en ce qui nous concerne pour cette étude, avons focalisé notre recherche pour les postes de chef de missions diplomatique, poste de premier conseiller, poste de deuxième conseiller, poste de secrétariat.

6. Méthodes, Théories et Techniques de recherche.

Le dictionnaire Larousse encyclopédique définit la méthode comme venant du latin ' *méthodes* « *la marche rationnelle de l'esprit, raisonnement tenu pour arriver à la connaissance ou la démonstration d'une vérité. C'est aussi l'ensemble ordonné de manière logique, des principes, des règles qui constituent un moyen pour parvenir à un résultat : méthode scientifique, méthode d'analyse* »¹³ tandis que Madeleine Grawitz affirme que « *toute méthode n'influence pas de la même manière les mêmes étapes de la recherche* »¹⁴.

Pour mener à bon port cette étude, nous avons procédé par la technique documentaire où nous avons consulté divers travaux variés portant sur la diplomatie féministe directement ou

¹¹ Le Ministère des Affaires étrangères et de coopération au Développement de 1962 à 2012, p.32

¹² *Ibidem*

¹³ Dictionnaire Larousse encyclopédique, Paris, p.502

¹⁴ Grawitz M. et Pento R., *Méthodes des sciences sociales*, 4^{ème} Edition, Paris, Dalloz, 1971, Page 289

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

indirectement, suffisant pour construire une grille de lecture ; laquelle a été affinée ensuite au moyen des informations recueillies sur le terrain. La doctrine se rapportant aux droits fondamentaux des femmes a été consultée, des instruments internationaux garantissant le respect des droits inhérents à la personne humaine ont fait l'objet d'exploration. Enfin, les rapports et autres documents relatifs au respect des droits fondamentaux des femmes ont été consultés. Selon Henri MENDRAS, « *nos sociétés se caractérisent par une masse énorme de documents écrits et dessinés qui peuvent servir de matériaux à la recherche de sociologues comme historiens* »¹⁵.

Quant à la méthode de recherche, nous avons utilisé la méthode qualitative. Ici, certaines catégories de personnes ont été privilégiées pour compléter les lectures documentaires.

En premier lieu, nous avons fait la pré-enquête, qui est une étape préparatoire de l'enquête proprement dite. Elle s'est effectuée au sein du ministère des affaires étrangères ayant la diplomatie dans ses attributions. Nous l'avons faite pour tester le guide d'entretien de la pré-enquête, qui nous a permis de nous rassurer de l'intelligibilité de l'enquête proprement dite. En deuxième lieu, nous avons effectué l'enquête proprement dite. Selon H. MENDRAS , « *une dizaine d'enquêtés suffit pour les études de motivation* »¹⁶ . Nous avons interviewé une vingtaine de membres au sein du milieu académique de l'Université du Burundi, et au sein du ministère Burundais des affaires étrangères, et ces derniers ont été choisis au hasard, surtout dans le milieu académique. Dans un premier temps, cette population a été choisie (milieu académique) car son accès nous était facilité. Elle nous a semblé ensuite particulièrement intéressante en raison de la tranche d'âge à laquelle appartenaient les personnes interrogées et de leur profil socio-économique. En effet, le fait d'interroger des jeunes universitaires impliquait que nous avions affaire à une population susceptible d'être encline aux débats d'idées, aux revendications quelles qu'elles soient ou, du moins, à la réflexion. Nous aurions voulu interroger les différents représentants des associations de défense de promotion des droits de l'homme mais le temps nous a fait défaut, raison pour laquelle nous nous sommes référée aux travaux des autres chercheurs en la matière.

Nous n'avons pas utilisé l'enquête par questionnaire qui est une forme de sondage d'opinion car nous étions d'accord avec Mendras quand il continue à dire que « *nous savons que le questionnaire d'enquête est souvent apparu comme la technique de recherche en sciences*

¹⁵ Mendras H., *Eléments de Sociologie*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 226.

¹⁶ Mendras H., *op.cit.*, p.225

sociales, or ,pratiquement, dans la recherche empirique qui est contraire à la recherche théorique ,le questionnaire d'opinion n'est qu'un outil parmi d'autres qui est utilisé le plus souvent comme un complément dans la dernière étape du programme de recherche »¹⁷.

La méthode de focus group et le site internet ont été aussi utilisés.

Quant à l'approche théorique, plusieurs théories peuvent être appliquées sur notre travail de recherche. Mais nous avons jugé bon de recourir aux théories constructivistes, du féminisme libéral et radical.

7. Difficultés rencontrées

Le présent travail ne s'est pas réalisé sans grandes difficultés dans la mesure où les conditions de réalisations ont été très difficiles. Ainsi nous pouvons énumérer quelques-uns de nombreux écueils contre lesquels nous avons buté. Les difficultés rencontrées se situent à trois niveaux :

- ❖ D'abord, Celles d'ordres économiques car, nos moyens étaient disproportionnels aux dépenses engendrés par cette étude,
- ❖ Ensuite, celles d'ordres sociaux : Ici, nous étions constamment confrontée à une indisponibilité quasi-permanente des informateurs car, certains nous donnaient des rendez-vous qu'ils ne respectaient pas, surtout les hauts cadres du MAECD, d'autres ont refusé de nous donner des informations, surtout certaines femmes du MAECD, d'autres enfin nous ont refusé de mentionner leurs noms dans ce travail.
- ❖ Enfin, celles d'ordres académiques : ici nous pouvons mentionner le peu de temps qui nous ont été octroyé pour élaborer un travail si scientifique que celui-ci.

8. Articulation du travail

Hormis l'introduction générale et la conclusion générale, le présent travail s'articule principalement autour de trois chapitres à savoir :

Le premier chapitre est réservé à l'approche théorique et conceptuelle, et il va être consacré aux définitions des concepts clés qui permettront de comprendre les développements ultérieurs, des théories applicables sur le sujet ainsi que la mise sur pied des mouvements tant nationaux qu'internationaux en faveur des femmes.

¹⁷ Ibidem

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Le deuxième chapitre relate l'état des lieux de la participation de la femme dans la diplomatie burundaise. Il sera basé sur l'analyse de la situation des femmes burundaises traditionnelles sur différents domaines de la vie quotidienne, et de montrer comment l'introduction de l'école par les missionnaires et les colonisateurs a eu un apport positif sur le changement des mentalités des parents et des filles malgré diverses disparités qui persistent et enfin analyser la situation actuelle de la burundaise dans les postes diplomatiques.

Le troisième et dernier chapitre met en exergue les obstacles à la participation de la femme burundaise dans la diplomatie et perspectives d'avenir. Il sera question pour ce chapitre de relater certaines barrières à la participation des femmes burundaises dans la diplomatie ainsi que les pistes de solutions pour essayer d'y remédier.

CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

I.1. Elucidation des concepts clés

David Easton dans son ouvrage « *Analyse du système politique* » nous montre que *la tâche primordiale de la science ,c'est à dire sa tâche permanente est de trouver des concepts convenables pour mener l'analyse »*¹⁸. Pour cette raison, le but de cette section est de fixer les fondements sur base desquels procédera notre étude. Il importe donc de définir certains concepts clés en relation avec la problématique. Ce chapitre va être consacré à la définition des termes clés pour la compréhension du développement du sujet, mais aussi, mettre en surface des théories applicables et enfin faire un coup d'œil sur les différents mouvements tant nationaux qu'internationaux en faveur des femmes. Des concepts clés que nous avons choisis sont entre autre :

I.1.1. Notion de diplomatie

Il serait important de préciser qu'il n'existe pas une définition unique de la diplomatie. L'histoire de la diplomatie est une discipline historiquement orientée sur l'étude des relations entre États dans une période de temps donnée. La diplomatie, qui vient du mot « *diplôme* »¹⁹ qui signifiait aux temps modernes, « *acte juridique* »²⁰, est une négociation aboutissant à des actes planifiant et régulant les relations entre les États. Jusqu'aux temps modernes (c'est-à-dire, approximativement la Renaissance), la diplomatie telle qu'on la connaît n'existait pas. Les émissaires envoyés par les différents États (cités grecques, tribus gauloises, Empire romain, empires orientaux, Empire carolingien et ses *missi dominici*, etc.)²¹ se limitaient au rôle de messenger et n'avaient pas celui de négociateur. C'est aux temps modernes, avec la théorisation du droit des États (*jus gentium*) que la notion de diplomatie est apparue, proposant une alternative à la guerre. Ainsi, dans certains cas, les ambassadeurs remplaçaient les généraux, sans pour autant réduire leur rôle à néant dans la mesure où la force armée était (et demeure) un argument convaincant en négociation.

¹⁸ Easton D., *Analyse du système politique*, Paris, Armand colin, 1974, p.13

¹⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/diplôme>. Consulté le 19 septembre 2023 à 8h 45 minute

²⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/acte_juridique Consulté le 19 septembre 2023 à 8h 45 minute

²¹ [http : //fr. Wikipédia. Org/wiki/Henri Kissinger](http://fr.Wikipédia.Org/wiki/Henri_Kissinger) consulté le 19 septembre 2023 2023 à 8h 45 minute

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Du point de vue fonctionnarise, la diplomatie gouverne les rapports entre Etats, c'est l'art d'attirer des sympathies à son pays. C'est en même temps une technique patiente qui préside, sur le mode pacifique et conciliateur, au développement des relations internationales²². Ceci veut dire que la diplomatie est en même temps un art et une technique qui ont des conventions et contraintes. Il est généralement connu que tout homme aspire à la paix, au bien-être et les hommes politiques, les dirigeants le savent bien. Pour donner satisfaction à ces aspirations (besoins) les hommes politiques doivent mettre en place une politique qui leur permet de satisfaire les objectifs de paix, de sécurité, de développement, de bien-être.

Une distinction importante existe entre la diplomatie et la politique étrangère, même si elles sont étroitement liées, complémentaires et indispensables l'une à l'autre.

La politique étrangère correspond à la politique conduite par l'Etat sur la scène internationale en particulier, dans sa relation avec les autres acteurs étatiques. Donc, ce sont des choix stratégiques et politiques des plus hautes autorités de l'État.

La diplomatie est la mise en œuvre de la politique étrangère par l'intermédiaire des diplomates, le canal par lequel l'Etat affirme ses positions internationales et par lequel il va chercher à influencer sur la position des autres acteurs internationaux à travers ses déclarations, ses rencontres, des sommets ou des négociations.²³

Un diplomate quant à lui est une personne impliquée dans la diplomatie ; on parle de mission diplomatique dès lors que l'on fait référence à un groupe de diplomates originaires d'un même pays qui résident dans un autre pays. L'ensemble de tous les diplomates d'un pays donné s'appelle le corps diplomatique.

I.1.2. Notion de genre

Le mot « genre » est traduit de l'expression anglo-saxonne « gendre ». Le mot « gendre » est apparu pour la première fois dans les pays anglo-saxons vers les années 60 suite à des « études féministes centrées de manière trop exclusive, étroite ou séparée sur les femmes. Selon l'historienne Joan Scott, les féministes américaines l'ont adopté pour « *insister sur le caractère fondamental social des distinctions fondées sur le sexe* » en abandonnant son « *déterminisme* »

²² Cours de théories et pratique de la diplomatie dispensée par Edouard Bizimana, Mastère 2, en RID, BUJUMBURA, MAI 2023

²³ Ibidem

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

biologique »²⁴. Les recherches liées au genre ont été menées par la suite en considérant que le monde des femmes n'est pas séparé du monde des hommes et que « *l'information au sujet des femmes est nécessairement information sur les hommes*²⁵ ».

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie propose une terminologie française commune en matière d'égalité des femmes et des hommes qui définit le genre comme « *une construction socio-psychologique des images de la femme et de l'homme*²⁶ ».

Joan W. Scott définit quant à lui le genre comme « *un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoirs* »²⁷.

Toutes les deux définitions reprennent le caractère constitutif de la notion de genre et il convient, dans une situation donnée, d'analyser les facteurs qui jouent sur les représentations des hommes et des femmes. Le concept genre nous permet alors de comprendre comment les rôles sont attribués aux hommes et aux femmes en fonction du contexte politique, religieux, culturel et social.

Les facteurs qui déterminent les notions de genre peuvent être analysés en utilisant comme outil l'arbre du genre qui nous permet de déceler certains éléments cachés. L'arbre du genre est constitué par des racines, un tronc, des branches et des feuilles. Selon le support de formation de Lisette CAUBERGS, les racines sont les normes et les valeurs, les perceptions, les préjugés et les stéréotypes qui sont invisibles alors qu'ils sont les fondements des actes et des pratiques quotidiennes. Le tronc est constitué par les institutions (Etats, écoles, organisations traditionnelles,) qui perpétuent les normes et les valeurs et qui renforcent la construction sociale. Les feuilles et les branches sont alors les pratiques, les éléments, bref les choses qui sont directement observables dans la société comme « *l'accès aux ressources et à la prise de*

²⁴ Scott J., « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. » In Cahiers du GRIF, N° 37-38, 1988. Le Genre de l'histoire, p. 126.

http://www.univ-paris1.fr/uploads/media/CGD1_Scott.pdf, consulté le 20 juin 2023

²⁵ Scott J., Egalité des sexes et développement, concepts et terminologies, p.47. <http://genre.francophonie.org/spip.php?article84>, consulté le 20 avril 2023 à 17h10min

²⁶ Scott J., Egalité des sexes et développement, concepts et terminologies, p.47. <http://genre.francophonie.org/spip.php?article84>, consulté le 20 avril 2023 à 17h 10min

²⁷ Scott J., « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. » In Cahiers du GRIF, N° 37-38, 1988. Le Genre de l'histoire, p. 126. http://www.univ-Paris.fr_Scott.pdf, consulté le 20 avril 2023 à 17h10min

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

décisions, la participation aux réunions et le contrôle du temps, le contrôle des bénéficiaires et l'accès à la parole »²⁸.

Ici aussi, même si préjugés et stéréotypes sont extrêmement deux concepts liés, il nous paraît nécessaire de les différencier pour ne pas les confondre en leur totalité.

Un préjugé, est un jugement sur quelqu'un ou quelque chose formé d'avance à partir d'une expérience personnelle qui vient de notre éducation, de la famille et de l'entourage ou de nos impressions. Le préjugé, comme le stéréotype, permet de catégoriser un groupe et de généraliser le jugement à l'ensemble du groupe.

Le stéréotype quant à lui naît d'une généralisation excessive et caricaturale et dépasse le groupe auquel on appartient tel que la religion, la race, l'ethnie, la politique, le genre etc., souvent simplificatrice, à partir d'une ou de plusieurs caractéristiques d'un groupe. Les stéréotypes peuvent être positifs, neutres ou négatifs. Exemples des stéréotypes typiques sont :

« les femmes sont responsables de l'éducation des enfants, la cuisine et le ménage, les hommes sont responsables des revenus du ménage, les femmes se réalisent à la maison, les hommes se réalisent à travers leur carrière, les femmes sont des assistantes sociales et des comptables, les hommes sont des leaders, instables et émotionnelles et évitent les responsabilités, les hommes sont rationnels, responsables, déterminés et voués au succès, les femmes sont de bonnes secrétaires, les hommes sont de bons chauffeurs, pilotes, etc. »²⁹.

Les stéréotypes impliquent qu'en ce qui concerne les capacités de leadership, les hommes sont meilleurs et correspondent mieux au rôle de leadership que les femmes. Les femmes sont liées à des qualités communautaires qui donnent la priorité au traitement passionné des autres.

Quelques exemples de préjugés selon l'étude menée par l'AFRABU en 2012³⁰ :

« *Umukobwa nta mwana, ni akarago k'abaraye* » : Une fille n'est pas un enfant valable. Elle part avec le premier venu

²⁸ Caubergs L., Atelier de réflexion « Genre et connaissance », <http://www.atol.be/RAPPORT>, PDF, consulté le 20 avril 2023 à 17h 00

²⁹ Ndiwokubwayo J. B., La participation de la femme dans la diplomatie. Cas de l'Union Africaine, mémoire de master, 2020, p.15

³⁰ Etude AFRABU, La participation de la femme burundaise aux services de prise de décision, Bujumbura, 2012, p.5

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

« *Mu matora, si Aho gutuma umwana : abagore ntaco bashoboye* » : Les élections, ce n'est pas un jeu d'enfants : les femmes sont incapables “

Abagore nta banga, ntibagira aho babika” : Les femmes sont indiscretes

« *Abagore ni abazwanzu* » : La place de la femme est dans le ménage

« *Abagore turi ibihwiji, ego turi ibihwije*” : Nous les femmes, sommes stupides. Oui, nous le sommes (tiré d'une fable rundi)

« *Umugore w-ikijuru, yita umugabo umwana naho ari umwami wiwe* » : « Une femme stupide appelle son mari « un enfant » alors qu'il est son seigneur » (tiré de la chanson populaire « Ahi nzoribaza »).

«*Tuzosenya, tuzovoma, tuzojisha, nayo ibigumye bimenya abagabo ba narugo* » : Nous allons toujours sans regimber nous occuper des affaires ménagères car les tâches les plus exigeantes sont réservées aux hommes. Ainsi justice sera faite, chères compatriote).

I.1.3. Notion de représentation sociale.

La représentation sociale est un concept transversal et interdisciplinaire situé à l'interface du psychologique et du social, ce qui rend la définition complexe. Selon Jodelet ,elle est , « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social .Il n'est pas le simple reflet de la réalité mais fonctionne comme un système d'interprétation de la réalité qui organise les rapports entre les individus et leur environnement et oriente leurs pratiques* ³¹ ».

Les représentations sociales sont généralement définies comme des « connaissances de sens commun » dans le sens où elles incluent l'ensemble des croyances et connaissances produites et partagées par les membres d'un groupe, à propos d'un objet. Selon Jodelet, les représentations sociales des individus leur permettent de nommer et définir les différents aspects de leur réalité, de les interpréter et de prendre position à leur égard. Autrement dit, tout le monde est concerné, chaque jour, dans nos rapports avec les autres, tous ce que nous faisons, disons, aussi bien dans la vie professionnelle que dans la vie privée, nous sommes sujets ou objets de représentations.

³¹ Jodelet D., « *Les représentations sociales un domaine en expansion* » in JODELET J., sous la direction, Représentation sociales, Paris, PUF, 1989.Thèse de doctorat /Philippe de Carlos ,2015. p.35

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Une représentation sociale est donc une forme de connaissance de la réalité, et l'activité par laquelle cette connaissance a été constatée. L'origine des représentations sociales peut remonter jusqu'à Durkheim et son concept de « *représentation collective* ». Durkheim avait introduit ce thème pour montrer la primauté du social sur l'individuel. En effet, il distinguait les « *représentations collectives* » des « *représentations individuelles* ». « Si l'on peut dire, à certains égards, que les représentations collectives sont extérieures aux consciences individuelles, c'est qu'elles ne dérivent pas des individus pris isolément, mais de leur concours ; ce qui est bien différent ». Les « *représentations collectives* » étaient partagées par l'ensemble d'une société, elles étaient stables et résistaient au temps contrairement aux « *représentations individuelles* » qui faisaient l'objet de variations considérables.

Selon Moscovici, le père fondateur de théorie de représentation sociale, c'est, « *une manière d'interpréter le monde et de penser notre réalité quotidienne, une forme de connaissance sociale que la personne se construit plus ou moins consciemment à partir de ce qu'elle est projetée et qui guide son comportement, Et corrélativement, la représentation sociale est l'activité mentale déployée par les individus et les groupes pour fixer leur positions par rapport à des situations, événements, objets et communications qui les concernent, profondément ancré dans le système de valeurs et partagé par les membres du groupe et elles sont mouvantes et souples parce qu'elles sont aussi nourries des expériences individuelles* ». ³² Placé à la frontière du psychologique et social, les représentations sociales permettent aux personnes et aux groupes de maîtriser leur environnement et d'agir sur celui-ci.

Selon Jean-Claude Abric, « une représentation sociale est une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son système de référence, donc de s'y adapter de s'y définir une place. » ³³

³² Moscovici S.A. Psychanalyse, son image et son public. Etude sur les Représentations sociales de la psychanalyse, Paris PUF, 1961, P.98

³³ Abric J.C., Pratiques sociales et représentations, Paris, PUF, 1994, 2^e ed. 1997,

I.1.4. Notion de participation

D'après le dictionnaire encyclopédique en ligne, Wikipédia : « *La participation désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. La participation, représentant tout à la fois l'outil le plus basique et le plus complet de la démocratie participative, consisterait ainsi à prendre part.*³⁴

La participation peut aussi désigner une situation où la majorité de la population visée est impliquée dans les affaires qui la concerne.³⁵

En science politique, il s'agit d'un terme général recouvrant les différents moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques. En d'autres termes, il s'agit concrètement de participer à une concertation, apporter son regard et son expérience sur un sujet, exprimer et confronter ses convictions, construire un diagnostic partagé et des solutions communes.

I.1.5. Notion de discrimination

D'après les nations unies, la discrimination désigne « *toute distinction, exclusion, ou restriction fondé sur le sexe qui a pour effet ou but de compromettre ou détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice pour les femmes quel que soit leur état matrimonial des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politiques économique, social, culturel et civil ou dans tout autres domaines* »³⁶. Il s'agit de toute distinction, exclusion ou limitation basée sur le sexe qui a pour objet ou pour but de compromettre ou détruire la reconnaissance la jouissance, ou l'exercice des droits de l'homme et des droits fondamentales attribuées aux femmes dans le champ politique, économique social, culturel et civil ou dans n'importe quel secteur indépendant de leur condition de mariage et sur base de l'égalité entre hommes et femmes.³⁷

³⁴ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Participation_\(politique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Participation_(politique)), consulté le 5/9/2023 à 11h34 min

³⁵ Constantin F., *Ressources naturelles, participation populaire et action publique en Afrique*, Paris, Kartala, 200, P.71

³⁶ Nations unies, Conception sur l'émancipation de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, Département d'information de l'ONU, New York, 1997, p.2

³⁷ Article 1 de la CEDEF, paragraphe de droit à la vie politique et public

I.1.6. L'ambassade

Le terme « ambassade » est attesté depuis le 18^{ème} siècle, et fut d'abord graphié *ambaxade*. Il fut emprunté à l'italien *ambasciata*. En termes de relations étrangères, une ambassade peut désigner à la fois une mission diplomatique permanente et le bâtiment dans lequel cette mission est hébergée. Les ambassades sont une partie importante des relations étrangères, car elles servent de point de contact entre le pays visiteur et le pays hôte. Une ambassade ou mission diplomatique est une représentation diplomatique d'un État auprès d'un autre. Par extension, le terme est utilisé pour désigner le lieu où sont situés les bureaux du personnel diplomatique. C'est souvent mais pas toujours la résidence de l'ambassadeur. Le personnel de l'ambassade est dirigé par un ambassadeur.

Un ambassadeur est généralement une personnalité politique nommée. « *Au Burundi, le diplomate et l'agent administratif ou technique du MAECD sont rappelées au pays après une période de quatre ans à compter de la date de leur nomination ou affectation. Ce délai peut être prolongée mais le mandat cumulée ne doit pas dépasser huit ans. Aussi, le ministre des AECD peut raccourcir cette période pour des raisons impératives de services* »³⁸. En plus des membres du service extérieur, les ambassades utilisent souvent du personnel d'autres agences. Le personnel d'autres agences peut fournir des informations supplémentaires ou un soutien à l'ambassade.

I.2. Cadre théorique

Pour notre travail de recherche, pas mal de théories peuvent être appliquées à ce dernier. Mais nous avons voulu utiliser le courant féministe libéral et radical et le courant constructiviste.

I.2.1. Le courant de pensée féministe.

Les féministes dans le domaine des relations internationales déclarent que les femmes sont exclues de la prise de décision en matière de politique étrangère en raison de la mesure dans laquelle la politique internationale est une sphère d'activité tellement masculinisée que les voix des femmes sont considérées comme fausses³⁹. Tickner déclare qu'il est largement admis, tant

³⁸ Article 3 du statut portant réglementation de l'ordonnance ministériel no 204. 01/ 533/RE/2013 et 540/663/ 2013 du 8/ 5/ 2013du rappel du personnel diplomatique, consulaire, administratif, et technique au service extérieur du MAECD de l'ordonnance ministériel

³⁹ Ticner J. N., *Genre dans les relations internationales. Perspectives féministes sur la réalisation de la sécurité*, 1992, New York : presse universitaire de Columbia.

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

par les femmes que par les hommes du monde entier, que la politique militaire et étrangère sont les domaines de l'élaboration des politiques les moins appropriés pour les femmes. Ceux qui sont chargés des questions militaires et de politique étrangère, dit Tickner, devraient avoir la force, le pouvoir, l'autonomie, l'indépendance et la rationalité, donc, des caractéristiques qui sont généralement associées aux hommes. En même temps, les femmes, même celles qui ont une expérience pratique de la politique étrangère, *« sont perçues comme étant trop émotives et trop faibles pour que les décisions difficiles de vie ou de mort requises pour la nation soient une défense »*⁴⁰ Le féminisme en relations internationales, est un courant de pensée que l'on peut classer dans les approches radicales. Cette théorie est portée par plusieurs autrices, dont J. Ann Tickner, Cynthia Enloe, Marysia Zalewsk, Carol Cohn, etc.

En relations internationales, le féminisme est omniprésent. Bien que les interactions féminines en politique puissent prendre différentes formes, elles consistent initialement à promouvoir les rapports d'égalité homme-femme et le respect du droit des femmes dans les relations inter-étatiques. Les théories en politique féministes prônent davantage la paix et une tendance plus inclusive des femmes en société, avec des débats sur la prostitution, le viol et le divorce, mais visant aussi l'égalité politique, sociale, économique et morale avec les hommes.

Le féminisme en relations internationales prône l'avènement de la justice structurelle, genrée et racisée, d'ordre socio-culturel, économique ou politique. Lorsque mis de l'avant, le féminisme politique permet de mieux comprendre les conditions des femmes à travers le monde (pauvreté, violence, soumission, abus), et d'améliorer les conditions existentielles des femmes.

Selon Tickner, les six principes du réalisme de la théorie des relations internationales de Hans Morgenthau (intérêt national, puissance, politique intérieure, autonomie du politique sont basés sur une vision partielle de la réalité qui privilégie la masculinité.

Les principaux théoriciens en relations internationales ont tellement ignoré le rôle des femmes confinées dans les actes de reproduction et de coopération qu'on est venu à penser les relations internationales comme anarchique. C'est en ce sens que c'est une approche radicale car elle s'oppose à la vision réaliste des relations internationales puisqu'elle est fondée sur une description partielle et partielle, biaisée par une perspective masculine.

⁴⁰ *Ibidem*

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

L'idée fondamentale de cette théorie est que les chercheurs en relations internationales ont oublié d'étudier l'autre moitié de l'humanité alors que les femmes sont très présentes sur la scène internationale (ONG notamment) et l'action des femmes influence indirectement les relations internationales. Les femmes sont mères et épouses de soldats, infirmières dans les hôpitaux, prostituées autour des bases et leur rôle est ignoré.

Elisabeth Prügl fait partie des nombreuses théoriciennes à analyser les apports féministes dans la politique et les relations internationale⁴¹. Dans son œuvre intitulée *Sous le développement, le genre*, elle analyse le rôle et la nécessité des interactions féministes en politique étrangère. Son point de vue dépeint les problématiques rencontrées des interactions féministes dans un système d'idéologie strictement masculin. Selon elle, la politique du genre n'est pas assez pratiquée, ce qui fait en sorte que l'égalité de genre n'est pas optimale. Par conséquent, des comportements violents se développent, tels que les abus sexuels envers les femmes partout dans le monde.

I.2.1.1. Le féminisme libéral

Les féministes libérales se concentrent sur les similitudes entre les deux sexes et expliquent en outre que les différences entre eux sont causées par des lois et des institutions discriminatoires. Les féministes libérales affirment que les femmes ont le droit de participer à tous les rôles sociaux et politiques sans faire face à la discrimination⁴¹. La perception ici est que le domaine diplomatique ne devrait pas exclure également les femmes. Les féministes libérales mettent l'accent sur la sphère publique, sur les luttes juridiques, politiques et institutionnelles pour les droits des individus à concourir sur le marché public⁴².

Le féminisme libéral utilise diverses pensées libérales dominantes dans la société occidentale depuis les penseurs des Lumières et affirme que la position sociale subordonnée des femmes peut être abordée par les processus politiques existants sous la démocratie. Pour les libéraux, la bataille clé est l'accès à l'éducation. Ils soutiennent que si les hommes et les femmes sont éduqués de manière égale, ils auront accès à des postes dans la société. Les féministes libérales n'utilisent pas des termes comme « révolution » ou « libération » comme les radicales et les

⁴¹ Goldstein J.S., *Guerre et genre : comment le genre valorise le monde et vice versa* : 2001, Cambridge University Press, p.39

⁴² Beasley C., *Introduction à la théorie féministe*.1999, Londres : Sage Publications, p.51

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

socialistes. Ils pensent que *"la démocratie elle-même est naturellement adaptable à l'égalité des deux sexes"* et qu'*'il faut réformer la société* ⁴³.

Cette étude insiste sur la théorie féministe libérale car elle établit une plate-forme pour la participation des femmes sur une base plus ou moins égale à celle des hommes, en procédant à des réformes aux niveaux juridique, politique et institutionnel. Cette étude tente de montrer comment et pourquoi, malgré les différentes lois promulguées et les conventions ratifiées au niveau international, national et organisationnel, les femmes ne sont cependant toujours pas visibles dans le domaine de la diplomatie burundaise comme les hommes, un domaine important qui, non seulement influence la façon dont les pays interagissent mais aussi, la vie quotidienne des gens à travers le monde.

I.2.1.2. Le féminisme radical

Cette approche considère donc que tous les êtres humains sont des individus égaux, et que leurs différences de sexe, comme de race ou de langue, sont insignifiantes. Elles prennent de l'importance dès le moment où elles sont structurées par un rapport de pouvoir. « *"On ne naît pas femme, on le devient"* ⁴⁴, et on le devient à partir de la domination exercée par les hommes sur les femmes. Représenté notamment par Christine Delphy, ce courant entend lutter contre la subversion des rapports sociaux de sexe et, pour ce faire, remonter à la racine du système social des sexes, le patriarcat, « *qui produit et reproduit l'oppression des femmes par les hommes* » ⁴⁵ Mais l'égalité peut être pensée différemment.

Elle peut aussi être envisagée comme réalisable grâce à des mesures de soutien favorisant les femmes en dépit de leurs différences avec les hommes.

Cette conception de l'égalité ou équité s'ancre dans une optique différentialiste, elle ne tient pas compte des rapports sociaux de sexe et du caractère systémique de l'oppression des femmes. « *Est différentialiste également, l'optique de revendiquer l'équivalence entre femmes et hommes, en valorisant les « valeurs féminines »* ⁴⁶. Ainsi, il est à relever que les perspectives

⁴³Beasley C., op.cit., p.52

⁴⁴ Beauvoir, S., *Debout ! Une histoire du mouvement de libération des femmes*, Paris PUF, 1949, P.32.

⁴⁵ Delphy C., *L'ennemie principale*, vol1 et 2, Paris, Syllepse, 1998, p.95 et Toupin LOUISE, Les courants de pensée féministe, 1998, Ed. Numérique disponible sur le site : [http://classic.uqac.ca/contemporain/toupin louise /courant pensée féministe/courant pensée féministe.pdf](http://classic.uqac.ca/contemporain/toupin%20louise/courant%20pensée%20féministe/courant%20pensée%20féministe.pdf). Consulté le 25 juin 2023 à 10 h

⁴⁶ Delphy C., *Egalité, Equivalence et Equité: la position de l'Etat Français au regard du droit international* », Nouvelles questions féministes, no 16,1, Lausanne : Antipodes, 1995 p.83

égalitaires n'adoptent pas toutes une même optique dans leur manière de considérer les rôles attribués aux hommes et aux femmes. En d'autres termes, prôner l'égalité implique logiquement de vouloir lutter contre la hiérarchie existante entre hommes et femmes, vouloir combattre l'oppression des femmes, mais pas forcément de penser les hommes et les femmes en termes de groupes socialement construits.

I.2.2. Le courant de pensée constructiviste

Selon Bryman *«l'obstructionnisme est une position ontologique qui affirme que les phénomènes sociaux et leurs significations sont continuellement accomplis par les acteurs sociaux»*⁴⁷. L'hypothèse fondamentale du constructivisme est que la réalité est une construction sociale. Cette perspective suppose que les idées, les croyances, les normes et les identités façonnent et informent les actions et pratiques humaines⁴⁸. Bâchi a une explication similaire de la définition du constructivisme social. Elle souligne à quel point notre compréhension du monde est le produit de forces sociales et soutient que la connaissance n'existe pas séparément des signes. Dans ce travail, nous adoptons une perspective genre, c'est-à-dire que nous considérons que les rôles dévolus aux hommes et aux femmes sont des constructions sociales qui ne découlent d'aucune donnée naturelle. Deux groupes sont ainsi socialement constitués : les hommes et les femmes, deux groupes différents et hiérarchisés. Pour analyser cette inégalité et dénoncer l'oppression subie par les femmes, nous parlons donc, à l'instar de Christine Delphy et des féministes radicales, de rapports sociaux de sexe.

Pour preuve de cette inégalité entre hommes et femmes, mentionnons les différences de traitement salarial, l'accès difficile aux postes à responsabilités pour les femmes, les tâches domestiques encore majoritairement assumées par les femmes, la violence conjugale dont les premières victimes sont les femmes, etc. Cette brève énumération a pour seul but de souligner le fait que *les rapports sociaux de sexe sont encore aujourd'hui au monde, des rapports de force*⁴⁹.

En effet, même si les lois évoluent et tendent à être égalitaires pour la plupart des pays du monde, dans les faits, les femmes n'ont ni les mêmes droits, ni les mêmes chances que les hommes, que ce soit dans la sphère privée ou publique. En Suisse par exemple, depuis 1981,

⁴⁷ Alan B., *Méthodes de recherche sociale*, 2008, Oxford : Oxford University Press, P.19

⁴⁸ Bachi B. T., Marsh et Stoker. *Intégration de la politique. Pratique de genre et théories féministes*. Université of Adelaide Press, 2010, pp.111-138

⁴⁹ Beauvoir S., *Le deuxième sexe*, Tome 1, Les faits et les mythes, Paris, P.U.F, 1949, p.25

le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est intégré dans la Constitution fédérale. En 1988 a été institué le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, et, en 1996, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur.⁵⁰

Les courants dits « différentialistes » estiment que les femmes sont différentes des hommes par nature et que le féminisme doit revendiquer une valorisation des spécificités féminines afin qu'elles soient mises sur pied d'égalité avec les spécificités masculines. Ici, l'oppression des femmes est due à la dévalorisation de leurs aptitudes « naturelles ». En revendiquant l'existence d'une identité féminine et sa revalorisation, les théories différentialistes tendent à naturaliser les différences entre hommes et femmes⁵¹.

A l'opposé, les courants dits « universalistes » (ou « égalitaristes ») postulent que les rôles attribués aux femmes et aux hommes n'ont rien de « naturels », ils ne découlent pas de leurs différences morphologiques, mais sont le fruit d'une construction sociale. Cette approche considère donc que tous les êtres humains sont des individus égaux, et que leurs différences de sexe, comme de race ou de langue, sont insignifiantes. Elles prennent de l'importance dès le moment où elles sont structurées par un rapport de pouvoir. « *On ne naît pas femme, on le devient* »⁵², et on le devient à partir de la domination exercée par les hommes sur les femmes.

I.3. Les mouvements internationaux en faveur des femmes

Le mouvement vers la reconnaissance et le soutien du rôle des femmes dans la participation à la prise de décision et d'attirer attention aux autorités nationales compétentes, a été amorcé à travers le monde par une série de manifestations, notamment les instruments juridiques internationaux. Déjà en 1945, *dans la préambule de la charte, les Nations Unies sur les droits fondamentaux de l'Homme, reconnaissait la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits de l'homme et de la femme*⁵³. L'année internationale de la femme (1975) a sensibilisé l'opinion internationale et amené bon nombre de décideurs politiques et Organisations Internationales à prendre l'engagement d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes. C'est sur la demande de cette commission que l'année 1975 a été déclarée "Année Internationale de la Femme".

⁵⁰ Beauvoir S., op.cit., p.45

⁵¹ Ibidem

⁵² Beauvoir S., op.cit p.25

⁵³ Nations unies, services de la promotion de la femme, femmes, activités des nations unies en faveurs des femmes, Vienne, septembre,1994, p.4

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

L'assemblée Générale des Nations Unies a ensuite approuvé le plan d'action pour l'application des objectifs de l'Année Internationale de la Femme et proclamé les années 1975-1985, la décennie des Nations Unies pour les femmes avec un triple but d'égalité, de développement et de paix qui a été présentée comme « *le début d'un effort international visant à corriger les erreurs de l'histoire* »⁵⁴. Ce plan définit des directives à suivre et les jalons pour les pays membres afin d'incorporer les femmes en tant que groupe cible spécifique dans les initiatives de développement et de promotion de la paix au rang des préoccupations mondiales. Depuis, l'ONU s'est engagée à ne ménager aucun effort pour instaurer un monde de justice fondé sur le respect universel des droits de l'homme, mission réaffirmée il y a plusieurs années dans la déclaration du millénaire⁵⁵.

L'élaboration par les Nations Unies, de la Déclaration Universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948, est en effet, le point de départ d'une série de soixante-douze Conventions ou Pactes internationaux qui développent soit l'ensemble des droits énoncés dans la déclaration, soit les droits relatifs à certaines catégories particulières de personnes, soit la lutte contre certaines discriminations. L'honneur du droit n'est-il pas de protéger les personnes dont la vulnérabilité est une réalité trop permanente pour être ignorée du droit ? Si la conscience peut obliger à secourir ces personnes vulnérables, le droit leur reconnaît-il des droits ? ⁵⁶ .

I.3.1. Une prise de conscience progressive suscitées par les conférences internationales

Depuis le début de la décennie de la femme, les Nations Unies ont parrainé tous les cinq ans ou dix ans, de grandes conférences sur les femmes, qui ont été relayées par des assises régionales dont la troisième Conférence Mondiale sur les femmes tenues à Mexico en 1975 :

– La Conférence de Mexico tenue du 23 juin au 4 juillet 1975 avait pour but selon l'Unesco de « *lancer un programme international d'action comprenant des mesures à long et à court terme visant à assurer l'intégration des femmes ,en pleine association et sur un point d'égalité avec les hommes ,à l'effort du développement ,à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et à* »

⁵⁴ Nations unies, défis pour l'an 2000, op.cit., p.3

⁵⁵ « Depuis la déclaration du millénaire (Résolution A/RES/55/2 du 8 septembre 2000), les entités des Nations Unies chargées des droits de l'homme ont étendu leurs activités de protection, d'assistance technique et d'appui en faveur des institutions nationales de défense des droits de l'homme, de sorte que les normes internationales relatives aux droits de l'homme sont désormais mieux respectées dans de nombreux pays ».

⁵⁶ « Il existe une véritable ambiguïté à la lecture de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet article pose le principe général de l'égalité entre les hommes, lorsqu'il dispose que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

assurer la plus large participation des femmes au renforcement de la paix internationale et à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale»⁵⁷. La conférence de Mexico sur les femmes portait sur le combat pour l'égalité des sexes et constitue la première expression des revendications féminines au niveau mondial contre leur discrimination. Dans cette réunion, la promotion des femmes fut définie en adoptant les objectifs et les stratégies tendant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe, à l'intégration et la pleine participation des femmes au développement⁵⁸. La Conférence permit également la création de l'Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme et le Fonds des Nations unies pour la femme⁵⁹.

– La Conférence de Copenhague (1980). Elle avait pour objet d'évaluer le programme d'action adopté lors de la conférence de Mexico. Elle a eu le mérite de constater que malgré les efforts fournis pour mettre en œuvre les droits de la femme, certains facteurs constituaient un obstacle majeur pour les satisfaire notamment la capacité des femmes à exercer certains droits, une volonté insuffisante, une faible prise de conscience des femmes.

– La conférence de Nairobi en 1985 : A Nairobi, a pris part, *quelques 16000 délégués et représentants d'organisations non gouvernementales venus du monde entier* ⁶⁰. On a reconnu que les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les particuliers jouent un rôle actif pour la suppression des obstacles socio-économiques qui empêchent les femmes d'exprimer tous leurs potentiels en tant qu'agentes et bénéficiaires de développement. "Les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme à l'horizon 2000" définissent des mesures concrètes à prendre par les Etats membres pour garantir la réalisation des objectifs. Suite aux recommandations de Nairobi, des organismes ont été spécialisés dans l'amélioration du statut social et des conditions de vie des femmes. Les pays africains et les organisations interafricaines (OUA, CEDEAO,...) ont institutionnalisé la question féminine et ont tenté d'y apporter des réponses.

Des mécanismes étatiques ou non gouvernementaux ont été consacrés aux femmes. Cette conférence de Nairobi avait pour objet, dans sa philosophie du moins, d'adopter les mesures tendant à traduire dans les faits les dispositions de ladite Convention. La stratégie adoptée pour

⁵⁷ UNESCO, *L'Unesco et l'année internationale de la femme*, Paris, UNESCO, 1975, P.8

⁵⁸ <https://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/index.html>, 15 juin 2023.

⁵⁹ <http://www.un.org.womenwatch/ianwge/gm-facts/instaw.pdf>, 15 juin 2023 à 15h 25 minutes

⁶⁰ Nations unies, *Femmes, défis pour l'an 2000*, p.2

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

légitimer les mesures prises lors de la conférence, était de considérer que tout problème humain est un problème de femme⁶¹. Ceci signifie que le problème des femmes vient au premier plan. Avec cette stratégie, l'internationalisation du problème des droits de la femme venait de prendre une nouvelle forme : l'homogénéisation des problèmes touchant l'humanité en général. Ainsi, on ne peut parler des droits de l'homme sans parler des droits de la femme. Mais le sommet de la démarche a été la conférence de Beijing de 1995 et la Résolution 1325 des Nations unies sur la femme, la paix et la sécurité.

– La Conférence de Beijing du 04 au 15 septembre 1995. Le mérite de la conférence est d'avoir posé la question de l'égalité de l'homme et de la femme en termes plus objectifs : l'égalité de genre⁶². Adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité est venue répondre aux problèmes d'inégalités, de discrimination et d'exclusion à l'égard des femmes constatées lors de la gestion des périodes de conflits et de post conflits. Il est le premier texte international à avoir reconnu l'impact différencié des conflits sur les femmes et les filles ainsi que le rôle primordial des femmes dans la prévention et la gestion des conflits. Sa mise en place vise l'implication des femmes et la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans toutes les interventions de règlement des conflits et de consolidation de la paix. *« Les conflits n'ont pas de sexe, mais ils ont un impact différent sur les hommes et les femmes, suite aux inégalités sexospécifiques et à la discrimination dont elles sont victimes. Elles sont plus vulnérables par rapport aux guerres et aux conflits parce qu'elles sont projetées dans une situation de crise avec un statut d'infériorité »*⁶³.

La Résolution 1325 demande aux Nations Unies, aux Etats membres et aux parties en conflits de tenir compte de cet état des choses, afin que les processus de paix et les initiatives de consolidation de la paix puissent répondre aux effets des crises sur les femmes comme sur les hommes. Le Programme d'action adopté à cette époque reste encore d'actualité. D'ailleurs, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies pour les femmes, la paix et la sécurité a été prise en application des clauses définies lors de la Conférence de Beijing. La Conférence de Beijing de 1995, qui a permis l'adoption de la plateforme d'action mondiale, a prôné

⁶¹ Ndayizigamiye R., *la problématique du respect des droits de la fondamentaux des femmes en cas de détention et d'arrestation au Burundi*, mémoire, Bujumbura 2010, p.9

⁶² Nations unies, Femmes, op.cit., p.3

⁶³ Nduwimana F., *La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des nations Unies sur les Femmes, la paix et la sécurité, comprendre les implications, remplir les obligations* ; Bujumbura, 2012, p 35

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

l'empowerment des femmes, c'est à dire, la capacité de la femme de vivre indépendamment de l'homme à tous les niveaux et à tous les secteurs.

I.3.2. La mise en œuvre des réunions de sensibilisation

Entre 1975-1985, UNESCO a organisé des réunions importantes consacrées à l'égalité des chances des filles et des femmes dans tous les domaines. Il s'agit entre autre :

« § *La réunion d'experts sur l'orientation scolaire et professionnelle pour les jeunes filles et les femmes, (Paris,6-10 septembre 1976)*

§ *Le congrès international sur la situation des femmes dans l'enseignement technique, (Bonn,9-12 juin,1980)*

§ *Le séminaire international sur l'ouverture aux femmes des branches de formations professionnelles et des emplois traditionnellement réservés aux hommes, (Franconfort,11-13 Novembre 1980)*

§ *Le séminaire international de l'éducation, la formation et l'emploi des femmes dans les pays développés (Tokyo,2-6décembre 1980)⁶⁴».*

Ces objectifs ont été fixés en vue de garantir aux garçons et aux filles l'accès à un enseignement primaire ainsi que d'améliorer la santé des femmes grâce à un plus large accès aux soins de santé et aux programmes de prévention.

I.3.3. Mise en œuvre d'organismes exclusivement réservés aux questions relatives aux femmes

La décennie des nations unies pour la femme a débouché sur une création d'un certain nombre de résultats concrets d'une portée considérable à commencer par la création des organismes des nations unies exclusivement consacrés aux femmes. Le fonds du développement des nations unies pour la femme(UNIFEM) et l'institut international de Recherche et de formation pour la promotion de la femme(INSTAW). Le premier UNIFEM, est un fonds de contribution volontaire qui accorde son soutien financier et son assistance technique à des programmes novateurs qui agissent en faveur des droits fondamentaux de la femme, de leurs

⁶⁴ Ndayishemeza C., *Problématique de la participation politique des femmes au Burundi, Construction identitaire et stratégies d'action (1982-2005)*, Mémoire, U.B,2009, p.6

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

responsabilisations politiques et économiques et de l'équité entre les sexes⁶⁵. Ainsi, on remarque aujourd'hui que l'ordre international de la communauté internationale en ce qui concerne les femmes et l'intégration des sexes spécificités dans le système des Nations Unies progresse à grands pas.

Le second INSTAW (l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) est reconnu comme une sphère de formation des Nations Unies, aidant environ 27 000 bénéficiaires par an. Ceci est souvent accompli en dirigeant pas moins de 400 activités de développement des capacités et de recherche dans le monde (UNITAR NDA). Il vise à faciliter l'avancement des femmes au sein du système des Nations Unies. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche eux-mêmes disent qu'ils doivent se voir confier un rôle de pionnier au sein du système des Nations Unies, en organisant une série d'ateliers de renforcement des compétences pour les femmes diplomates visant à encourager et à renforcer les capacités de leadership des femmes (UNITAR C, ND).⁶⁶

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche présente clairement l'absence de femmes dans la diplomatie comme un problème d'inefficacité. Avant d'assister à la manière dont une répétition de ce que cela signifie sera effectuée. Il implore l'utilité des femmes dans la sphère politique, démontrant qu'elles peuvent apporter des changements positifs dans le rétablissement de la paix et la diplomatie. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pose le problème qu'il n'y a actuellement presque que le point de vue des hommes pris en considération sur les problèmes et donc seulement une « manière unisexuelle » de considérer le problème et/ou la meilleure façon de le résoudre⁶⁷

I.3.4. La mobilisation des idées et instruments juridiques internationaux

Bien avant l'adoption de la convention sur la CEDEF, de nombreux textes juridiques internationaux tant généraux que spécifiques garantissaient une protection aux droits de la femme. Nous pouvons citer entre autre, certains textes généraux et spécifiques : Au niveau des Nations Unies, plusieurs instruments conventionnels internationaux ont été signés et ratifiés par les Etats. Certains sont spécifiques, puis qu'ils se rapportent à certains aspects particuliers des

⁶⁵ Site web [http //www.un-instraw-gains.org](http://www.un-instraw-gains.org) consulté le 2/9/2023 à 14h39 min

⁶⁶ UNITAR C, NDA., Women in Diplomacy, p, 23

⁶⁷ Ndiokubwayo J. B., op.cit., p.67

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

droits de la femme, d'autres en revanche ont une portée générale sur les droits de l'homme en général. Mais en général, nous pouvons citer :

A. Les textes généraux

La charte de l'Organisation des Nations Unies et la charte internationale des droits de l'homme.

La charte des Nations Unies prescrit aux Etats l'obligation de garantir la protection des droits de l'homme dans leur système interne respectif, et de s'engager à la promotion de la paix dans le monde. Il convient de comprendre la paix dans son sens large qui ne signifie pas uniquement le silence des armes⁶⁸, mais qui s'intéresse à l'épanouissement de la personne humaine, y compris les droits de l'homme⁶⁹.

Quant à la charte internationale des droits de l'homme, elle comprend :

- La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques et son protocole facultatif du 23 mars 1976.

A plusieurs reprises, la déclaration universelle des droits de l'homme et le pacte relatifs aux droits civils et politiques, interdisent la discrimination fondées sur le sexe et prescrivent l'égalité des droits entre les personnes des deux sexes⁷⁰, quant à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ,elle comporte des dispositions similaires⁷¹ et va plus loin édictant que « *l'Etat doit veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme, ... tels que stipules dans le déclarations et conventions internationales* »⁷².

B. Textes spécifiques

Ayant pris conscience de la situation d'inégalité dans laquelle a vécu la femme, les Nations Unies ont créé, dès juin 1946, une commission chargée de la promotion des droits de la femme.

⁶⁸Les nations unies et les droits de l'homme, publication des nations unies, New York ,1979, p.1165

⁶⁹ Ntiranyibagira M., *La crise dans la sous-région des grands lacs, quand les protagonistes tournent le dos aux droits*, in Afrique des grands lacs,2003-2004, Paris, l'harmatan, Avril 2004, p.11

⁷⁰ Déclaration Universelle des Droits de l'homme, Préambule ,5ème considérant et art 16 §1, cité par Gustave Bihumugani, op.cit. p.39

⁷¹ Idem

⁷² Ibidem

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

A partir de ce moment, un certain nombre de textes furent adoptés dont la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de 1967.

C'est à la suite de cette dernière que fut adoptée, le 18 décembre 1979, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), laquelle a défini la discrimination pour la première fois comme *«étant, toute distinction, exclusion ou limitant basée sur le sexe qui a pour effet, de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales attribuées aux femmes dans le champ politique, économique, social, culturel et civil ou dans n'importe quel secteur indépendamment de leur condition de mariage et sur la base de l'égalité entre homme et femme, art1.⁷³»*

La CEDEF a influencé positivement la législation burundaise car la plupart des textes juridiques s'y réfèrent dans l'esprit de l'équité et de l'égalité entre les sexes. En effet, la Constitution de transition du 28 octobre 2001 affirme en son article 15 que « Les droits et les devoirs proclamés et garantis par la Charte de l'Unité Nationale. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Pactes Internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur l'élimination des toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la présente Constitution. »⁷⁴

I.4. De l'émergence et l'organisation des mouvements nationaux féminins au Burundi

Au Burundi, la mobilisation des femmes pour la participation aux négociations de paix d'Arusha, constitue un tournant historique dans la vie du mouvement féminin. Cette mobilisation a permis de faire le constat que, d'une part, de quelque milieu, parti politique, ethnie, ou région qu'elles proviennent et quel que soit leur niveau d'instruction, les femmes font face aux mêmes problèmes et à la même discrimination ; seule l'ampleur de cette dernière varie. La mobilisation a d'autre part montré qu'en étant unies, les femmes pouvaient parvenir à se faire entendre. Le mouvement féminin au Burundi se caractérise par la revendication de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et la lutte en faveur de l'élimination des

⁷³ Faure C., Encyclopédie politique et historique des femmes, Paris, PUF, 1997, P.840

⁷⁴ Article 15 de la constitution burundaise de transition de 2003

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

inégalités, des injustices et des discriminations à l'égard des femmes. Il s'agit d'un mouvement porté par des femmes œuvrant dans des structures diverses de la société civile et au sein des partis politiques.

I.4.1. Le mouvement politique féminin.

Les femmes ont été pendant longtemps absentes de la scène politique et publique. Les premières manifestations de l'émergence de la conscience féministe remontent à la période de la lutte pour l'accession du Burundi à l'indépendance, qui a sonné le début du réveil politique des femmes. Elles se sont régulièrement rencontrées pour discuter des questions relatives à l'indépendance et de leur possible contribution.

Le fils de roi Mwambutsa IV, Louis RWAGASORE, avait déjà créé dès 1960 le mouvement politique féminin appelé Union Culturelle des Femmes Burundaises (U.C.F. B). Dirigé par l'épouse de son fondateur, ce mouvement qui manquant de soutien après la mort de son fondateur, comme le montre Adelaïde NININHAZWE quand il dit que « étant donné que ce mouvement politique des femmes n'était soutenu par aucune autorité supérieure en place, il fut vite oublié après la mort de son leader. Et la femme se sentait délaissée, on préfère mettre fin à ses activités »⁷⁵.

Sous la première République, le Président Michel MICOMBERO a lui aussi encouragé les femmes dès le 1.1.1967 afin qu'elles puissent participer activement au développement de leur pays *«A vous jeune fille de comprendre dorénavant ,vous devez vous considérer comme appeler à participer très activement à la révolution nationale, certaines d'entre vous ont peut-être encore en mémoire certaines mesures interdisaient aux femmes de participer au progrès de la révolution de la nation .Nous allons avoir été émus par ces mesures...Dorénavant ,la voie du progrès vous est ouverte, à vous de le suivre, de la cimenter»*⁷⁶

Au cours de la deuxième république, le président BAGAZA n'a cessé de ne ménager aucun effort en vue d'inciter les femmes à participer au perfectionnement de leur éducation et de changer de mentalités.

Sous le président Pierre. BUYOYA, les actions de la femme sont menées à travers le parti UPRONA, ou fut promulgué en 1980, le code de personnes et de familles qui reconnaît quelques

⁷⁵ Nininahazwe A., *La participation de la femme burundaise à la vie politique du début du xx es à la fin de 1987*, Mémoire U.B, Bujumbura, février ,1992, p.71

⁷⁶ Discours présidentiel du 1 /1.1967

droits aux femmes en son article 27 stipule que, *«la femme à droit d'exercer une profession, une industrie, ou commerce avec le consentement de son mari. Elle dispose d'un droit de recours contre le refus d'autorisation⁷⁷. »*

I.4.2. Le mouvement associatif féminin

De nombreuses associations traditionnelles féminines ont également été créées au niveau des communes et collines pour l'entraide et la solidarité communautaires. Au Burundi, le mouvement associatif féminin est assez récent. La création des premières associations remonte à la fin des années 1980, dans le domaine de la solidarité et de l'auto prise en charge avec les tontines⁷⁸ d'épargne et de crédit. La promulgation de la loi régissant les ASBL⁷⁹ en 1992, puis la crise de 1993 qui a suivi, ont eu un rôle de catalyseurs dans la formation d'une conscience politique des femmes. Par ailleurs, afin de conjuguer leurs efforts, les associations féminines ont créé des collectifs et des réseaux qui leur permettent de coordonner leurs actions dans des domaines précis.

On peut citer à titre d'exemple :

Des ONG et associations féminines travaillant dans les domaines des intérêts stratégiques, mais aussi des besoins et intérêts pratiques des femmes. C'est au cours des années 1980 que les premières associations et ONG féminines ont été créées : elles ont été renforcées avec la crise de 1993, avec leur dénombrement au niveau des collines. Dans le but de conjuguer leurs efforts, les associations féminines ont créé des collectifs et des réseaux susceptibles de permettre la coordination de leurs actions dans des domaines précis. Le mouvement féminin peut être compris comme une dynamique active autour des revendications pour l'égalité en droits entre l'homme et la femme. Cela suppose, au préalable, l'élimination des inégalités, des injustices et des discriminations à l'égard des femmes, la réduction de la pauvreté et la satisfaction de certains besoins pratiques et stratégiques.

Le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB), le Réseau Femmes et Paix ainsi que la Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme (SPPDF).

⁷⁷ Art 27 du CPF, cité par Ndayishemeza Come., in, *Problématique de la participation politique de la femme. Construction identitaire et stratégie d'action, mémoire de licence, UB,2009, P.14*

⁷⁸ La tontine est une convention intervenant entre plusieurs personnes mettant des biens ou des capitaux en commun avec cette particularité que les sommes versées, leurs produits ou les biens meubles ou immeubles qui auront été achetés à l'aide du capital ainsi constitué appartiendront au dernier survivant. ([Http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/tontine.php](http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/tontine.php)) consulté le 6 juin 2023 à 16h 15 minutes

⁷⁹ Décret-loi n°1/011 du 18 avril 1992 portant cadre organique des associations sans but lucratif.

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Le CAFOB a joué un rôle déterminant dans la mobilisation des femmes pour revendiquer la participation aux négociations d'Arusha et la levée de l'embargo. Le Réseau Femmes et Paix centre ses initiatives sur la recherche de la paix, la prévention et la résolution pacifique des conflits, la réconciliation et le rapprochement communautaire. Née au cours du processus électoral de 2005

La SPPDF est, quant à elle, une coalition regroupant aussi bien des associations féminines que d'autres acteurs œuvrant en faveur de l'avancement des droits des femmes. Son action vise à encourager la mobilisation des femmes et leur participation politique. Au moment des élections de 2010, la SPDDF avait notamment adopté une « Stratégie nationale pour une meilleure participation des femmes burundaises aux élections ». La tontine est une convention intervenant entre plusieurs personnes mettant des biens ou des capitaux en commun avec cette particularité que les sommes versées, leurs produits ou les biens meubles ou immeubles qui auront été achetés à l'aide du capital ainsi constitué appartiendront au dernier survivant.

Dushirehamwe travaille avec les femmes rurales dans treize provinces du pays. A la conquête de la parole : La participation des femmes dans la transition démocratique au Burundi ⁸⁰ était d'améliorer la participation des femmes burundaises à la prise de décision. Aujourd'hui, la SPPDF

On compte un nombre important d'organisations comme le collectif des associations et ONG féminines du Burundi (CAFOB), l'ABFJO, l'association des femmes juristes (AFJB), la Ligue ITEKA, le centre Seruka, etc.⁸¹

I.4.3. Les actions politiques de promotion de la femme burundaise

Les actions dont il est question ici ont été mises en œuvre par les gouvernements du Burundi depuis l'époque monarchique. Nous allons essayer d'en faire un aperçu pour montrer que la place qu'ont les femmes burundaises actuellement n'est pas seulement le fruit de leurs efforts mais plutôt d'un effort partagé entre plusieurs partenaires.

Dans la même perspective d'intégrer la femme burundaise au développement, en 1982 a été créé : le MCF (Ministère en charge des femmes) qui avait pour mission « *d'élaborer la politique gouvernementale en matière d'émancipation et d'intégration de la femme dans le processus de*

⁸⁰Dushirehamwe est un réseau de formatrices en genre et résolution des conflits créée en 1997.

⁸¹ Profil genre au Burundi, Groupe de la banque africaine de développement, Tunis, 2011, p.35

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

développement socio-économique du pays et veillant à l'application de cette politique»⁸², ainsi que« la promotion et la défense des droits de la femme⁸³ »

En outre, en accord avec l'Accord d'Arusha en son protocole II relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance, la Constitution burundaise de 2005 stipule que *« tout burundais a droit de participer, soit directement, soit indirectement par ses représentants, à la direction et à la gestion des affaires de l'Etat sous réserve des conditions légales, notamment d'âge et de capacité »⁸⁴* (art 51). Ses articles 129, 164 et 180 garantissent la participation de toutes les composantes de la population burundaises, à raison d'au plus de 60% pour les hutu, 40% pour les tutsi, et d'au moins 30% de femmes au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

En rapport avec la participation des femmes dans les partis politiques, la loi du 10 septembre 2011 portant organisation et le fonctionnement des partis politiques leur impose en son article 30 de *« lutter contre toute idéologie politique et tout acte visant à encourager la haine ou la discrimination basée entre autre sur l'appartenance ethnique, la région, le genre et la religion »⁸⁵*. En son article 33, elle stipule que l'organe national et provincial d'un parti doivent être formés *« dans un esprit d'unité nationale en tenant compte des diverses composantes ethniques et du genre »*. Par ailleurs, *« aucun organe dirigeant d'un parti politique au niveau national ne peut comprendre plus de ¾ des membres provenant d'une même ethnie.*

L'inclusion du quota dans le cadre légal burundais en matière de participation constitue une avancée importante, particulièrement en ce qui est de la participation des femmes, parce qu'elle leur a ouvert les portes de certaines institutions importantes. En septembre 2003, le gouvernement a adopté une politique nationale genre (PNG) assortie d'un plan d'action 2004-2008. L'objectif visé est de *« doter, pour cette période, le gouvernement et ses partenaires d'un instrument servant de cadre d'orientation institutionnel pour tous les secteurs de la vie nationale, tant publique que privée, en vue de corriger les déséquilibres liés aux inégalités de genre dans les domaines suivants : la pauvreté, l'emploi, l'agriculture, la santé, la culture, les*

⁸² Décret-loi no 100/15 du 3 février 1983 portant organisation du MCF

⁸³ Rapport National d'évaluation de la mise en application de la Déclaration et du Programme D'Actions de Beijing, p.9

⁸⁴ Art 51 de la constitution nationale de 2005

⁸⁵ Art 30 de la loi sur les partis politiques

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

traditions, la sécurité, la paix, l'éducation, les droits humains, la prise des décisions, l'information et la communication»⁸⁶.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements internationaux et régionaux, le Burundi a intégré les divers instruments de protection des droits humains ratifiés dans la Constitution de 2005 qui stipule en son article 19 que *« les droits et devoirs proclamés et garantis » par ces instruments « ne font l'objet d'aucune restriction ou dérogation, sauf dans certaines circonstances justifiables par l'intérêt général ou la protection d'un droit fondamental »* Elle proclame également en son article 13 que *« tous les burundais sont égaux en mérite et en dignité »* et qu'« aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de son sexe ou de son origine ethnique »⁸⁷.

Les femmes représentent au moins 51% de la population burundaise, et leur attribuer une représentation de 30% est en contradiction avec l'égalité proclamée par la Constitution.

En effet, celle-ci affirme en son article 17 que *« tous les hommes sont égaux en dignité, en droit et en devoirs sans distinction de sexe, d'origine, d'ethnie, de religion ou d'opinion. Tous les hommes sont égaux devant la loi et ont droit, sans distinction, à une égale protection de la loi »*.⁸⁸ Et la loi fondamentale ajoute en son article 40 que les seules limitations pouvant être imposées au citoyen dans la jouissance de ses droits et libertés sont celles *« établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général, dans une société démocratique »*.⁸⁹

Mais en matière de participation des femmes, le constat est que tant que ces dispositions incluses dans ces instruments ne sont pas instituées en loi, les changements, s'il s'en produit, sont lents, timides et peu pérennes et la place de la femme dans les postes diplomatiques et politique burundais demeure pathétique. Nous allons le voir dans le chapitre qui va suivre.

⁸⁶ Rapport National d'évaluation de la mise en application de la Déclaration et du Programme d'Actions de Beijing p.12

⁸⁷ Art 19 de la constitution de 2005

⁸⁸ Art 17 de la constitution de 2005

⁸⁹ Art 40 de la loi nationale de 2005

Conclusion du premier chapitre

Dans ce premier chapitre, il s'agissait en grande partie d'élucider les concepts clés en relation avec la problématique en vue d'en comprendre le développement du sujet. Ensuite, l'étude a retracé l'aperçu historique des droits fondamentaux des femmes. Ici, nous avons mis en surface les différentes conférences internationales de défense des droits de la femme qui sont tenues respectivement à Mexico en 1975, au Danemark en 1980, A Nairobi en 1985 et à Beijing en 1990. Toutes ces conférences ont eu un impact significatif sur la participation des femmes dans différents domaines de prise de décision et de sortir de leur foyer. Ce chapitre a aussi mis en surface les différentes réunions de sensibilisations dont le seul but est d'assurer une scolarisation accrue des filles et garçons. Enfin, sont nés au Burundi les différents mouvements politiques et associatifs des femmes burundaises qui leur ont permis de s'émanciper et de sortir des foyers.

Les gouvernements qui se sont succédé au Burundi ainsi que des organisations non-gouvernementales n'ont cessé de ne ménager aucun effort en mettant en œuvre des actions politiques visant à encourager les femmes de participer à tous les niveaux malgré les disparités qui s'observent. Cette disparité est un reflet de ce que la femme était depuis longtemps considérée par la société traditionnelle. Qu'en est-il de la situation actuelle de la burundaise en matière de participation politique et diplomatique compte tenu de toutes ces actions lui réservées afin de jouir pleinement de ses droits comme son homologue masculin ?

CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME BURUNDAISE DANS LE SECTEUR DIPLOMATIQUE

II.1. Situation politique de la République du Burundi.

Le Burundi est bordé par trois pays : la République démocratique du Congo, la Tanzanie et le Rwanda. Ce pays sort de plus de 15 années de guerre civile qui ont meurtri sa population. Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2008), sa population est de 8 575 200 habitants⁹⁰. Le nombre de femmes (4 088 668) dépasse celui des hommes (3 964 906). Celles-ci représentent plus de 51 % de la population totale, soit un ratio de 103 femmes pour 100 hommes⁹¹.

L'institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU) estime le ratio d'alphabétisation femmes/hommes à 0,356.17 La situation politique du Burundi est typique d'un pays sortant d'un conflit qui s'efforce de consolider une paix récemment retrouvée, tout en répondant aux besoins essentiels de sa population et en jetant les bases d'un développement durable⁹². La crise, qui dure depuis plus de deux décennies, a fragilisé les secteurs socioéconomiques et conduit à la désagrégation du tissu social et culturel, à la destruction des infrastructures et à la désorganisation de l'administration publique. Les femmes et les enfants sont touchés de plein fouet. Avec moins d'un dollar par jour pour vivre, 67 % des Burundais, dont une majorité de femmes, se trouvent actuellement au-dessous du seuil de pauvreté⁹³. Des progrès ont été accomplis en matière d'éducation : en 2010, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 156 %, contre seulement 59 % en 1987. Ces avancées sont le fruit d'une initiative présidentielle qui a rendu l'enseignement gratuit en 2005⁹⁴.

⁹⁰ Données de l'institut de statistique et d'étude économiques du Burundi (ISTEEBU)

⁹¹ Idem

⁹² Ibid.

⁹³ <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/burundi> (en anglais uniquement)

⁹⁴ Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire peut dépasser 100 % du fait de la comptabilisation des étudiants scolarisés avant ou après l'âge légal et des redoublements. Source : <http://data.worldbank.org/indicator/> page.4

II.2 Aperçu de la situation de la femme burundaise traditionnelle

II.2.1. Situation socio-économique de la femme burundaise traditionnelle

Société patriarcale et dénigrement des femmes en dehors de la sphère domestique, la place des femmes dans la société burundaise est traditionnellement limitée au foyer. *La société traditionnelle est caractérisée par le système patriarcal où le pouvoir de décision au sein du ménage revient à l'homme, promu chef de ménage*⁹⁵. Le chef de famille est le père, son autorité est incontestée par tous les membres, il est le propriétaire aussi bien du bétail que de la terre. Il était honoré, il protégeait sa femme et ses enfants, il avait ses rôles économiques à louer et des tâches spécifiques qui lui revenaient. Il s'occupait des travaux durs lesquels considéraient comme ne pouvaient pas être fait par la femme par la seule raison que ses travaux sont durs et physiquement l'homme endure plus que la femme aux lourdes charges. Dans la répartition traditionnelle des attributs de genre, les hommes sont dotés des qualités martiales, parce qu'ils sont les détenteurs de la force physique comme nous le montre Gisèle CHARZAT, *C'était une pure division du travail mais la division des rôles sociaux selon les sexes recoupe la division hiérarchique du pouvoir entre les dominants et les dominés*⁹⁶, car dans le cadre d'inégalité entre les sexes, la différenciation des activités sociales, c'est à eux que revient la responsabilité de faire couler le sang et de faire usage des objets tranchant. L'on disait par ailleurs, *nta mugore yurira inzu* « Une femme ne pouvait pas monter sur une maison », *nta mugore akama*, « Une femme ne peut pas traire ».

Dans le ménage, le mari est secondé par la mère avec laquelle elle veille au bien-être de leurs enfants. La femme est exclue de l'héritage. L'accès aux ressources se limite au droit d'usufruit. La femme ne peut aliéner ou hypothéquer un bien quelconque sans l'autorisation de son époux. Dès son plus jeune âge, la fille reçoit une éducation spécifique. En effet, les tâches ménagères (domestiques), les activités de production (agriculture, maraichage) et de reproduction (soins et éducation aux enfants) lui sont réservées. La femme restait à la maison, s'occupant des travaux ménagers et y gérant ses biens. Elle veillait à la croissance tant physique qu'intellectuel de ses enfants, de la nutrition de tout petit, de la prévention de certaines maladies, jouait le rôle d'épouse mère. *Lorsque le mari rentrait, elle l'informait de ses activités ménagères, de la santé des enfants et du bétail, l'homme de son côté, rendait compte à sa femme de toutes les activités*

⁹⁵ Article 122 du Code des personnes et de la Famille du Burundi.

⁹⁶ Charzat G., *Femme, Violences, Pouvoir*, Paris, Jean Claude Siméon, 1979, p.33

*de la journée et l'informait des activités extérieures*⁹⁷. Cela signifie que la femme mariée même si elle s'occupait des travaux ménagers n'était pas exploitée par son mari comme le pense beaucoup de gens mal informés. C'était une nette division du travail. En d'autres termes, les deux époux s'entendaient bien comme nous le montre BANDIRA quand il dit que *la femme s'occupait du ménage et le mari était pris de ses activités extérieurs au foyer* »⁹⁸.

Mais nous ne pouvons pas passer sous silence une certaine contradiction de notre société traditionnelle sur l'inégalité des sexes. Dans la société traditionnelle burundaise, les rapports sociaux sont dominés par des relations tantôt égalitaires (Urugo ni babiri, un ménage est à deux) tantôt inégalitaires : « *urugo ni umugabo* » : (le ménage appartient à l'homme).⁹⁹ Toutefois, les pratiques sociales fondées sur des relations inégalitaires demeurent ancrées dans la mentalité populaire, car la culture perpétue un partage de rôles fondé sur inégalités.

Actuellement, même si la Constitution prône l'égalité des sexes, la discrimination fondée sur le genre persiste dans les pratiques sociales et certains textes législatifs et réglementaires, notamment les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités restent encore régis par la coutume. Les insuffisances juridiques constatées au niveau de plusieurs lois importantes (Code pénal, Code familial) sont de nature à exacerber les inégalités de rôles et de responsabilités des hommes et des femmes, tant au niveau du couple qu'au sein du ménage et de la communauté.

II.2.2. Situation politique et juridique.

A. Sur le plan politique

La coutume n'interdisait pas la femme de participer à la vie politique du pays, mais la femme n'apparaissait jamais en public, c'est l'homme qui s'occupait des affaires extérieures du ménage, elle ne pouvait pas prendre la parole dans une assemblée. La femme ne pouvait pas se présenter lors des entretiens des notables au sujet d'un litige, le règlement de litiges étant le domaine des seuls hommes. En justice, elle était représentée par son mari ou son fils ou un parent de sexe masculin même s'il s'agit de revendiquer ses propres droits. Ainsi l'on disait

⁹⁷ Masunzu M., *Emancipation de la femme au burundi*, 1962-1982, Mémoire de licence en histoire, U.B., 1986, P.13

⁹⁸ Bandira B., *L'évolution de la polygamie sous l'administration belge au Burundi*, 1931 -1960, UC. L., 1971, faculté de philosophie et lettre, 1971

⁹⁹ Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Action sociale/PNUD/UNIFEM, *La Politique nationale Genre au Burundi*, 1982, page 9

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

souvent, *nta jambo ry'umugore* (la parole d'une femme est sans valeur), *inkokokazi ntibika isake iriho* (la poule ne peut pas chanter tant que la poule est là), pour dire que la femme n'est pas habilitée à défendre publiquement ses droits. C'est ainsi que l'institution d'ubushingantahe était exclusivement réservée aux hommes. Or, personne n'a choisi de naître homme ou femme car'« *la nécessité et le hasard des répartitions chromosomiques font que l'on devient fille ou homme. la présence du chromosome Y détermine le sens de notre vie sans que cela restreigne d'aucune façon d'intervention des autres chromosomes dans la structuration de notre personnalité* »¹⁰⁰.

On pourrait dire que la coutume ne comprenait pas cela et la fille, socialisée ainsi, grandissait dans un esprit de résignation. La coutume prêchait la délicatesse de la femme, mais au cours de l'histoire, des femmes se sont vues confiées des postes politiques en l'occurrence, RIRIKUMUTIMA, reine mère sous le règne de MUTAGA MBIKIJE, NTETURUYE, HICUBURUNDI, INANDABUNGA, INAKAYENZI etc. comme le témoigne le passage suivant. « *Certaines places honorables ont été confiées à la femme murundi dans la société de jadis. Citons l'exemple de nteturuye, Hicuburundi, Ririkumutima, etc. Ces femmes ont assumé des responsabilités politiques et administratives dans le pays soit lorsque leurs maris ou frères allaient en guerre ou allaient rendre compte des activités au roi, soit lorsqu'elles dirigeaient elles-mêmes des chefferies.* »¹⁰¹

Une autre grande figure féminine dont on ne peut pas passer sous silence fut bel et bien INAMUJANDI, connue pour la révolte qu'elle a déclenchée dans la région Nkiko-Mugamba. Elle a mené une révolte qui a duré deux mois, laquelle elle a préparée secrètement, une révolte qui fut violente au cours de laquelle 300 hutes, 10 chapelles et écoles des colons, sont pillées, incendiées par leurs chefs et gangs en seulement 4 jours. A part ces grandes figures de notre société traditionnelle existent dans d'autres sociétés du monde de la période préhistorique, *des chroniques qui relatent quelques femmes dirigeantes exceptionnelles et puissantes, mais qui étaient l'exception plutôt que la règle. On pense que les reines d'origine égyptienne ont gouverné depuis environ 3000 avant Jésus-Christ (BC), et la première à être nommée sans équivoque par les sources est Ku-baba, qui a gouverné la cité-État mésopotamienne d'environ*

¹⁰⁰ Aries P., Aron J.P. et al, *Le fait féminin*, Paris, Fayart, 1978 cité par Manzu Marcelle in, *l'émancipation de la femme au burundi, 1962' -1982*, mémoire U.B, p. 4

¹⁰¹ Hicuburundi P., *La femme au Burundi*, in, Au cœur de l'Afrique, Bujumbura, no 4, 1974, p.168

2500 avant Jésus-Christ¹⁰². Toutes ces hypothèses montrent que les femmes jouaient un rôle non négligeable dans la société.

Cependant, si la femme ne paraissait pas toujours sur la scène publique, elle participait indirectement aux affaires publiques, car « *très souvent, dans les discussions entre les notables, ceux-ci suspendaient leurs discussions sous prétextes que chacun va devoir y réfléchir à son aise, ce qui signifie dans cette mentalité que chacun veut d'abord consulter sa femme* »¹⁰³. Durant la période monarchique, la femme jouait rôle symbolique du fait que, c'est elle qui désignait le roi car selon la tradition, le roi naissait avec des semences dans les mains, elle pouvait aussi assurer la régence (la reine mère surtout) si le roi meurt avant que son successeur atteigne la maturité, mais également celui d'entretenir le tambour royal (cas de Mukakaryenda qui avait le rôle d'entretenir le tambour royal Karyenda).

B. Sur le plan juridique

Malgré quelques inégalités dans les droits et les devoirs des époux, on ne peut pas affirmer que la femme était privée de toutes libertés et qu'elle vivait dans une esclavage absolue, car, le mari ne pouvait pas prendre aucune décision qui engage la famille sans le consentement de son épouse. Ainsi donc, en droit coutumier, la femme burundaise était considérée comme étant juridiquement faible. « *Les droits de la femme étaient limités par la coutume du fait qu'il privilégiait l'homme. L'exemple le plus connu est celui de la succession qui était reconnue aux seuls enfants males. Ses parents choisissaient pour elle son futur époux, la mère célibataire était tuée, ou bannie par la société, la polygamie était couramment pratiquée, la stérilité de la femme était une cause de diverses, etc.* »¹⁰⁴ pour dire que la fonction de la femme se limitait à la procréation l'éducation des enfants, et à la bonne gestion du ménage. Ainsi, *une nombreuse progéniture a été toujours le plus grand et ardent désir de tout Burundi*¹⁰⁵.

S'il arrive que la fille reste sa vie durant le toit familial, elle garde une petite portion de terre qu'elle garde en usufruit pour subvenir à ses besoins. La coutume au Burundi est patrilinéaire depuis longtemps et consacre le privilège de la masculinité car « *les biens du de cujus se transmettent suivant le système patrilinéaire et la succession est dévolue aux plus proches*

¹⁰² Ndiokubwayo J. B., op.cit. 2020, p.15

¹⁰³ Bandira B., *Evolution de la polygamie sous l'administration Belge, 1931-1960*, op. Cita., p.30

¹⁰⁴ Masunzu M., *l'Emancipation de la femme au Burundi*, op.cit. p 4

¹⁰⁵ Bandira B., op.cit., p.40

*parents mâles. Du défunt, les filles et leur descendants sont exclus de la succession »*¹⁰⁶. La coutume autorisait la petite polygamie, les polygames avaient deux ou plusieurs femmes, les plus riches allaient jusqu'à cinq mêmes. Les causes de cette dernière étaient multiples. *On peut citer entre autre, la stérilité de la première femme, le désir d'une progéniture nombreuse, le besoin d'une main d'œuvre nombreuse etc.*¹⁰⁷ Cette polygamie avait pour conséquence, la jalousie entre les coépouses, la haine entre les enfants de différentes femmes, mais surtout dans la succession. Enfin, selon la coutume, la femme devrait vivre là où le mari jugeait bon de résider et ne pouvait en aucun cas engager ses services sans l'autorisation de son mari.

II.2.3. Situation culturelle.

Comme l'indique l'expression burundaise « *Nta mashure y'umukobwa* » (Il est inutile d'éduquer les filles), une grande partie de la population estimait qu'il n'est pas nécessaire d'instruire les filles, car celles-ci sont censées rester à la maison et s'occuper des tâches ménagères. Pendant la période coloniale, le colonisateur est resté pendant longtemps complice du droit coutumier en ce qui est de la gestion de la chose familiale. Ainsi, « *la femme mariée religieusement ou civilement ou suivant la coutume indigène ne peut engager valablement ses services sans l'autorisation expresse ou tacite de son mari. Au cas où le mari refuserait son autorisation, aucune autorité judiciaire ou administrative ne pourrait suppléer à ce refus* »¹⁰⁸ En outre, le colonisateur ne déplorait non plus la condition de la femme burundaise parce qu'il trouvait qu'elle ne laissait guère à désirer: « *...la femme et spécialement mère de la famille jouit d'une grande considération. Alors que dans certaines parties de l'Afrique centrale elle fait plutôt figure de bête de l'homme, au R-U, elle est plutôt presque l'égal de son mari. Celui-ci est bien le chef incontesté de la famille, mais dans les affaires importantes, il consulte son épouse, ...La femme mange ici avec son mari* »¹⁰⁹. L'enseignement des filles est devenu un facteur positif du changement de la mentalité dans notre société du fait que: « *l'instruction de la jeune fille a joué un rôle non négligeable dans la transformation des mentalités et partant, dans la diminution des polygamies* »¹¹⁰.

¹⁰⁶ Nininahazwe A., *Des améliorations de la protection juridique de la femme mariée en droit positif Burundais*, Bujumbura, Mémoire, UB, 2000, p.69

¹⁰⁷ Ndayiragije C., *La femme dans la société du Burundi coloniale et le changement culturel qui l'a affecté*, 1924-1962, p.13

¹⁰⁸ Rapport de l'administration belge sur le Ruanda-Urundi, 1949, pp.109-110

¹⁰⁹ Idem, p.110

¹¹⁰ Bandira B., op.cit., p.32

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Il existe un lien entre la pénurie de femmes aux postes de direction en général et, par conséquent, le manque de femmes dans la diplomatie. Les femmes sont empêchées de chasser le travail de bureau supérieur en raison des relations de pouvoir inégales au sein de la sphère familiale. Étant donné que les femmes sont censées avoir plus de responsabilités que les hommes dans les tâches ménagères, les femmes manquent de temps pour développer les compétences requises pour une carrière dans la prise de décision. Le résultat de cela est souvent que les femmes sont susceptibles de consacrer plus de temps aux tâches ménagères plutôt que de poursuivre une carrière et d'avancer dans la diplomatie. Les normes de la société contribuent à l'exclusion des femmes. Les institutions familiales où la femme est considérée comme la première personne à s'occuper des jeunes et des ménages font que les femmes n'ont pas assez de temps pour atteindre des carrières à forte consommation d'énergie. Il en résulte une croyance largement répandue selon laquelle les femmes n'ont pas les qualifications requises pour occuper des postes diplomatiques. Cependant, le manque d'éducation des femmes requises pour les postes diplomatiques ou leur exclusion des carrières diplomatiques reposent sur des constructions sociales.

II.3. Situation actuelle de la femme burundaise

II.3.1. De l'introduction de l'école pour les filles burundaises au progrès du changement de mentalité.

La situation actuelle de la femme diffère de loin de celle de la femme traditionnelle. Malgré le retard connu dans la scolarisation des filles burundaises, l'enseignement des filles burundaises n'a, de façon général, cessé d'augmenter depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. L'instruction est donc la clé de toutes les connaissances et par conséquent, l'acquisition de nouvelles connaissances, instruction et expérience sont le moteur du développement. L'enseignement a été acteur principal du changement de mentalité dans notre société. Nous nous conformons avec MUNEZERO L., que « *l'enseignement de la jeune fille a joué un rôle non négligeable dans la transformation des mentalités et surtout dans la diminution de la polygamie* »¹¹¹. Actuellement, la femme peut exercer un métier ou une profession loin de son foyer, y compris loin de son pays. C'est à dire une activité directement combinée par un salaire ou indirectement non rémunéré, cas du commerce par exemple, même si quelques inégalités subsistent.

¹¹¹ Munezero A., *La place des évolués dans la société burundaise de 1940-1961*, Mémoire U.B, 1984, P.23

Sur ce point, nous allons montrer comment l'enseignement, depuis la colonisation belge, a eu des apports positifs sur le changement des mentalités des filles burundaises ainsi que pour les parents.

II.3.2. Les apports culturels belges et le changement des mentalités des femmes

Avec l'arrivée des colonisateurs, a été instauré au Burundi, un type de l'école calquée sur le modèle belge. L'œuvre a été initiée par les missionnaires et les colonisateurs. Mais les premières écoles qui ont vu le jour à partir des années 1930 n'ont pas visé le développement intellectuel des filles, mais, leur qualité de mères et de femmes soumises. C'était une éducation ménagère, d'où le grand retard dans le domaine de l'enseignement formel et par conséquent, intégration lente dans les autres secteurs de vie. Bien que chaque peuple ait sa propre culture, il arrive des cas où il accueille souvent des éléments étrangers. C'est ainsi que des cultures rundi ont été mêlées à celles des européens et ont apportées des apports significatifs au genre de vie nouveau. Le phénomène colonial belge a transformé progressivement la société burundaise traditionnelle et a produit la modification dans tous les sens : Economique, social, politique voire culturel. Ces transformations sont l'œuvre d'enseignement et ce dernier a servi de support aux valeurs mentales de la civilisation du colonisateur chez le colonisé.

Dans le domaine éducationnel, la politique belge sur la condition féminine admettait que la condition féminine est régie par la coutume. Le colonisateur tenait à observer le droit coutumier du Burundi dans sa toute question se rapporta à la femme alors qu'il savait que « *le droit coutumier n'avait nul souci de l'égalité des droits entre l'homme et la femme.* »¹¹². Selon les colonisateurs, il ne fallait pas changer l'ordre des choses en matière de famille, car, cela aurait troublé la société. C'est ainsi que dans leurs rapports, ils disent que, « *la femme est spécialement mère de famille, jouit d'une grande considération alors que dans certaines parties de l'Afrique centrale elle fut plutôt faible.* »¹¹³

L'enseignement belge était profité par des milieux extra-coutumiers que les milieux ruraux du fait que ces derniers n'offraient pas prise facile à la pénétration d'éléments étrangers. La première institution scolaire qui recevait les filles s'appelait école ménagère qui n'accueillait que les filles. Cette école était considérée comme le facteur le plus important du progrès humain, le moyen considéré par le colonisateur comme le plus direct et le plus puissant pour élever le

¹¹² Rapport sur l'administration belges au rwanda-urundi, 1949, pp.109-110

¹¹³ Idem p.110

niveau de vie des burundaises sur le plan de la personnalité humaine. C'est ce qu'a montré MPAWENAYO,(J.), quand il dit que « *L'enseignement colonial devait les amener à améliorer leur condition morale d'existence, à combattre des idées superstitieuses, à comprendre les principes de la morale chrétienne...* »¹¹⁴. Les enfants de sexe féminin commençaient à fréquenter l'école mais timidement avec les garçons dans quelques établissements, car pour l'enseignement secondaire, la plupart des établissements ne recevaient que des garçons.

L'instruction a permis à la fille le plein épanouissement dans pas mal de domaines de la vie. La femme instruite est devenue une nouvelle créature ayant perdu le complexe d'infériorité devant l'homme et capable de prendre des responsabilités diverses comme le souligne JOSEE, PAAL H., et al, « *une femme intelligente ouverte dont la personnalité est affirmée, qui sait prendre des responsabilités n'est plus en état d'infériorité devant l'homme* »¹¹⁵. Dans le même ordre d'idée, JOSSEE. (A) a continué à dire « *que l'école a été sans conteste un des facteurs les plus intenses du changement social non seulement par les éléments de cultures nouveaux qu'elle diffusait sur une grande échelle, mais surtout parce qu'elle représentait la principale porte d'entrée dans le monde moderne. L'école s'est implantée en Afrique en plein contexte colonial. Elle n'est pas née comme une réponse aux besoins même de la société autochtone mais fut pensée et imposée de l'extérieur. L'école moderne fut dès le départ orientée vers la transformation des mentalités* »¹¹⁶.

II.3.3. Evolution globale des effectifs des élèves dans les écoles primaires, secondaires et supérieurs

Même si l'instruction est la clé de toutes les connaissances, l'enseignement du Burundi, de l'école primaire au supérieur n'a atteint un pourcentage égal à 50 pourcent. Les chances de scolarisation apparaissent défavorables pour les filles. En effet, les disparités du genre en défaveur des filles apparaissent à la fin du cycle fondamental et se maintiennent tout au long du cycle éducatif. Cette situation est due à une série d'obstacles comme nous allons le voir ultérieurement. D'une façon général, l'enseignement féminin a connu des progrès ce qui a contribué à un grand pas vers l'émancipation de la femme qui devient avec l'instruction une

¹¹⁴ Mpawenayo J., *Impact de la jeune fille paysanne sur le développement*, Bujumbura, UB, FPSE, P.42

¹¹⁵ Josée M., Paul H., et al, *la femme dans la société, son image dans différents milieux sociaux*, Paris, centre national de recherche scientifique, 1967, p.24

¹¹⁶ Gahama A., *Le rôle politique de la reine-mère in, au cœur de l'Afrique*, Bujumbura, volume xv, 1975, p.92

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

femme ouverte, intelligente dont la responsabilité s'est affirmée, qui sait prendre des responsabilités et n'est plus en état d'infériorité.

II.3.3.1. Evolutions des effectifs des filles aux écoles primaires de 1990-1997¹¹⁷

Comme nous l'avons déjà mentionné, les effectifs des filles dans les écoles n'ont cessé d'augmenter. Nous allons voir comment était la situation des filles dans les écoles secondaires avant l'an 2005

Tableau 1 : Situation des filles dans les écoles secondaires avant l'an 2005

A/S	M	F	M+F	Indice d'évolution	O/O des évolutions des filles
1990-1991	334.307	288.896	633.203	100	45,6
1991-1992	304.271	283.768	631069	99	46,7
1992-1993	358.180	296.906	651.086	103	45,0
1993-1994	-	-	-	-	-
1994-1995	294.235.082	235.082	529.634	84	43,4
1995-1996	231241	195.294	426.535	68	45,8
1996-1997	246.618	207.128	453.746	72	45.5

Source : Statistique annuelle du ministère de l'éducation nationale des années 1990-1997

Il ressort de ce tableau une évolution globale des effectifs des filles bien que des disparités s'observent. Nous n'avons pas pu trouver les données de l'an 1993 où le pays était en pleine guerre civile. Malgré ces avancées significatives, le taux de scolarisation des garçons dépassait celui des filles. L'interprétation que nous pouvons donner est que cela est due aux mentalités traditionnelles d'abord car certains parents croyaient qu'il n'est pas nécessaire de scolariser les filles, mais ensuite ce faible taux de scolarisation des filles serait dû à la crise politique que connaît le Burundi pendant cette période. Ou bien si un parent a un problème financier, il préfère scolariser le garçon que la fille.

II.3.3.2. Evolutions des effectifs des filles de 2005-2010

Tableau 2 : Evolutions des effectifs des filles dans l'enseignement primaire et secondaire de 2005-2010

Année	Enseignement primaire		Enseignement secondaire public			
			Enseignement secondaire général et pédagogique		Enseignement secondaire technique et professionnel	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2005	623506	685881	67840	97470	2184	4225
2006	709602	664291	76400	111104	2431	5670
2007	772411	813128	85282	126798	2423	5670
2008	845693	874594	103206	147272	2281	5956
2009	908650	920735	122850	175500	2705	6999
2010	963131	959253	139082	195109	300	8797

Source : Statistique annuelle du ministère de l'éducation nationale des années 2005-2010

Ce tableau montre que les effectifs des garçons sont toujours supérieurs à ceux des filles à tous les niveaux. Dans l'enseignement primaire, les effectifs des filles comme ceux des garçons n'ont cessé d'augmenter. Toujours au niveau du primaire, nous remarquons une énorme différence entre les effectifs de l'année 2004 et ceux de l'année 2005. Cette situation s'explique par la gratuité scolaire introduite en 2005 par le gouvernement du Burundi. Suite à cette politique, les effectifs ont continué à monter de façon spectaculaire jusqu'en 2010.

II.3.3.3. Evolution des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur de 2011-2015¹¹⁸

Au niveau de l'enseignement supérieur, la part des filles est très faible par rapport à celle des garçons. Car il s'élève en moyenne à 26,9% comme l'indique le tableau ci-dessous et le pourcentage n'a pas évolué depuis 1998.

Tableau 3 : Evolutions des effectifs des filles dans l'enseignement supérieur de 2005-2010

Année	Sexe	Etudiant	Abandon	Redoublants	Boursiers	Etrangers	Enseignants	Diplômés
2011-2012	F	12100	N.D	N.D	N.D	N.D	113	657
	F+ G	36766	N.D	N.D	N.D	N.D	864	1844
2012-2013	F	13938	440	481	1523	640	219	1139
	F+ G	44887	1516	1113	4877	2158	1583	3159
2013-2014	F	9298	276	202	533	245	167	992
	F +G	37872	1103	663	2911	868	1625	3726
2014-2015	F	12786	202	179	1563	181	221	928
	F +G	51225	974	833	7655	2864	1975	3333
2015-2016	F	18249	594	420	4117	691	547	3840
	F +G	59999	1891	1588	16462	2084	2646	10462

N.D =Non défini.

Source : Statistique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 2010.

Comme le témoigne le tableau ci-dessus, les effectifs des filles au niveau de l'enseignement scolaire ont relativement augmenté. Mais l'indice de parité est très faible. Nous remarquons que le nombre de garçons est supérieur à celui des filles dans l'enseignement supérieur. Ce phénomène n'est pas spécifique au Burundi. Des travaux dans le cadre de L'Unesco montrent que l'accès des filles à l'éducation suit à distance variable celui des hommes.

Nous pouvons conclure cette section en disant que le renforcement de programmes éducatifs visant à accroître la sensibilité au genre et à éliminer les préjugés a tous les niveaux de l'enseignement est notable. A travers les statistiques scolaires, les effectifs des filles n'ont cessé d'augmenter au fil des années à tous les niveaux de l'enseignement.

En effet, la parité filles /garçons a généralement augmenté et le nombre de filles surpasse celui de garçons aux deux premiers niveaux préscolaire et fondamentale. Elle est satisfaisante au post fondamental général pédagogique et elle progresse au niveau technique.

II.3.4. Quelques obstacles à la scolarisation des filles

Les obstacles qui gênent la scolarisation des filles sont multiples. Etant donné que la fille grandissait, socialisait qu'elle deviendra maitresse de sa maison, elle se préparait surtout aux travaux ménagers et champêtres, car dans la mentalité des burundaises était encreé que *na masure y'umukobwa* (pas de scolarisation pour les filles ». C'est ainsi qu'après 5 ans, l'éducation des enfants était assurée séparément par le père et la mère. Celle-ci s'occupait particulièrement des filles. Les filles prennent progressivement les orientations propres à leur rôle de mère et maitresse de maison. Les obstacles qui gênent la scolarisation des filles selon NDEBERI¹¹⁹ sont :

- Le cout direct ou indirect face à la formation qui fait que les parents sacrifient la fille par rapport aux garçons,
- La persistance des stéréotypes qui influencent négativement sur la scolarisation des filles. Les obstacles socio-culturels liés au poids lourd des coutumes et de la mentalité suite à F analphabétisme des parents qui pensent que la scolarisation des filles représente une perte de main d'œuvre du ménage pour la production dans les champs et la résistance de la part d'une partie de la population à accepter la pertinence des études pour les filles.
- L'analphabétisme des parents qui pèsent lourdement sur la scolarisation
- La dépendance et la conditionnalité des aides extérieures qui handicapent la réalisation de certains programmes nationaux. L'insuffisance des infrastructures et des services scolaires pousse les parents à privilégier les garçons à la place des filles.
- Le manque de modèles pour les filles de certaines régions a pour conséquence la faiblesse de la demande scolaire féminine dans certaines localités du monde rural. Les stéréotypes de genre sont encore présents dans l'environnement scolaire et rendent le milieu moins sécurisant pour les filles.
- Les grossesses précoces qui obligent les mères-célibataires à interrompre prématurément leurs études.
- Le tableau d'allocation du temps très chargé pour la femme et qui ne lui laisse pas de temps pour s'adonner aux activités scolaires et même d'alphabétisation.

¹¹⁹ Ndeberi P., Discours prononcé lors de l'évaluation de la résolution 1325 (2000) en octobre 2005 au conseil de sécurité des Nations –Unies à New-York

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Il est donc indispensable d'organiser une campagne de sensibilisation des partenaires éducatifs, des parents et des législateurs sur les questions de genre, pour que l'environnement scolaire soit dépourvu des principaux stéréotypes de genre qui handicapent encore la scolarisation des filles et leur épanouissement dans la société.

Donc, de génération en génération, la femme a appris à se comporter en être inférieur dominé. Avec la colonisation, on a vu apparaître la scolarisation et la poursuite de la ségrégation, puisque la fille n'a pas pu bénéficier autant de la scolarisation que le garçon. En effet, la scolarisation des filles a été très négligée d'autant plus que l'on soutenait que la scolarisation des filles est sans importance, tout cela pour renforcer le statut rôle social ménager pour signifier qu'elle doit uniquement rester à la maison. Ceci montrait que la fille était occupée du monde extérieur qui aggravait son ignorance des activités autres que féminines. Pourtant, son contact extérieur pourrait mieux l'aider à se révolter contre cette mentalité rétrograde afin qu'elle puisse améliorer son sort. Dans cette condition, on comprend mieux pourquoi les parents faisaient difficilement scolariser les filles dans la mesure où l'on croyait qu'envoyer une fille à l'école revenait à se dérober d'une main d'œuvre très importante dans les travaux domestiques.

II.4. Participation politique de la femme burundaise depuis 1993-2005.

II.4.1. Qu'est-ce que la participation politique ?

Selon HUNTINGTON, la participation politique est une activité opérée par des citoyens privés « *private Citizen* » et qui visent à influencer la formation des visions gouvernementale¹²⁰.

Daniel Galaxie préfère la définition suivante : « la notion de participation politique est une lueur idéologique qui cache la coupure entre des activités de masse, propres aux dominés, et des activités spécialisées, propres aux dominants, à partir du moment où certains sont spécialisés dans la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique, les autres deviennent de simples spectateurs d'une compétition dont ils se retrouvent objectivement exclus »¹²¹

Quant à nous, nous pouvons dire que la participation est une action qu'un individu mène et qui vise à influencer les activités des autorités politiques d'un Etat déterminé. Pour cette raison, nous allons analyser comment la femme burundaise a participé à la vie politique à la lumière

¹²⁰ Huntington (S-P), Nelson J.M., No East choice: political participation in Developing countries in Grawtz M., et Leca J., Réflexion sur la participation politique des citoyens en France, in, Idéologies, partis politiques et groupes sociaux, FNSP, 1989, p.311

¹²¹ Gaxie M., *Le sens caché, inégalités culturelles et ségrégations politiques*, 1978, Paris, Seuil in Grawtz, P.312

de ces différentes définitions et voir si ses actions ont réellement influencé les autorités politiques de son Etat ainsi que la société dans son ensemble.

II.4.2. Situation de la femme burundaise en matière de participation politique

Selon l'ONU Femmes sur le cadre général de la participation de la femme en politique, l'environnement politique actuel, malgré une augmentation significative de la participation des femmes en politique, soixante-dix-sept (77) pour cent des sièges parlementaires dans le monde sont occupés par des hommes ; quatre-vingt-deux (82) pour cent des hauts ministres sont des hommes, de même que quatre-vingt-dix (90) pour cent des chefs d'État¹²².

En effet, la question de la sous-représentation et de l'exclusion flagrantes des femmes n'a retenu l'attention des chercheurs que récemment. Au Burundi, le plaidoyer mené par les associations de femmes burundaises avec l'appui de personnalités politiques, de partis politiques et d'organisations internationales de femmes, a permis d'entamer un processus de rééquilibrage entre les hommes et les femmes en matière de participation à la vie politique. En effet, l'Accord d'Arusha signé en 2000, stipulait que le nouveau code électoral devrait prévoir des listes ayant un caractère multi-ethnique et promouvant la participation égalitaire des hommes et des femmes.

Selon la Constitution de la République du Burundi de 2005, pour trois candidats inscrits sur une même liste électorale, deux seulement pouvaient appartenir au même groupe ethnique, et au moins un candidat sur quatre devait être une femme¹²³. Les femmes devaient donc représenter 25 pour cent des candidats inscrits sur une liste. Cependant, la demande d'adoption d'un système de quotas permettant une représentation plus importante des femmes dans les institutions avait été reçue de manière mitigée, et n'avait donc pas été prise en compte par la Constitution de transition de 2001. Un quota de 30 pour cent de représentation féminine au Gouvernement et au Parlement, sera finalement accepté et inscrite dans la Constitution post transition adoptée en mars 2005, soit cinq ans après la signature de l'accord de paix d'Arusha¹²⁴.

¹²² ONU Femme, *Participation politique des femmes*, 2017, p.9

¹²³ Article 168 de la Constitution de la République du Burundi, adopté le 18 mars 2005.

¹²⁴ Articles 129, 164 et 180 de la Constitution de la République du Burundi, adopté le 18 mars 2005.

De manière générale, il apparaît que la représentation accrue des femmes dans la vie politique par le biais des quotas, aurait eu de multiples impacts et que ceux-ci seraient en train de générer progressivement des transformations significatives dans la société burundaise. Le changement le plus emblématique, serait l'accès progressif des femmes à la parole, l'estime de soi chez les femmes, au niveau des rapports hommes-femmes, y compris dans la sphère familiale de l'accès des femmes aux ressources économiques et de la liberté d'entreprendre, de la concertation des femmes à tous les niveaux, de la scolarisation des filles et des femmes.

II.4.3. Aperçu historique : De 1961 à l'introduction du quota pour la représentation des femmes

Le début de la participation politique de la femme au Burundi est formellement marqué par sa première participation au vote en 1961 (élections législatives). Une seule femme est candidate à ces élections, mais elle n'est pas élue. La femme n'entre pour la première fois dans une institution politique qu'en 1965 avec les deuxième élections législatives à l'issue desquelles une seule femme accède à l'Assemblée Nationale. S'agissant du Gouvernement, aucune femme n'y a participé avant 1982. Depuis lors, on n'y a jamais vu plus de 2 femmes avant 2005, et les femmes qui ont intégré l'Assemblée Nationale en 1965 n'ont jamais dépassé deux. La première femme à entrer en politique fut Madame Pascasie MINANI en 1982. Seuls hommes participaient au scrutin en 1960.

Avec la mise en œuvre du système de quota, par le gouvernement en 2005, le nombre de femme au gouvernement a considérablement accru. Après les élections de 2005, la burundaise a occupé une position prépondérante tant en politique qu'en diplomatie, car sur 20 ministres occupant les places au gouvernement, 7 étaient des femmes. On remarque un nouveau visage institutionnel signifiant incluant la femme. Ces ministres étaient:¹²⁵.

1. Antoinette BATUMUBWIRA, ministre des affaires étrangères et de coopération internationale
2. Marie-Goret NIBIGIRA, Ministre de la planification, du développement et de la reconstruction nationale
3. Denise SINANKWA, Ministre du commerce et de l'industrie
4. Clotilde NIRAGIRA, ministre de la justice et Garde sceau

¹²⁵ Le MAECD de 1962 à 2012 p.25

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

5. Françoise NGENDAHAYO, ministre de la solidarité des droits de la personne humaine et du genre
6. Odette KAYITESI, Ministre de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement du territoire
7. Triphonie NKURUNZIZA, Ministre à la présidence chargée de la lutte contre le SIDA.

Comme nous le voyons, nous constatons que la représentation des femmes pendant cette période a été significative car elle atteint 35 pourcent de représentativité, et cela met en ordre le gouvernement avec la constitution et les textes internationaux qui fixent la barre minimum de 30 pourcent. Au niveau du parlement aussi, la place de la femme a été significative au cours de cette période. Sur 118 députés à l'assemblée nationale, 37 étaient des femmes, c'est à dire 30 pourcent et sur 49 sénateurs ,17 étaient des femmes, soit 34,5¹²⁶. En matière de la participation de la femme aux instances de prise de décision, le Burundi a connu des avancées significatives. En effet, la nouvelle constitution du Burundi de 2018 et le Code Electoral de 2014 assurent un minimum de 30% en matière de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. C'est dans ce sens que le Burundi soutient l'égalité de genre et interdit toute forme de discrimination comme le stipule les articles 13 et 22 de la Constitution de la République de 2005. Le tableau ci –dessous montre le taux de représentativité de la femme burundaise aux différents postes de prise de décision après le système de quota :

Tableau 4 : Tableau illustrant le taux de participation des femmes dans les postes de prise de décision après le système de quota

NIVEAU	2005				2010				2015			
	T	H	F	% F	T	H	F	%F	T	H	F	% F
Gouvernement	20	13	7	35	21	12	9	42,8	20	15	5	25
As. Nationale	118	82	36	30,5	106	71	35	33,	121	77	44	36,4
Sénat	49	32	17	34,6	41	22	19	46,3	42	24	18	41,8
Communaux	3225	2548	677	21	1935	1282	635	32,8	1978	1347	631	32
Administrateurs	127	110	17	13,3	129	88	41	31,7	119	80	39	32,7
C. Collinaire	14450	12427	2023	14	14534	12248	2286	15,7	14536	12050	2486	17,11
Chefs de Collines	N.D	N.D	N.D	N.D	2908	2772	136	4,7	2723	2909	186	6,39

Source : Données ici de la CENI pour les années 2005 ,2010 et 20015

¹²⁶ Le MAECD de 1962 à 2012 p.25

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

L'instauration d'un quota a constitué une grande avancée, dans la mesure où elle a permis d'avoir le plus grand nombre et la plus grande proportion de femmes qu'on ait jamais eus avant, dans les instances dirigeantes du pays, et cela de façon constante. Le recours au quota a eu comme conséquence directe, l'entrée d'un nombre substantiel de femmes au Parlement. En effet, à la suite des élections de 2005, le pourcentage de femmes au sein du nouveau Gouvernement était de 35 pour cent, avec, fait rare dans le monde, et dans l'histoire du Burundi en particulier, une femme occupant le poste de Ministre des relations extérieures dont Antoinette BATUMUBWIRA et une autre, celui de Deuxième Vice-présidente de la République madame Alice NZOMUKUNDA. Cependant, la proportion de femmes assumant des fonctions politiques, diminue selon l'importance du poste qui leur est attribué. En 2005, seules 4 femmes sur 18 étaient ambassadeurs, soit 22%, et 4 femmes sur 17 étaient gouverneures de provinces, soit 23,5 pour cent. Elles représentaient 12,5 pour cent des administrateurs communaux¹²⁷. Quant à la représentation des femmes dans les postes politiques et administratifs, elle est globalement de 15 %.¹²⁸

II.4.4. Impact de la représentation des femmes par le système de quotas sur les transformations sociales

En nous référant à l'étude menée par international Alert sur ce point et les résultats issus de nos enquêtes, nous pouvons admettre que l'application des quotas a introduit des changements positifs au sein de la société burundaise. Ces changements s'observent à plusieurs niveaux. 85 pour cent des personnes interrogées pensent que l'augmentation de la représentation des femmes dans les institutions politiques résultant de la mise en place des quotas, a produit des changements, notamment en matière de relation homme-femme, et de statut social des femmes. Parmi ces 85 pour cent, 80 pour cent affirment que ces changements ont été positifs. Il reste à analyser la nature de ces changements dans la sphère publique comme privée, ainsi que l'impact de ces changements sur le regard que les femmes portent sur elles-mêmes et que la société porte sur elles.

¹²⁷ Observatoire de l'Action Gouvernementale, « Gouvernement post-transition : une année de pouvoir. Avancées fragiles et tentations autoritaires », Bujumbura, août 2006.

¹²⁸ Ibidem

II.4.4.1. L'accès à la parole dans l'espace public

L'accès à la parole dans l'espace public est la clé de la participation politique des femmes. Nous admettons sans conteste qu'il y a eu « *la fissure d'un interdit* ». Le poids important de la tradition, perceptible à travers l'emploi récurrent de certains adages et proverbes tel que « *la poule ne chante pas quand le coq est là* », constitue pour les femmes, un obstacle quasi infranchissable à l'accès à l'espace public. Les personnes interrogées affirment que selon eux, la nomination de femmes à des postes importants, pour la première fois dans une proportion aussi importante, aurait élevé les femmes et rompu le tabou selon lequel leur rôle se situerait en dehors de la sphère publique. Outre l'impact de l'élection et de la nomination de femmes à des postes politiques significatifs, c'est surtout le rôle joué par les élues locales qui a permis à la majorité des femmes de surmonter un tel tabou¹²⁹. En effet, l'élection de femmes dans les comités collinaires, leur a permis de jouer des rôles qui étaient jusque-là réservés aux hommes, notamment la possibilité de participer au règlement des litiges ou même de convoquer et de présider des réunions au niveau des communautés. « *Certaines tâches, en apparence anodines, sont en réalité porteuses d'une forte valeur symbolique, comme par exemple la participation au bornage des propriétés. L'étape du bornage intervient généralement après celle du règlement des litiges liés aux conflits fonciers. Il était d'usage qu'elle soit exclusivement réservée aux « Bashingantahe », tous des hommes selon la tradition. Jusque récemment, les femmes étaient exclues de ce genre de responsabilité et ne pouvaient qu'endosser le rôle d'observatrices lointaines*¹³⁰.

Des témoignages permettent de saisir l'importance pour les femmes de l'accès à la parole, comme préalable à leur participation à l'espace public. Il apparaît que la présence accrue des femmes dans les institutions politiques, et le rôle de modèles que certaines ont pu jouer, a permis aux autres femmes de surmonter certaines inhibitions les empêchant de s'impliquer dans l'espace public. Un autre facteur fréquemment évoqué dans les entretiens est celui du rôle joué par les associations dans l'éveil des femmes à la vie politique et citoyenne, et le renforcement de leur autonomie. La nomination d'un nombre plus important de femmes dans les institutions politiques montre que le temps de la discrimination est progressivement en passe d'être révolu, ainsi que l'exprime cette femme : « *Il y a eu des changements car jadis la femme réalisait*

¹²⁹ International alert, A la conquête de la parole, La participation des femmes dans la transition démocratique au Burundi, Bujumbura, juillet 2012

¹³⁰ Entretien avec N. Edyte, enseignante

qu'elle était discriminée et n'avait pas droit à la parole. Mais maintenant elle n'a plus peur de s'exprimer parce qu'elle prend exemple sur les femmes qui sont dans les institutions, qui ont permis aux autres femmes de vaincre la peur qui les empêchait de s'exprimer. »¹³¹

II.4.4.2. Estime de soi et statut social

Certaines des personnes interrogées sont dans leur majorité convaincues que la mise en œuvre des quotas a eu un impact positif sur la confiance que les femmes ont en elles-mêmes, ainsi que sur la considération et l'écoute dont elles bénéficient dans la société, en particulier de la part des hommes. Le droit de parole dont jouissent les femmes politiques aurait contribué à renforcer l'accès à la parole des femmes en général. Ces avancées auraient permis aux femmes de faire avancer certaines causes sensibles, notamment celle des violences domestiques, au sujet desquelles les plaintes se heurtaient souvent jusque-là à l'indifférence ou au rejet. La présence de femmes au sein des organes de recours aurait fortement contribué à cette évolution, comme le souligne ce témoignage :

« Oui, il y a eu un changement. En y regardant de près dans le temps la femme ne pouvait pas arbitrer dans un litige mais depuis que nous sommes dans les institutions à la base, les gens s'adressent à nous et nous pouvons juger en compagnie des « Bashingantahe » hommes. Jadis la femme était opprimée, parfois son affaire était mal jugée pour la simple raison qu'elle était une femme. Mais comme maintenant les instances à la base comprennent aussi des femmes, elles peuvent se rendre compte des injustices commises à l'égard d'autres femmes et la situation peut être redressée de commun accord avec les autres membres des comités de base. Maintenant nous pouvons juger et c'est très important. »¹³² Il semblerait en effet que la participation accrue des femmes à la vie politique les a poussées à sortir de leur enfermement social et à montrer qu'elles avaient la capacité d'assumer des responsabilités publiques au même titre que les hommes. Les propos ci-dessous expriment ce point de vue de façon pertinente : *« Auparavant la femme devait rester à la maison, son rôle était de cultiver, faire la cuisine, nettoyer, bref faire des travaux domestiques uniquement. Maintenant elle a la capacité d'accomplir des responsabilités publiques, et elle le fait à l'instar des hommes avec lesquels elle travaille. Elle réalise qu'elle a de la valeur, par exemple quand elle est assise devant des gens pour faire de la conciliation et qu'elle réalise que c'est suite à son action que les choses*

¹³¹ Entretien avec B.D juillet 2023

¹³² Entretien avec Bukuru D. juillet 2023

*sont rentrées dans l'ordre, elle se sent fière d'elle, et se sent confiante, et n'a pas peur d'exprimer ses idées devant n'importe qui »*¹³³. 86,7 pour cent des personnes interrogées affirment que les femmes en général sont plus écoutées depuis que certaines ont fait leur entrée dans les institutions politiques. Ceci aurait permis d'amorcer un processus de libération collectif, permettant aux femmes de surmonter leurs peurs et de pouvoir désormais s'exprimer sans crainte devant n'importe quelle autorité publique du pays. La loi sur les quotas est perçue comme ayant permis de renforcer la légitimité et la confiance des femmes en matière de participation à la vie publique. Certaines autres nient catégoriquement le rôle de ces femmes, les accusant que quand elles arrivent à ces postes, elles ne font que satisfaire leur patron, oubliant dans un laps de temps, les autres.

II.4.4.3. Impact de l'augmentation de la représentation des femmes dans la vie politique, sur les rapports hommes femmes et les transformations dans la sphère familiale

On peut se demander si la représentation des femmes au sein des institutions politiques, quoiqu'encore inégale, a eu un impact sur les rapports homme-femme, en particulier dans la sphère privée et familiale. Pour les personnes interrogées, la réponse est positive : la représentation accrue des femmes dans la sphère politique, serait effectivement en train de transformer les rapports hommes-femmes, y compris au sein de la sphère familiale. Concernant les violences faites aux femmes surtout verbales et physiques, si 79,5 pour cent des personnes interrogées affirment que l'augmentation de la représentation des femmes dans les institutions publiques a eu un impact positif sur le respect dont jouissent les femmes au sein de la sphère familiale, seulement 26,3 pour cent des personnes interrogées pensent que cette évolution a entraîné une diminution des violences faites aux femmes. C'est donc dire que l'effet positif sur les violences reste faible. Outre l'impact qu'a eu la représentation des femmes dans les institutions, l'émergence et la multiplicité des associations génératrices de revenus a eu un effet matériel et psychologique déterminant sur les femmes et surtout sur les hommes. Les propos qui suivent témoignent de ces évolutions

II.4.4.4. Impact sur l'accès aux ressources et l'autonomie d'entreprendre

Alors que les femmes burundaises jouent un rôle de premier plan dans la production agricole, elles n'ont pas souvent accès aux fruits de la production. Les femmes qui travaillent comme ouvrières agricoles dans la propriété de leur mari, sont peu ou pas du tout associées à la gestion

¹³³ Idem

du patrimoine familial¹³⁴. Les hommes considèrent en général que celle-ci leur revient de droit. Quant à l'autonomie d'entreprendre, des études ont montré que certains hommes avaient tendance à interdire ou à limiter la liberté d'entreprendre des femmes. Les raisons souvent évoquées sont notamment d'éviter d'être dominés ou le fait que l'autonomie économique prédisposerait les femmes au « vagabondage sexuel. »¹³⁵ Selon les personnes interrogées, l'augmentation de la représentation des femmes dans les institutions politiques aurait eu un impact significatif sur de telles pratiques, bien qu'en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, les résultats restent fort mitigés, voire insignifiants. Certaines personnes interrogées évoquent les conséquences de la représentation des femmes au sein des institutions, d'autres la participation des femmes au sein des associations, notamment celles génératrices de revenus. On sait par ailleurs que la participation des femmes au sein des associations fait partie des indicateurs souvent utilisés dans la définition de l'indice de participation politique des femmes¹³⁶. La multiplication des associations génératrices de revenus aurait eu un impact certain sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes.

II.4.4.5. Accès des femmes à la propriété foncière

L'étude menée par international Alert au Burundi sur la participation des femmes à la prise de décision en 2012 montre que même si de verrous persistent, l'accès à la propriété foncière fait l'objet de revendications pressantes de la part des organisations de femmes burundaises. L'impossibilité pour les femmes d'accéder à la terre, constitue une entorse grave vis-à-vis du principe d'égalité entre hommes et femmes, et joue un rôle déterminant dans les rapports de force qui existent au sein des ménages ruraux. Le fait que la femme mariée cultive la terre sans qu'elle lui appartienne affecte parfois de manière considérable sa jouissance des produits qu'elle contribue pourtant à faire fructifier. Il favorise sa déconsidération par le mari.¹³⁷ En dépit de nombreuses actions de plaidoyer en faveur d'une réforme foncière permettant notamment que les femmes puissent hériter de la terre de leurs parents ou de leurs maris, de

¹³⁴ Care International : "Etude sur les impacts des revenus du café sur la sécurité des conditions de vie des ménages au Burundi", mars 2007

¹³⁵ Sebudandi C., : "Pratiques et coutumes discriminatoires à l'égard de la femme au Burundi », Dushirehamwe, décembre 2007. 51 Voir notamment le « Rapport sur les femmes en Afrique 2009 », Commission économique pour l'Afrique, novembre 2009.

¹³⁶ International Alert ; Participation politique et renforcement du pouvoir économique des femmes dans les pays sortant d'un conflit, Leçons de la région des Grands Lacs en Afrique ; Juillet 2012 ; p 22,

¹³⁷ Voir également « Pratiques et coutumes discriminatoires à l'égard de la femme au Burundi », Bujumbura, 2012, p.8

nombreux blocages persistent. Nous nous sommes posé la question de savoir si la plus grande représentation des femmes au sein des institutions depuis 2005, aurait eu un impact sur ces blocages. Il apparaît que seules 10 pour cent des personnes interrogées pensent que l'évolution de la représentation des femmes dans la vie politique a eu des effets positifs sur l'accès des femmes à la propriété foncière, 18 pour cent pensent que ces avancées ont été d'ampleur moyenne et 29 pour cent sont d'avis que les changements ont été faibles. Pour 41 pour cent des personnes interrogées c'est le statu quo qui prévaut : la problématique d'accès des femmes à la propriété foncière n'aurait connu aucun progrès.

L'analyse des réponses montre qu'une majorité, quoique faible, des personnes interrogées, pense que la question de l'accès des femmes à la propriété foncière a connu une certaine avancée, qu'elle soit perçue comme forte, moyenne ou faible. Cependant l'enquête n'a pas permis de préciser la nature de cette avancée. Il pourrait s'agir d'une ouverture plus grande des mentalités sur cette question résultant des débats fréquents organisés à l'Assemblée nationale ou des actions de sensibilisation et de plaidoyer menées par quelques organisations féminines. Même sur une question aussi difficile, au sujet de laquelle on peut s'attendre à ce que les mentalités évoluent peu du fait de positions rigidelement ancrées dans les pratiques et les coutumes, la représentation des femmes au sein des institutions depuis 2005 aurait eu un impact.

II.4.4.6. Impact de la politique des quotas sur la capacité des femmes à se concerter

A certains moments de l'histoire récente du Burundi, le mouvement féminin a su montrer sa capacité à rassembler les femmes autour d'une cause commune, en particulier lors des négociations de paix d'Arusha ou concernant la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais ce type de concertation reste un phénomène rare. La collaboration entre les associations féminines est épisodique, et celle entre les femmes politiques et celles de la société civile plutôt lacunaire. En dehors des périodes de campagnes électorales, durant lesquelles les femmes se rangent souvent du côté de leurs camps politiques respectifs, les moments de concertation entre les femmes à l'échelle de la société tout entière restent peu nombreux¹³⁸. On peut donc se demander si la représentation accrue des femmes au sein des institutions politiques a eu un effet sur la concertation des femmes. Plus de la moitié des personnes interrogées au cours de notre enquête, pense que l'augmentation de la représentation des femmes dans les institutions

¹³⁸ International Alert, op.cit., p.26

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

politiques a stimulé la concertation entre les femmes à tous les niveaux. 58 pour cent des personnes interrogées sont convaincues que la représentation accrue des femmes au sein des institutions politiques a eu un impact sur la capacité de concertation des femmes. Seules 32 pour cent affirment que cet impact a été faible. Il aurait été inexistant pour 8 pour cent des personnes interrogées. Ces résultats sont confirmés par les témoignages recueillis : *« Avant que les quotas de 30 pour cent ne soient mis en application, nous avions un voile devant nos yeux, on ne pouvait pas voir à l'extérieur, maintenant cela nous permet de tisser des liens avec d'autres. »*¹³⁹

Ici il s'agit surtout de liens horizontaux entre les femmes à la base : *« Les femmes leaders (à la base) sont régulièrement invitées dans diverses réunions et c'est une source de savoir. Cela nous permet d'avoir des outils pour animer des réunions dans les associations ou auprès d'autres femmes et ces cadres permettent la diffusion du savoir acquis. Oui, maintenant nous sommes devenues visibles, avant nous étions inconnues. »*¹⁴⁰

II.4.4.7. Impact de la représentation politique des femmes sur la scolarisation des jeunes filles et des femmes

La représentation politique accrue des femmes semble avoir affecté positivement de nombreux secteurs de la vie politique, sociale et économique, voire culturelle. Elle aurait également eu un certain impact sur la scolarisation des filles et des femmes. Une majorité importante des personnes interrogées dans cette enquête affirme que l'augmentation de la représentation des femmes au sein des institutions politiques aurait stimulé la scolarisation des filles et des femmes.

En effet, 93 pour cent des personnes interrogées lient l'accroissement récent du taux de scolarisation féminine à la représentation accrue des femmes dans la vie politique. Cependant les témoignages ne font pas la distinction entre l'impact de cette évolution et les conséquences de l'augmentation du nombre d'écoles, en particulier l'ouverture de nombreux collèges communaux qui, à la différence des lycées, acceptent les jeunes filles confrontées à une maternité précoce. Il faut également mentionner l'impact des nombreuses actions de plaidoyer en faveur de l'éducation des filles, et en particulier de l'intégration scolaire des filles-mères menées par les organisations de la société civile. La représentation des femmes au sein des

¹³⁹ Entretien avec Ndayishimiye G., Etudiante, Septembre 2023

¹⁴⁰ Entretien avec Ndayishimiye G., Etudiante, Septembre 2023

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

institutions politiques apparaît pour beaucoup comme la clé ouvrant toutes les portes et mettant fin à la discrimination envers les femmes, alors que d'autres facteurs sont également à prendre en compte.

Le fait que les filles- mères puissent poursuivre leurs études, est une avancée significative très valorisée par les femmes, leur exclusion du système scolaire étant considérée, à juste titre, comme une injustice : *« Ce que nous apprécions le plus c'est qu'avant une élève devenue fille-mère ne pouvait plus continuer les études alors que le garçon père les poursuivait bien. C'était une violation flagrante des droits de la femme, maintenant il y a une amélioration et je pense que plus tard la situation pourra être telle que nous le souhaitons. »*¹⁴¹

Selon les personnes interrogées, le fait que les femmes aient davantage accès à la parole dans l'espace public, et surtout qu'elles soient plus présentes dans les différentes institutions politiques du pays, aurait également permis de faire reculer le taux de retrait des filles de l'école avant la fin de leur scolarité afin qu'elles aident leurs mères dans les travaux domestiques. Il s'agit d'un des facteurs qui contribuent le plus à l'augmentation du taux d'abandon scolaire parmi les filles : *« Avant, un père pouvait empêcher sa fille de faire des études au profit du garçon, son fils, mais s'il le fait maintenant c'est la bagarre et l'affaire peut même être portée devant la justice. Maintenant nous savons qu'une fille est un enfant comme les autres, elle étudie et peut accéder à des postes élevés de responsabilité comme le garçon. Il est essentiel que les femmes puissent avoir de hautes responsabilités, de cette manière, elles vont soutenir celles qui sont derrière elles. »*¹⁴². D'après certains témoignages, ce serait grâce aux quotas que les filles seraient davantage représentées au sein des structures scolaires. Mais l'accroissement du taux de scolarisation des filles est aussi lié aux conséquences d'un plaidoyer global sur les décideurs publics et les chefs de familles. Les mesures prises en faveur de la scolarisation gratuite au primaire ont certainement également contribué à l'augmentation des taux de scolarisation des filles.

Malgré les avancées obtenues dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la défense de ses droits, le chemin à parcourir vers l'égalité de genre est encore long. En effet, l'analyse de la situation du genre au Burundi a mis en exergue les inégalités de genre en termes de disparités, de discriminations et de relations de pouvoir qui se révèlent être largement en défaveur de la femme.

¹⁴¹ Entretien avec Niyorukundo Sandrine., étudiante, septembre 2032

¹⁴² Entretien avec Niyonyishu B., Etudiante, septembre 2023

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Ce constat permet, dès lors, d'identifier *les défis majeurs* qui affectent la situation sociale, juridique, économique et politique de la femme et limitent la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Ces défis, au nombre de huit, s'énoncent comme suit ¹⁴³ :

1. Le défi de l'amélioration du statut socioculturel de la femme au sein du ménage et de la société.
2. Le défi de l'acquisition équitable de connaissances et de compétences par les femmes.
3. Le défi de l'accès et de l'accessibilité des femmes et des hommes à des services sociaux de base de qualité.
4. Le défi de l'amélioration de la santé de reproduction de la femme et des adolescent(e)s.
5. Le défi de l'égal accès et accessibilité aux ressources et aux opportunités économiques par les femmes.
6. Le défi de l'exercice et de la jouissance équitable par la femme de ses droits fondamentaux.
7. Le défi de l'accès et de la participation équitable des femmes dans les instances de gestion et de décision.
8. Le défi de l'intégration du genre dans les interventions de développement.

Les défis, ainsi explicités, déterminent les domaines prioritaires autour desquels le cadre d'intervention de la PNG 2012-2025 sera bâti.

Ces avancées ont permis à la femme burundaise d'être ouverte à la modernité, de sortir du foyer à tel point qu'elle est parvenue à quitter même son territoire pour s'occuper des affaires diplomatiques.

II.5. La femme burundaise dans les postes diplomatiques

Depuis longtemps, le domaine de politique internationale et la diplomatie est restée une arène masculine. Hommes ont depuis longtemps mené naturellement des relations interétatiques, des opérations militaires et des relations diplomatiques sensibles. L'exclusion des femmes a été motivée par l'idée selon laquelle les femmes ne peuvent pas faire et par conséquent, la sphère des relations internationales appartient aux hommes. « Les femmes en politique sont canalisées

¹⁴³ Politique nationale Genre au Burundi ,2012, pp 25-26

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

vers certains domaines de la vie publique qui sont perçues comme des problèmes de femmes¹⁴⁴ et l'idée selon laquelle les hommes doivent protéger les femmes¹⁴⁵.

Certains chercheurs dans le domaine diplomatique continuent de dire que la politique militaire et la politique étrangère sont les domaines d'élaboration politique les moins adaptés aux femmes. La force, le pouvoir et l'autonomie l'indépendance et la rationalité, tous, généralement associés, sont des caractéristique que nous apprécions le plus chez a qui nous confions la conduite de notre politique étrangère et la défense de notre intérêt nationale¹⁴⁶. Au niveau du ministère ayant la diplomatie dans ses attributions, les résultats montrent que le nombre de femme travaillant dans le personnel diplomatique administrative et technique du service extérieur était faible, comparativement à celui de leurs homologues masculins. Le peu de femmes, malgré une amélioration par rapport aux périodes précédentes, occupent des postes de gestions inférieurs que les cadres de haut niveaux .Cette situation se constate aussi bien en politique qu'en diplomatie .Par exemple ,depuis l'avènement de républiques au Burundi en 1966, sur neuf présidents ayant été à la tête de ce pays jusqu' ,aujourd'hui (en 2024), aucune femme n'a jamais occupé ce poste.au niveau de la diplomatie, sur trente ministres qui ont été à la tête de ce ministère depuis sa création en 1962,seulement une seule femme à occuper ce poste jusqu'aujourd'hui. Le nombre de femme travaillant dans la diplomatie est aussi faible et dans les ambassades, elles occupent en grande partie des postes modestes. Les femmes à la haute direction sont peu nombreuses par rapport à celle des hommes. Avant d'analyser la place qu'a la femme dans les missions diplomatiques burundaises accréditées à l'étranger, jetons d'abord un coup d'œil sur la généralité en ce qui est de la participation de la femme dans la diplomatie.

II.5.1. Cadre général de la participation de la femme dans la diplomatie

La participation des femmes à la diplomatie remonte à l'après-Seconde Guerre mondiale. Avant cette période, la diplomatie et la politique étaient considérées comme le domaine des hommes. Machiavel, un pionnier dans le domaine de la diplomatie, est censé souligner l'importance des caractéristiques masculines dans la conduite des affaires diplomatiques. Harold Nicholson a dit : « *Les femmes sont sensibles aux qualités de zèle, de sympathie et d'intuition qui, à moins*

¹⁴⁴ Ticner J. A., Le genre dans les relations internationales. Perspectives féministes sur la réalisation de la sécurité mondiale. New York, Presse universitaire de la Colombie ,1992, p.2

¹⁴⁵ Sjoberdg et Gentry, Mères, monstres, putes : la violence des femmes dans la politique mondiale. Londres et New York. Zed book, p.89

¹⁴⁶ Ticner J. A., Genre dans la politique mondiale, enjeux et approche dans après-guerre froide.

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

d'être maintenues sous le contrôle le plus strict, sont des qualités dangereuses dans les affaires internationales »¹⁴⁷.

Les États et les organisations internationales ont commencé progressivement et parfois avec hésitation à ouvrir leurs institutions aux femmes pour qu'elles puissent participer à diverses fonctions diplomatiques. Un siècle plus tard, les hommes restent encore grossièrement surreprésentés dans la diplomatie. Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des ambassadeurs dans le monde étaient des hommes en 2014¹⁴⁸. Et les hommes constituent une part honnêtement plus élevée de négociateurs et de médiateurs en chef dans les négociations de paix. Les femmes ont rarement été autorisées à entrer dans la diplomatie, et si c'est le cas, leur rôle a été principalement officieux, par exemple en tant qu'épouse de diplomate. Certains ont fait valoir qu'il existe, et qu'il existe encore, de nombreux obstacles qui contribuent à l'exclusion des femmes. D'autres prétendent que les femmes ont tendance à être moins enclines à occuper des postes diplomatiques ¹⁴⁹.

Comme la diplomatie est traditionnellement et formellement masculine depuis longtemps, il existe des types particuliers de normes, de scénarios et de pratiques de masculinité enracinées. Celles-ci ont conduit à des barrières informelles qui excluent et empêchent la participation des femmes à la diplomatie. La nature genre de la diplomatie empêche parfois l'ajout de femmes de la rendre plus égalitaire¹⁵⁰. Parfois, il y a manifestement ou signale aux femmes qu'elles ne sont pas aptes à la diplomatie. Il s'agit notamment de la crainte infondée que les filles ne puissent pas combiner une carrière diplomatique exigeante avec le mariage ou la parentalité ¹⁵¹.

L'ouverture progressive des femmes à la diplomatie s'est accompagnée d'une large mobilisation des mouvements internationaux de femmes pour l'égalité des sexes¹⁵². Dans les

¹⁴⁷ Rahma-Figueroa, Tay, Celebrating the rise of Women in diplomacy, 7 mars 2012, Extrait de <http://the.nextwoman.com> 2012/3/7 celebrating -in-rise -women diplomacy p.2

¹⁴⁸ Towns, Ann et Birgitta Niklasson. (2017). "Genre, statut international et nominations d'ambassadeurs." Analyse de la politique étrangère. 2017 p.13

¹⁴⁹ Enloe C. (1990). Bananes, plages et bases : Donner un sens féministe à la politique internationale. Californie : presse de l'Université de Californie, p.191

¹⁵⁰ Baptiste. (NDA), op.cit., p.65

¹⁵¹ Aggestam K. et Towns A., "Le tournant du genre dans la diplomatie : un nouveau programme de recherche dans le féminisme international." Journal of Politics, Vol 2 Numéro 1, pp 9-28

¹⁵² Garner, Karen. Façonner l'agenda mondial d'une femme. Manchester, 2013, Presse universitaire de Manchester. p.98

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

années 1990, ces efforts se sont conclus par des partenariats transnationaux animés d'États, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, qui ont activement poussé à une plus grande inclusion des femmes dans la diplomatie et dans de nombreuses autres arènes internationales.

Encadrer et situer l'égalité des sexes comme un voisinage des préoccupations plus larges pour la paix et la sécurité ; le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1325 sur les femmes ; paix et sécurité d'ici l'an 2000 ; une résolution qui constitue une étape importante dans la lutte pour la participation des femmes à la diplomatie. Certains pays comme l'Australie, la Suède, le Canada et la Norvège ont même inclus l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité dans leurs politiques étrangères et ont introduit un leadership entrepreneurial normatif dans le cadre de la poursuite d'une plus grande inclusion des femmes dans la diplomatie de paix¹⁵³.

Dernièrement, l'absence quasi-totale de femmes dans la diplomatie a été problématisée et de nombreux universitaires ont élevé la voix en faveur de l'accélération de la représentation des femmes dans la diplomatie. Pendant de nombreuses années, la politique mondiale a exclu toute participation significative des femmes, ce qui a conduit à la sous-représentation des femmes. Alors qu'il y a eu un bon pas franchi sur la sous-représentation des femmes dans la politique et plus particulièrement dans la diplomatie, les Nations Unies sont le seul « *acteur international qui promeut activement l'importance d'avoir plus de femmes dans la diplomatie* »¹⁵⁴.

Parmi les rares pays africains qui ont suivi l'égalité des sexes, le Rwanda est souvent cité en exemple. En effet, avant 1994, les directives nationales sur la carrière diplomatique stipulaient, entre autres, que les femmes étaient classées parmi les « choses » censées accompagner le diplomate. Le génocide rwandais de 1994 a laissé le pays brisé. Les femmes ont assumé de nouveaux rôles en tant que chefs de famille et se sont engagées à aider à reconstruire le pays. La République du Rwanda a reconnu que le relèvement et le développement ne réussiraient que si les femmes jouaient un rôle central. Aujourd'hui, 52% de la population rwandaise sont des femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont la pierre angulaire de la stratégie de développement du gouvernement rwandais et un moteur éprouvé de progrès en

¹⁵³ Aggestam, Karin et Annika Bergman-Rosamonde. (2016). " *Politique étrangère féministe suédoise en devenir : éthique, politique et genre.*" *Journal d'éthique et d'affaires internationales*, 30, pp. 323–334.

¹⁵⁴ George, Alexander L., Andrew Bennett (2005). *Études de cas et développement théorique en sciences sociales*. Cambridge : Presse du MIT). P.46

matière de développement. Les réalisations du Rwanda en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont été rendues possibles grâce à une forte volonté politique au plus haut niveau de leader.

II.5.2. Revue de la littérature

Plusieurs recherches consultées à ce sujet expliquent les effets de l'absence des femmes dans la diplomatie :

Selon l'UNITA, l'absence de femme en diplomatie est un problème d'inefficacité. Mais l'UNITA reconnaît également le manque de femme dans la diplomatie et le problème d'inefficacité en leur absence. Car « *la participation limitée lamentable des femmes à la diplomatie couplée à l'efficacité des résultats politiques auxquelles elles participent, mettent en évidence l'importance et la pertinence du prochain* »¹⁵⁵. Cependant, nous avons déjà souligné la valeur ajoutée des femmes dans la diplomatie en montrant qu'elles apportent dans une large mesure une contribution positive au domaine de la politique étrangère. La littérature suppose donc que l'inclusion des femmes dans la politique étrangère renforce l'efficacité de la diplomatie et augmente aussi la valeur ajoutée du résultat. « Nous visons également à mettre en valeur, la valeur ajoutée que les femmes apportent à la prise de décision »¹⁵⁶. Cependant, prise isolément, la littérature implique uniquement la théorie des femmes à valeur ajoutée mais ne précise pas exactement pourquoi la participation des femmes contribue à une amélioration.

Cette efficacité accrue est davantage soulignée dans l'explication des raisons pour lesquelles la diplomatie devient plus efficace lorsque les femmes y participent. A cette question, l'UNITAR souligne que les meilleurs résultats se développeront grâce à une situation où les hommes et les femmes travaillent ensemble et combinent leur différente compétence. Les femmes et les hommes se complètent.

Donc, il est inefficace de ne pas inclure les femmes dans la diplomatie car pour arriver à une meilleure solution possible à un problème donné, les perspectives des deux sexes sont importantes. La motivation en est la conviction selon laquelle que les femmes et les hommes n'abordent pas les questions de la même manière, ils sont susceptibles d'avoir des points de vue

¹⁵⁵ UNITAR, Atelier de femmes dans la diplomatie. UNITAR A, ND Les femmes dans la diplomatie – L'UNITAR vise à promouvoir l'avancement des femmes. Disponible sur : <http://www.unitar.org/featured/women-diplomacy-unitar-aims-promote-advancement-women> (consulté le 1er mars 2020).

¹⁵⁶ Unitar A, ND Women in Diplomacy – Unitar: <http://www.unitar.org/featured/women-diplomacy-unitar-aims-promote-advancement-women> (consulté le 25 mai 2023 à 10h 25 minutes)

différents sur la meilleure façon de résoudre un problème. Selon la déclaration d'action de Beijing, « *les femmes en politique étrangère et aux postes de décisions dans les gouvernements et les organes législatifs sont significatives. Ces instances contribuent à redéfinir les priorités politiques en plaçant de nouveaux sujets sur la scène politique, un programme qui reflète et aborde les préoccupations et les valeurs spécifiques des femmes en matière du genre.* »¹⁵⁷.

La répression accrue des femmes dans la diplomatie ne contribue pas seulement à l'efficacité accrue dans la résolution du problème, mais suggère aussi que la participation accrue des femmes contribuera à mettre en lumière des questions qui n'avaient pas été prises en considération auparavant. Si les femmes ne sont pas représentées, certaines questions féminines sont négligées au cas où les seuls représentants dans la politique étrangère sont les hommes. Puisque les femmes et les hommes sont différents, ils doivent effectivement contribuer à la politique étrangère avec différentes compétences, il y a inégale répartition des deux sexes, dans les décisions, cela fait que, avec les hommes comme sexe dominant, de nombreux problèmes qui concernent les femmes, risquent s'être non résolu, par conséquent, gravement négligée¹⁵⁸

A part l'inefficacité, la littérature traite le problème de non-participation à la diplomatie pour les femmes, d'injustices. Par injustice nous pouvons entendre une offense morale commise par un acteur causant souffrance et préjudice. En outre, il s'agit d'une reconnaissance de la victimisation, par exemple du droit de femmes à une participation égale à la sphère diplomatique. Si les femmes ne sont pas représentées à la diplomatie, les questions des femmes ne seront pas prises en considération de la même manière que les hommes. Ce qui est injuste. Ce point de vue indique que les femmes sont traitées de manières injustes et que leur participation à la prise de décision est une exigence et nécessaire pour la justice du monde entier. Qu'en est-il alors de la femme burundaise en politique étrangère ? Tel est le point que nous allons analyser ultérieurement.

II.6. Aperçu de la diplomatie de la république du Burundi.

La diplomatie est un domaine qui est devenu important à mesure que les États réalisent le besoin fondamental de renforcer, promouvoir et protéger leurs intérêts nationaux et de fortifier les

¹⁵⁷ Unitar A. : <http://www.unitar.org/unitar-building-capacity-women> Negocie-peace-agreements (consulté le 25 mai 2023 à 10h00)

¹⁵⁸ <http://www.unitar.org/women-diplomacy-were-focus-during-unitar-s-online-discussions> Consulté le 25 mai 2023 à 14h20 minutes

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

relations avec les autres États. Peu de documents ont été documentés sur l'introduction de la diplomatie en tant que discipline ; le peu de littérature disponible sur le sujet semble souligner que la diplomatie a principalement servi à éviter les guerres et à favoriser les négociations entre et parmi les nations. Par conséquent, peu d'études ont été menées sur la participation et les succès des femmes dans la diplomatie et la politique étrangère. La plupart des études qui ont été menées sont spécifiques à un pays et limitées au ministère des Affaires étrangères/internationales de ce pays.

Pour aider à combler les lacunes de la littérature et à promouvoir l'analyse de la diplomatie, cette étude vise à examiner comment et pourquoi la diplomatie continue d'être une activité majoritairement homosociale qui centralise les connaissances des hommes et privilégie les hommes diplomates par rapport aux femmes. Bien qu'il y ait des efforts pour intégrer les femmes dans la diplomatie, en particulier par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui poussent à une plus grande inclusion des femmes dans la paix et la sécurité, il continue d'y avoir une culture masculine omniprésente qui contraint les femmes diplomates et ignore les questions de genre et de sexe dans la conduite de la diplomatie. Ainsi, on soutiendra que l'inclusion seule n'est pas allée assez loin pour défier les structures patriarcales d'élite qui fonctionnent pour dévaluer la féminité et limiter le pouvoir des femmes à fonctionner comme diplomates.

En effet, les normes masculines de la diplomatie ont découvert des structures de pouvoir et des arrangements organisationnels particuliers qui sont à l'abri des perspectives et des points de vue alternatifs, en particulier féministes¹⁵⁹.

Au Burundi, pas mal de femmes ont été nommées ambassadrices bien que leur nombre ne puisse en aucun cas être comparée à celui de l'homme. Les données disponibles jusqu'au juin 2023 montrent que le Burundi a connu vingt-et-neuf ministres des affaires étrangères dont seulement une femme. Les mêmes données révèlent que 4 ambassadrices sur un total de 29 postes ont été enregistrées.¹⁶⁰ Le service extérieur du ministère des affaires étrangères de la république du Burundi comptait au total 169 employés masculins sur 69 femmes selon les mêmes sources de

¹⁵⁹ Nela T., Why Diplomacy needs to be more feminist: The Creator of a new approach to political Mediation. Roosevelt. university, 2013), p.2 Extrait de <https://search-proquestcom.ezproxy.bond.ed.au/docview/1356784333?accounted=26503>.

¹⁶⁰ Unitar A, ND Les femmes dans la diplomatie – L'UNITAR vise à promouvoir l'avancement des femmes. Disponible sur : <http://www.unitar.org/featured/women-diplomacy-unitar-aims-promote-advancement-women> (consulté le 21er mars 2023).

juin 2020. Ce qui montre que le nombre de femmes travaillant dans le personnel diplomatique du service extérieur est faible.

II.6.1. La diplomatie burundaise sous la monarchie 1962-1966

Les évolutions constatées dans la politique étrangère du Burundi ont sans nul doute façonné la diplomatie burundaise. Chaque période a eu à adopter une diplomatie en phase avec la politique intérieure du pays dans les efforts du Burundi de se projeter sur la scène internationale. Pendant la période monarchique (1962-1966), les efforts de la diplomatie ont été concentrés sur la reconnaissance du Burundi comme membre de la communauté internationale. Sous la période monarchique, le royaume du Burundi a inscrit à son actif un certains nombres de réalisations dont « *l'établissement des relations diplomatiques avec les partenaires étrangers, la signature de plusieurs accords de coopérations et un rayonnement diplomatique dans les fora internationaux notamment l'ONU et l'OUA* »¹⁶¹ pour faire entendre sa voix, se désenclaver politiquement et économiquement, s'affirmer et se forger une diplomatie sans référents coloniaux en vue d'assurer à sa population la paix, la sécurité et un développement harmonieux. C'est dans cette perspective que le prince Louis RWAGASORE, a décidé d'affecter un représentant du Burundi en Europe en la personne de Charles BARANYANKA en octobre 1961 dans le but de lutte pour libérer l'Afrique du joug colonial.

Ici alors, nous voyons que le premier diplomate burundais a été bel et bien un homme. Au cours de cette période le Burundi a connu quatre ministres de 1962-1966 dont tous étaient également des hommes. La durée moyenne de leur mandat n'accéda pas 12 mois, période insignifiante pour concevoir et exécuter un programme politique et diplomatique spécial en matière des relations internationales.

Ces ministres étaient:¹⁶²:

- Monsieur Lorgio NIMUBONA, juillet 1962
- Monsieur Joseph MBAZUMUTIMA, avril 1964
- Monsieur Marc MANIRAKIZA, janvier 1965
- Monsieur Michel MICOMBERO, Juin 1966
- Monsieur Docteur Pie MASUMBUKO, juillet 1966.

¹⁶¹ Ministère des Affaires étrangères et de coopération au Développement, la *Diplomatie Burundaise de 1962 à 2012*, Archive, 2012, p.4

¹⁶² Le MAECD, Op.cit. p.27

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

L'ouverture des ambassades burundaises à l'étranger prouve bien le souci du jeune Etat de s'ouvrir au monde : Belgique, France, USA, Allemagne, Chine, Tanzanie, Rwanda, RDC, Congo. La signature de plusieurs accords de coopération démontre bien le souci de promouvoir le développement. Cette période monarchique a pris fin après avoir été créée au total huit ambassades dont trois en Afrique et cinq en Europe. Aucune femme diplomate n'a été enregistrée dans différentes ambassades.

II.6.2. La diplomatie burundaise sous la première république 1966-1976

Le 28 novembre 1966, le premier ministre d'alors Michel MICOMBERO déposa le roi NTARE V en mission à Kinshasa et proclame la première république. Dans son discours de circonstance en 1966 au début de sa direction, il manifesta une ferme « *volonté d'opérer des changements institutionnels visant à stabiliser le pays, à assurer la sécurité pour tous, à asseoir une paix durable, une justice sociale et un développement intégral et harmonieux* »¹⁶³. Mais quelques années plus tard, les cas des violations des droits humains ont été enregistrés. Malgré cela, la diplomatie burundaise est restée active.

Cette période a été caractérisée par six ministres dont tous étaient également des hommes à savoir ¹⁶⁴:

- Monsieur Prime NIYONGABO novembre 1966-mars 1977
- Monsieur NTAWURISHIRA Novembre 1966- octobre 1969
- Monsieur Libère NDABAKWAJE Octobre 1969-mars 1971
- Monsieur Art Hémon SIMBANANIYE, Mars 1971-novembre 1975
- Monsieur Melchior BWAKIRA, Décembre 1975-novembre 1976.

Au niveau de la diplomatie, on constate une volonté affichée du pouvoir de se déployer sur la scène internationale caractérisée notamment par l'ouverture de plusieurs nouvelles représentations diplomatiques et consulaires du Burundi à l'étranger : Libye, Arabie Saoudite, la séparation de Washington et New York (pour le Bilatéral et le multilatéral), au Japon, en Suède, en Roumanie, en Suisse, au Canada, en Italie. Pour ce qui est des consulats généraux, on signalera l'ouverture des consulats généraux à Kigoma, Bukavu et Nairobi. Le consulat général de Nairobi évoluera pour devenir une Ambassade en 1985. Des nouvelles

¹⁶³ Déclaration du président Micombero, le 1^{er} Novembre 1966, archive du MAECD

¹⁶⁴ MAECD, Op.cit. p.28

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

représentations diplomatiques et consulaires étrangères ainsi que des organisations internationales ouvrent aussi leurs portes à Bujumbura : Libye, Algérie, Corée du Nord, Roumanie ainsi que les consulats honoraires du Canada, de Suisse et des Pays Bas.

Au cours de cette période, le nombre d'ambassades est passée de huit à vingt. Nous n'avons pu trouver aucune femme ambassadrice. C'est aussi au cours de cette période qu'a été nommé pour la première fois un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la république du Burundi monsieur Gabriel NDICUNGUYE.

II.6.3. La diplomatie burundaise sous la deuxième république 1976-1986

Sur le plan international, le mouvement du 1 novembre 1976 a très rapidement impulsé un nouveau dynamique de la diplomatie burundaise. Ainsi le président BAGAZA a dit que « *en matière de politique étrangère, nous nous conformerons aux principes directeurs qui ont toujours guidés la diplomatie de notre pays notamment le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires étrangères des autres Etats, le neutralisme positif et la coopération internationale. Nous serons toujours aux cotés des peuples qui luttent pour leur liberté et leur dignité...* »¹⁶⁵.

Cette période a connu quatre ministres à savoir :

- Monsieur Albert MUGANGA, 13 Novembre 1976
- Le lieutenant-colonel Edouard NZAMBIMANA, 13 octobre 1978
- Ambassadeur Laurent NZEYIMANA, 8 Novembre 1982
- Ambassadeur Egide NKURIYINGOMA, depuis avril 1986

S'agissant des missions diplomatiques, nous avons trouvé au cours de notre recherche que, seize ambassadeurs ont été nommés par décret présidentiel no 100 /269 du 29 novembre 1976. Tous ces derniers étaient des hommes. Il s'agissaient de ¹⁶⁶:

Mr BIZMUNGU Alois, BIMAZUBUTE Gilles, KAHUNGU Sylvère, KAMENGE Juvénal, MAGENGE Felix, MANGONA Protas, MIKANAGU Patrice, MINANI Philippe, NAHAYO Julien, SHIBURA Albert, NDABAKWAJE Libère, SABIMBONA Simon, NZEYIMANA Laurent, SIMBANANIYE Arthemon, NDICUNGUYE GABRIEL, WAKARERWA Gérard. Aucune femme n'a été nommée pendant cette période. A la fin de la deuxième république, le

¹⁶⁵ Journal Ubumwe du 1^{er} décembre 1976

¹⁶⁶ Décret présidentiel n° 100/269 du 20 novembre 1976

Burundi comptait 23 missions diplomatiques et consulaires sans compter les consuls honoraires résidentes.

II.6.4. La diplomatie sous la troisième république 1987-1993

La troisième République a hérité d'une situation très explosive à l'intérieur et très difficile au niveau extérieur notamment à cause du conflit Eglise Catholique-Etat, d'une part et de l'avènement de la démocratie en Afrique, communément connu sous l'appellation vent de l'Est, d'autre part. Au niveau intérieur, l'économie s'était détériorée à cause d'une pluviométrie peu favorable.

Des mécontentements étaient devenus perceptibles. Cela s'ajoutait aux emprisonnements, intimidations et exclusions toujours en vogue. Les tensions ethniques étaient devenues palpables dans les écoles et au sein de la population. C'est aussi dans ce contexte qu'éclata la crise de Ntega-Marangara, le 15 août 1988. Les mouvements rebelles s'organisaient pour imposer une ouverture démocratique au Burundi. Au niveau extérieur, l'urgence était de rétablir les relations avec l'Eglise Catholique et tout mettre en œuvre pour redorer le blason au niveau international. Le régime a logiquement dû s'inspirer de tous ces éléments pour mettre en place une diplomatie susceptible de l'aider à remonter la pente. La réconciliation nationale, la démocratisation et la normalisation des relations avec l'Eglise Catholique devinrent les priorités de la politique étrangère et de la diplomatie burundaises de l'ère Buyoya.

La politique étrangère du Burundi sous le régime de Buyoya n'a fait l'objet d'aucune déclaration officielle connue. Il est donc à supposer qu'il a continué la ligne des régimes précédents. Tous les efforts visant à redorer l'image du Burundi ont été anéantis par la suite des événements : assassinat du Président élu et les massacres qui ont suivi. Le régime a laissé très peu de traces en termes de réalisations au niveau économique. C'est à ce moment qu'une femme est apparue pour la première fois dans les missions diplomatiques. Il s'agissait de Colette SAMOYA KIRURA représentante permanente auprès de l'ambassade des nations unies de 1992-1994 et elle a été député de 1982-1987. Trois ministres ont été à la tête du MAECD respectivement ¹⁶⁷:

- Ambassadeur Cyprien MBONIMPA 1987-1992
- Monsieur Libère BARARUNYERETSE 1992-1993

¹⁶⁷ Le MAECD, Op.cit. 34

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

- Monsieur Fridolin HATUNGIMANA Secrétaire d'Etat chargé de la coopération.

Au cours de cette période considérée, le Burundi comptait près d'une vingtaine de missions diplomatiques et consulaires.

II.6.5. Une diplomatie de crise 1993-2005

Cette période a été caractérisée par l'assassinat du président de la république son excellence Melchior NDADAYE et son président de l'assemblée nationale, d'où le vide institutionnel. S'en suit une grave crise sur fond politique et économique. Une guerre civile éclata faisant beaucoup de milliers de morts et de réfugiés ainsi que d'important dégâts matériels. Au cours de cette période, sur le plan politique, le Burundi semble améliorer les relations entre les hommes et les femmes depuis 1993 où madame Sylvie KINIGI a été nommée premier ministre. C'était le premier temps dans l'histoire du gouvernement du Burundi. L'insécurité s'intensifiait avec la naissance du mouvement politico-militaire déclaré en septembre 1994.

Les ministres de cette période furent :

- Monsieur sylvestre NTIBANTUNGANYA
- Sous le président Cyprien NTARYAMIRA
- Antoine NTAMOBWA
- Jean-Marie NGENDAHAYO DU 9 Février 1994
- Paul MUNYEMARI, 6 Juillet 1995
- Vénérand BAKEVYUMUSAYA 12 Octobre 1995
- Monsieur Luc RUKINGAMA DU 2/8/1996
- Monsieur Severin NTAHOMVUKIYE du 12 juin 1998
- Monsieur Thérance SINUNGURUZA

Suite aux crises, certaines missions diplomatiques ont été fermées pour des raisons budgétaires.

II.6.6. Vers une diplomatie performante et dynamique 2005-2012

Pendant cette période, le Burundi a connu un nombre croissant de femme dans les postes diplomatiques, à commencer avec le ministre en charge de la diplomatie Antoinette BATUMUBWIRA comme nous l'avons déjà mentionné. Les ministres de cette période furent

: ¹⁶⁸

- ❖ Madame Antoinette BATUMUBWIRA à partir du 30 août 2005

¹⁶⁸ Le MAECD de 1962-2012 p.8

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

- ❖ Monsieur Augustin NSANZE à partir du 29 janvier 2009
- ❖ Monsieur ambassadeur Laurent KAVAKURE à partir du 7 novembre 2011
- ❖ Jusqu'en juin 2012, le service extérieur comprenait 24 ambassades, deux missions permanentes, et deux consulats généraux.

Cette période a connu un nombre accru des femmes surtout pour les postes de conseillers et de secrétaire dans les ambassades. Les femmes à hautes direction étant faible par rapport aux hommes ce qui nous rend à dire que le nombre de femme augmentait mais avec une diminution du niveau de gestion.

II.7. Situation de la femme dans les postes diplomatiques depuis 2005

II.7.1. La sous-représentativité chronique des femmes sur les missions diplomatiques, un mal particulier aux services extérieurs du MAECD

L'analyse de la composition du personnel du ministère des affaires étrangères affecté aux services extérieurs de la république du Burundi fait ressortir deux observations :

- La sous-représentativité chronique des femmes sur les missions diplomatiques est à l'image du personnel des services extérieurs ;
- Il y'a des normes non-écrites et des pratiques diplomatiques qui opèrent comme des biais genre.

En nous référant aux données issues du terrain, Nous avons comparé celles des trois grandes périodes telles que l'an 1990, 1993 et 1997 et ces dernières se représentent comme suit :

En 1990, sur 22 ambassadeurs nommés, il n'y avait aucune femme, sur 47 conseillers d'ambassades et de consulats, il n'y avait que six femmes soit un taux de 12,8%, sur 5 secrétaires d'ambassades, il n'y avait aucune femme.

En 1993, sur 22 ambassadeurs, il y avait une seule femme soit un taux de 4,5%, sur 41 conseillers d'ambassades et consulats, il n'y avait que 6 femmes soit un taux de 12,8% et sur 5 secrétaires il y avait une seule femme.

En 1997, sur 16 ambassadeurs, il y avait une seule femme. Sur 23 conseillers d'ambassades et consulats il n'y avait que 5 femmes soit un taux de 21,7% et sur 4 secrétaires, il n'y avait aucune femme.¹⁶⁹

¹⁶⁹Bureau ASAP, *Analyse des emplois de la fonction publique, nomination de la deuxième moitié, 1990 à la fin 1997.*

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Les données ci- haut mentionnées, montrent que les femmes à la haute direction sont peu nombreuses par rapport à celles des hommes. Nous allons ensuite analyser si après 2005, il y a eu des évolutions ou pas quant à la participation de la femme dans la diplomatie plus précisément dans les ambassades.

II.7.2. Effectifs des femmes dans les missions diplomatiques burundaises, depuis 2005 à 2009

Bien qu'il soit important de noter que le défi de l'égalité des sexes n'est pas propre au Burundi, il n'est pas possible de donner des chiffres exacts. Pour notre cas, le grand problème que nous avons pu trouver au sein du MAECD de la république du Burundi, c'est qu'il y a toujours au cours de l'année, des rappels surtout sur les postes des conseillers et des secrétaires, ce qui rend difficile de donner des données fiables.

Dans la plupart des pays, la participation des femmes à la diplomatie semble résulter d'une combinaison d'opportunités et de motivation personnelle plutôt que d'un effort coordonné des gouvernements pour accroître la participation des femmes à la diplomatie internationale. Hormis quelques femmes qui ont gravi les échelons diplomatiques de carrière, la majorité des femmes s'en remettent à la volonté politique des autorités de nomination, notamment pour les nominations politiques.

Tableau 5 : Taux de participation de femme burundaise dans les ambassades de 2005-2009

	2005			2006			2007			2008			2009		
Postes	H	F	%	H	F	%	H	F	%	H	F	%	H	F	%
Ambassadeur	13	3	18,75	15	4	21,06	14	4	22,22	13	4	23,52	20	4	16,66
1 conseiller	11	5	32,25	13	6	31,57	15	3	16,66	12	5	29,41	17	7	29,16
2 ^e conseiller	11	5	31,55	11	8	42,10	13	5	27,77	11	6	35,29	12	12	50
Secrétaire d'ambassade	10	6	37,5	N.D	N.D	N.D	11	7	38,88	9	8	47,05	9	3	25
Total personnel d'ambassades+ taux de participation des femmes	45	19	30,15	-	-	-	53	19	26,38	45	23	33,82	58	26	30,95

Source : Nous-même à partir des données recueillies au sein des archives du MAECD, Août 2023

Tableau 6 : Taux de participation de femme burundaise dans les ambassades de 2009-2015

Poste	2010			2011			2012			2013			2014			2015		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%	H	F	%	H	F	%	H	F	%
Ambassadeur	12	5	29,41	15	3	16,66	18	4	18,18	18	4	18,18	20	4	16,66	18	4	18,88
1 ^e conseiller	11	6	35,29	10	8	44,44	11	11	50	N.D	5	N.D	16	8	33,33	13	5	27,7
2 ^e conseiller	9	8	47,05	10	8	44,44	16	6	28,57	15	7	31,8	17	7	29,16	16	6	27,7
Secrétaire d'ambassade.	12	7	36,84	9	9	50	14	8	38,09	N.D	N.D	N.D	15	7	29,16	12	10	45,45
Total personnel d'ambassades+ taux de participation des femmes.	54	26	32,5	44	28	25,71	59	28	32,18	-	-	-	68	26	30,8	59	25	29,76

Source : Nous-même à partir des données recueillies au sein des archives du MAECD, Août 2023

En analysant les tableaux ci-dessus, nous tirons une conclusion selon laquelle, la participation de la femme burundaise dans les postes diplomatiques depuis 2005-2015 évoluent quand même, mais, une évolution en « *dent de scie* ». D'année en année, le taux de représentativité des femmes dans les ambassades tantôt augmentait, tantôt diminuait, d'où l'expression « *évolution en dents de scie*, » malgré quelques avancées significatives par rapport aux années antérieures, car pour les hauts postes, le taux de représentativité n'a jamais atteint au moins 30 pourcent. Nous voyons que les taux sont un peu élevés seulement pour le reste des postes.

L'interprétation que nous pouvons apporter à cela est que deux autorités concourent dans la politique étrangère de l'Etat : le ministre des affaires étrangères d'une part, et le président de la République d'autre part. Il en résulte que la définition, la conception et l'orientation de la politique extérieure de l'Etat, sous-champ de la politique de la nation, relève des compétences du Président de la République. Il revient donc au ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale mandaté sous la haute autorité du Président de la République, chef du gouvernement, la mise en œuvre de l'action extérieure de la République du Burundi. Au Président de la République, l'orientation et la définition de la politique extérieure ; au Ministre des affaires étrangères, la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi, le ministre des affaires étrangères propose la politique gouvernementale en matière de politique extérieure et le Président adopte définitivement, après discussion et délibération en Conseil des Ministres. Le ministre quant à lui, chef de ce département ministériel, est le premier préposé au service public de la diplomatie étrangère, soit le premier des diplomates après le Président de la République. C'est donc au sein de cette administration centrale de l'Etat que l'on va étudier la représentativité féminine dans la diplomatie. Deuxièmement, il n'existe juridiquement pas un corps de fonctionnaire de « diplomate » et encore moins, un corps « d'ambassadeur » ou de « consul ». La question de la sous-représentativité féminine dans le secteur diplomatique est donc en premier, une question d'accès à ce cadre d'emploi. Toutefois, la diplomatie définie comme la gestion de la politique extérieure de l'Etat présente ses spécificités et particularités et l'on peut questionner pourquoi, malgré tous les progrès de la politique genre et l'action gouvernementale pour la suppression de toutes formes de discrimination, la représentativité féminine est-elle si faible sur les postes d'ambassadeurs.

II.7.3. Le personnel des services extérieurs, reflet de la place de la femme dans la diplomatie

Selon les dispositions de l'article 34 portant organisation du MAECD, les services extérieurs comprennent : « *les missions diplomatiques avec résidences, les missions diplomatiques sans résidences, les missions permanentes auprès des organisations internationales, les consulats généraux, les consulats, les consulats honoraires* »¹⁷⁰. Le personnel affecté aux services extérieurs du ministère des Affaires Etrangères, est constitué à la fois de fonctionnaires relevant du corps des affaires étrangères mais aussi des éléments du corps de l'administration centrale. Si l'on considère ce personnel dans son intégralité sans distinction ni de corps d'origine ou d'administration d'affectation ni de grade ou de titre pour se faire une image de la présence féminine ; nous trouvons que la représentation des femmes est encore pathétique, car sur les vingt directions de ce ministère, trois de ces directeurs ont des femmes administrateurs. Sur presque un total de plus de 235 employées féminines depuis 2005 jusqu'en 2015 dans les ambassades, (les données de 2014 n'étant pas définies), nous voyons que les postes occupés sont en grande partie ceux de secrétariats et de conseillers, les femmes cheffes de missions demeurent faibles.

¹⁷⁰ Le MAECD op.cit. p.10

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Pourtant, dans l'administration centrale, les femmes sont mieux représentées : environ 41% du personnel de l'administration centrale du MAECD toute catégorie confondue. En fait, cette différence entre le personnel des services extérieurs, essentiellement masculin, et celui de l'administration centrale qui tend vers la parité y compris sur les postes de direction est significative de l'existence d'un « régime d'inégalité ».

Actuellement, Une affectation sensiblement plus féminine sur les postes et missions extérieures tendrait à améliorer l'assiette de nomination pour les postes d'ambassadeur et la présence féminine sur les missions extérieures. Si l'assiette de nomination s'améliore, les chances des femmes à être nommées ambassadrice s'améliorent également. La domination masculine du personnel du cadre des conseillers et ministres plénipotentiaires affecté aux services extérieurs constitue donc le facteur déterminant pour le maintien de la masculinité des missions diplomatiques et postes consulaires car c'est parmi le personnel appartenant à ce cadre d'emploi que sont nommés, sauf exception, les ambassadeurs. La gestion des affectations, maintient par effet cyclique la masculinité des missions diplomatiques et postes consulaires ; ce qui tend à la reproduction de la sous-représentativité féminine de génération en génération puisqu'il sera toujours aisée de maintenir cette gestion des affectations. Enfin, l'analyse de la composition du personnel affecté aux services extérieurs de la république du Burundi dévoile la survivance des biais de genre tel que celui selon lequel, certains métiers sont réservés par nature aux hommes (Responsable et/ou chef de protocole) alors que d'autres le sont pour la femme (secrétaire de direction).

Conclusion du deuxième chapitre

Ce chapitre a été consacré à la mise en surface de l'Etat des lieux de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie où nous avons commencé à mettre en exergue la situation de la femme burundaise traditionnelle sur le plan socio-économique, politique, juridique et culturelle. Nous avons constaté que la femme burundaise occupait la place primordiale dans le foyer où elle devait rester à l'enclos, en gardant les enfants et effectuaient des travaux ménagers. Selon la coutume, la femme n'exerçait pas des fonctions publiques. L'institution des *bashingantahe* n'autorisait pas les femmes à être instituées car elles étaient accusées d'indiscrétion.

Sur le plan culturel, l'instruction de la fille était considérée comme sans valeur. Mais au fur du temps, cette situation a changé avec l'introduction de l'école par les colonisateurs et les missionnaires et cela a changé la mentalité des filles et des parents. La femme est devenue de

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

plus en plus ouverte et intelligente, dont la responsabilité s'est affirmée, qui sait prendre des responsabilités et n'est plus en état d'infériorité. Par conséquent, elle a commencé à participer aux différentes activités politiques de son pays comme son homologue masculin jusqu'à occuper des hautes fonctions politiques.

Cette participation limitée peut être analysée à travers des facteurs extérieurs aux femmes. Quels que soient les arguments avancés, il est possible de penser que la principale cause de la faible participation des femmes à ce niveau diplomatique est le manque de volonté politique des dirigeants Burundais. En tout cas, cette cause ne peut être attribuée au manque de compétences des femmes. De nombreuses femmes burundaises ont été formées dans de grandes universités et collèges dans des domaines aussi variés. Certains ont même démontré leur compétence dans d'importantes fonctions diplomatiques. Le Burundi dispose donc à partir de là de bonnes réserves de ressources féminines pour d'éventuelles nominations à des postes diplomatiques. Nous constatons ici une évolution des effectifs des femmes ambassadrices mais une évolution *en dent de scie*. Malgré cela les femmes burundaises se heurtent à une multiplicité d'obstacles limitant leur pleine participation dans le secteur diplomatique burundais.

CHAPITRE III. OBSTACLES A LA PARTICIPATION DE LA FEMME BURUNDAISE DANS LA DIPLOMATIE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Introduction

Plusieurs obstacles existent encore en matière d'égalité des sexes et la discrimination fondée sur le sexe persiste sur les marchés du travail du monde entier. Les défis imposent aux femmes plus de contraintes qu'aux hommes pour concilier travail et responsabilités familiales et ces barrières structurelles doivent être éliminées pour que les femmes puissent participer pleinement à la société et sur un pied d'égalité à la politique et en particulier à la diplomatie internationale. « *Dans le monde du travail, les femmes sont les premières victimes de la crise économique, de la montée des intolérances, des nationalismes et des intégrismes religieux. Beaucoup de chemins restent à parcourir, pour que les femmes soient des citoyennes à part entière* »¹⁷¹. La participation limitée des femmes aux postes diplomatiques reflète les mêmes défis auxquels sont confrontées les femmes dans les secteurs politique, civil, privé ou judiciaire. Les principaux défis pour les femmes dans la diplomatie sont de faire des "choix difficiles entre la vie de famille et leur carrière", en raison de lois discriminatoires et d'un patriarcat institutionnalisé persistant qui se manifestent par une diversité de préjugés¹⁷². Quelles que soient les interventions mises en œuvre, les femmes peinent toujours à briser le plafond de verre dans l'arène diplomatique. Comme nous allons le voir dans cette partie du travail, diverses contraintes culturelles, socio-économiques et conjoncturelles constituent des obstacles à la participation politique et diplomatique des femmes. Il est indispensable d'agir sur ces contraintes pour améliorer la situation de la femme en matière de participation.

III.1. Les principaux Obstacles à la participation

III.1.1. La mentalité traditionnelle

Dans tous nos entretiens, les participants aux discussions menées dans le cadre de cette analyse ont été unanimes sur le fait que les coutumes et les traditions constituent un des obstacles les plus importants à la participation de la femme dans les postes diplomatiques. *Au foyer, la femme, comme adjoint à son mari, même quand elle a, par maternité acquis, sa totale*

¹⁷¹ Poitrenaud R., et Delobbe G., *Les mots clés de la Démocratie*, Paris, PEMF, 2003, pp.20-21

¹⁷² Ndiokubwayo J. B., Op.cit., p.142

intégration dans la famille qui l'accueille, le rôle de second ne se sépare jamais de la femme. Elle se saisit par conséquent comme adjoint à son mari.

Elle est sa compagne, mais jamais à titre d'égalité¹⁷³. Ce statut inférieur que la tradition donne à la femme dans la société burundaise est l'un des obstacles essentiels à sa participation, parce qu'il est lié à des relations de genre inégalitaires et opposées au leadership féminin. La femme est appelée à se soumettre à l'homme qui est le chef de la famille et qui la représente dans la maison et en dehors de celle-ci. Ainsi, « les normes et croyances traditionnelles nuisent à l'épanouissement des femmes, pèsent lourdement sur leur statut dans la famille et dans la société, restreignent leurs chances d'éducation et limitent leurs capacités à prendre des décisions, et à participer pleinement à la vie de la communauté avec les mêmes chances que les hommes. »¹⁷⁴.

Dans le monde en général et au Burundi en particulier, le domaine des relations internationales est un domaine exclusivement réservé aux hommes à cause des traditions. Cette idée est renforcée par BARZACH, quand il affirme que, « la vie politique est un domaine qui a été organisé par les hommes, et dans lesquels on ne voit pas venir les femmes, d'un bon œil. Pourquoi? parce que c'est un endroit où subsiste apparemment l'idée de pouvoir ». ¹⁷⁵ La persistance de normes sociales anti-égalitaires limite le rôle des femmes dans l'économie car ces normes perpétuent les stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes. Ces attitudes limitent la capacité d'action et la liberté des femmes de s'engager dans un travail rémunéré et de prendre des décisions concernant leur progression de carrière. La majorité de nos répondants, surtout les femmes de plus de 35 ans disent que les femmes restent mentalement traditionnelles, les femmes ne s'informent jamais, elles n'ont pas d'esprit de recherche, toutes les obligations familiales du passé concernent même les femmes d'aujourd'hui, les femmes n'ont pas encore évolué. Bref, nos interviewées féminines trouveraient que les femmes n'agissent pas selon l'évolution du temps.

Ces informations nous poussent à dire que les femmes sont encore attachées à la tradition raison pour laquelle il leur est difficile de s'en libérer pour s'intégrer au processus du développement du pays. Actuellement, la femme qui, longtemps n'osait pas faire le bras de fer aux propositions

¹⁷³ Niyorugira P. C., Imvyino, expression de la condition de la femme, Q.V.S

¹⁷⁴ Entretien avec Nizigiyimana Claudine, étudiante à l'U. B

¹⁷⁵ Barzach M., Traduire dans les faits, l'égalité de droits sociaux, in, égalité des femmes, p.3

de son mari, commencent à leurs influencer à accepter de prendre des décisions ensembles plutôt que de se soumettre silencieusement à la volonté de son mari.

III.1.2. La division du travail entre l'homme et la femme

La répartition traditionnelle des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans la société burundaise est liée aux normes et croyances évoquées plus haut et au statut qu'elles donnent à la femme. Au niveau du foyer, la division genrée du travail lui laisse les activités liées à la reproduction (soins des enfants et des autres membres de la famille, travaux de ménage, recherche du bois et de l'eau, etc.). La majeure partie des femmes sont des agricultrices. Leur incombent également le lourd fardeau des travaux des champs (non valorisés et non rémunérés) dont elles s'occupent presque toutes seules quelles que soient les conditions physiques dans lesquelles elles se trouvent. D'après les échanges avec les participants à l'entretien, les responsabilités familiales constituent l'un des facteurs les plus dissuasifs en ce qui est de la participation diplomatique des femmes.

Avec les informations tirées de nos enquêtés, une femme nous a dit que les charges familiales constituent souvent un handicap à l'exercice de cette participation au monde diplomatique car, dit-elle, ce sont elles qui s'occupent des tâches ménagères et par conséquent elles n'ont pas de temps puisque ce dont elles disposent sera consacré aux soins des enfants. D'autres nous ont dit que les charges maternelles, et surtout la présence de petits enfants, bloquent les activités de la mère qui voulait entreprendre une activité professionnelle comme celui d'ambassadrice.

Les informatrices de niveau universitaire quant à elles nous ont révélé que les charges familiales ne constituent pas souvent un handicap à l'exercice d'une profession. De ces deux catégories de personnes interrogées, la petite différence que nous observons n'est pas significative et elle serait due au fait que les universitaires voient peut-être que le handicap à l'exercice de certaines professions ne réside pas essentiellement dans les charges familiales mais dans le manque de bonne volonté. Ces derniers avancent que les tâches familiales ne seraient pas nombreuses qu'elles constitueraient un obstacle à l'exercice d'une profession telle que la diplomatie.

III.1.3. La dépendance économique

Les normes, les croyances et le statut donnés à la femme la mettent sous la dépendance de l'homme sur le plan économique. Selon la tradition burundaise, l'homme est le seul à avoir le contrôle sur les ressources et le patrimoine du ménage. La femme burundaise d'alors, enfermée

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

au foyer, vivait des produits provenant de ses champs et le reste des besoins était assuré par le mari. La femme dépendait étroitement de son mari car elle n'est pas animée d'un esprit créatif pour entreprendre elle-même. Or, « *entreprendre peut-on lire dans une expertise du BEST/USAID*

- *exige avant tout toute qualité intellectuelle ou toute disponibilisation de moyens matériels, une préparation intérieure,*
- *c'est avant tout un état d'esprit, c'est vouloir assumer, se prendre en charge, assumer ses responsabilités, revendiquer et accepter la paternité d'une action,*
- *suppose qu'à l'intérieur de soi-même, l'on dise que l'on peut prendre ses risques,*
- *c'est enfin s'affirmer que l'on est l'égal de l'autre c'est finalement une affaire de personnalité* »¹⁷⁶.

Des participants aux discussions en focus groupes sont allés jusqu'à déclarer qu'une femme peut être démunie même quand son mari est très riche. L'importance de l'appartenance à un parti politique pour accéder aux postes de responsabilité a été déjà relevée. « *Beaucoup de femmes ne sont pas capables de le faire et cela leur enlève toute crédibilité auprès de leurs pairs masculins qui les considèrent comme des « membres de seconde zone »*¹⁷⁷. Or, le mari qui tient les cordons de la bourse « peut à volonté limiter le militantisme politique de sa femme en la privant de moyens financiers ». Les femmes ne peuvent apporter une contribution significative au marché du travail et à l'économie que si leur autonomisation économique est encouragée par leur famille et la société en général car, « *...les facteurs qui militent contre la pleine participation de la femmes dans les projets visant le développement des ressources ,les femmes n'ont pas assez de terre ,de temps ni d'argent ,elles sont souvent mal organisées et ont accès limité aux décisions politiques ,de plus ,elles sont moins alphabétisées que les hommes et ne peuvent produire de garanti pour les prêts ,elles ne peuvent se charger que des travaux qui sont autorisés à faire et ne voyagent que sur des voyages imposés*»¹⁷⁸.

¹⁷⁶ BEST/USAID, Le obstacles à l'entreprenariat féminin Burundi, in, les stratégies de promotion de l'entreprenariat féminin au Burundi, bujumbura, 25-26, mars 1986, p.3

¹⁷⁷ Entretien avec Niyonkuru Claudine., op.cit.

¹⁷⁸ Eliezer (WA)., Implication pour le développement, in *le rôle de la femme dans les sociétés pastorales et agro-pastorale dans le domaine de l'amélioration des terres arides et semi-arides de l'Afrique subsaharienne*, Dakar, 1996, p.56

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Dans notre pays, des normes sociales restrictives continuent de freiner l'autonomisation économique des femmes, toujours omniprésente dans la région et qui représente un coût social et économique important. Participer aux activités économiques permet aux femmes d'apporter des changements positifs dans leur vie, avec des retombées positives pour leur famille, leur communauté et la société. Offrir aux femmes l'égalité des droits et des chances dans l'éducation et au travail n'est pas seulement une fin en soi, mais aussi une condition préalable pour tirer pleinement parti de leur potentiel.

Cette question de dépendance a fait que certains de nos enquêtés affirment que mari et femmes gèrent conjointement le budget familial, 42 pourcent de nos informateurs disent que seul le mari gère le budget familial à côté d'une petite minorité 6,3 pourcent de femmes qui affirment que qu'elles gèrent le budget familial. En considérant ces pourcentage, nous sommes obligé de dire que la gestion des biens familiaux reste en grande partie assurée par l'homme. Si une femme y intervient en tout petit peu, ce n'est que de façon superficielle par le biais de la somme allouée de la ration. Ceci ne manque sûrement pas de répercussions sur la vie économique des femmes en général. Ainsi selon GATUNGANE, « *le contrôleur de la consommation finale reste toujours plus avantage dans la gestion des biens familiaux que le consommateur.* »¹⁷⁹.

A propos de nos entretiens, nous avons constaté que les femmes les plus âgées, c'est à dire celles qui dépassent 35 ans seraient encore envahie par cette idée traditionnelle, selon laquelle tous les biens familiaux appartiennent à l'homme et n'osent pas alors demander à leurs maris de gérer au moins ensemble le budget familial, puisque depuis longtemps la femme a été dépendante de l'homme. Néanmoins, une évolution existe avec le temps puisque les femmes moins âgées sont très nombreuses à participer à la gestion des biens familiaux. En conclusion, homme et la femme devraient se concerter pour toutes dépenses ce qui sous-entend la gestion commune des biens familiaux au lieu que le mari le gère et le contrôle seul car, en principe, les biens ne peuvent se multiplier qu'à partir d'autres biens.

III.1.4. L'analphabétisme, l'ignorance et le bas niveau d'instruction

Même si l'instruction est la clé de toutes les connaissances, l'enseignement au Burundi n'a atteint, de l'école primaire au supérieur, un pourcentage égal à 50 pourcent. Mais actuellement, suite aux efforts fournis pour la sensibilisation du public au sujet du respect des droits de

¹⁷⁹ Goreth G., *Femme et mariage en droit traditionnel burundais, par l'approfondissement des valeurs de civilisation nationale*, thèse, université catholique de Louvain, janvier, 1982, p.183

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

l'homme et du changement progressif du changement de mentalités des filles et des parents, un nombre important de filles fréquentent l'école et accèdent même à certains postes. Au Burundi, beaucoup de femme sont analphabètes alors que la politique nécessite un certain niveau de connaissance et une certaine expérience dans les affaires publiques.

De plus en plus, l'analphabétisme, l'ignorance et le bas niveau d'instruction deviennent des handicaps à une véritable participation dans la gestion de la communauté. *« Quand on n'a pas de diplôme, on a beau militer, on n'arrive pas très loin ; il y a des niveaux dans la direction du parti et du pays en général que tu ne peux pas atteindre, parce qu'on juge que tu n'as pas les capacités requises. Les non instruits se sentent de plus en plus démotivés par rapport au militantisme politique, car ils se disent : à quoi bon ? »*¹⁸⁰. La question de la formation et de l'expérience dépasse le niveau de chef d'État ou de gouvernement. Tous les diplomates burundais à tous les niveaux ont toujours besoin d'une formation continue en diplomatie et une expérience pratique en diplomatie est également nécessaire pour renforcer les capacités et la confiance. Un nombre incalculable de femmes vont à l'école et vivent plus longtemps et en meilleure santé qu'il y a 30 ou même 10 ans. Mais cela ne s'est pas traduit par des gains plus larges. Selon le rapport de la banque mondiale sorti en 2014, de nombreuses femmes manquent encore de libertés et d'opportunités fondamentales et sont confrontées à d'énormes inégalités dans le monde du travail.

Le paradoxe du manque d'éducation trouve ses racines dans le moment où le système colonial créé dans chaque colonie africaine est entré en collision avec le système de valeurs africaines et n'a pas bien préparé les Africains à l'autonomie. De ce fait, et puisque les pays africains ont conservé les systèmes éducatifs de leurs ex-maîtres coloniaux, le secteur de l'éducation continue de souffrir de carences. Et la plus grande proportion des analphabètes, des personnes sous informées ou ayant un bas niveau de formation se retrouve au niveau des femmes. Nos enquêtés admettent par ailleurs qu'il y a moins de femmes que d'hommes ayant terminé l'université, et que la proportion des filles diminue à mesure qu'on avance de palier. Selon l'Unesco, *il est révélé difficile(...), de réduire rapidement les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation parce que les disparités sont indissociables des traditions et des mœurs sociales et culturelles qui ne se laissent pas aisément modifier par décret ou par une intervention directe des autorités*¹⁸¹.

¹⁸⁰ Entretien avec Niyongere E., Bujumbura, le 23/9/2023 à 12h45

¹⁸¹ UNESCO, Rapport mondial sur l'éducation. Paris, 1993, p.27

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Le manque d'instruction entraine également la sous information par rapport à ses droits et à ses devoirs. Beaucoup de burundais, et particulièrement les femmes, ne connaissent pas les instruments internationaux et régionaux qui consacrent les droits humains ni les textes nationaux qui permettent leur mise en œuvre.

Cela signifie que la maîtrise de ces dispositions est encore plus faible au niveau de la population en général et des femmes en particulier. La sensibilisation en matière d'importance d'éducation à la fille se heurte à une série d'obstacles comme la souligne BARAMPENDA G., quand il nous montre que *« la femme est surchargée des travaux champêtres et ménagers, d'insuffisance de la sensibilité de la population féminine à l'importance de l'alphabétisation. La femme ne trouve pas de stimulation de la part de son environnement social, immédiat, familial en ce qui concerne la scolarisation, la dépendance de la volonté du mari même si elle est convaincue de l'utilité de ce qu'elle va entreprendre, que quand son mari aura marqué son accord .La femme mariée mais aussi jeune se range du côté de personne âgées et dira que c'est trop tard pour elle d'entreprendre »*.¹⁸²

III.1.5. Le manque de solidarité entre les femmes

Si les femmes ne sont pas remarquablement intégrées dans les activités publiques, c'est aussi parce que les autres femmes ne sont pas prêtes à voter pour elles. Au Burundi, les femmes qui participent aux élections dépassent toujours 50% des votants, et pourtant, si peu de femmes sont élues. Plus d'un, de nos entretiens, voient en cela un manque de solidarité (*« nti bashigikirana »*) et de confiance entre les femmes (*« ntibemerana »*). C'est également l'opinion des personnes qui ont participé dans les focus groupes organisés dans le cadre de cette analyse. Beaucoup de femmes rejettent les candidatures féminines et bon nombre d'entre elles votent pour le candidat de leur mari, de leur père ou de leur frère. Et les femmes candidates se retrouvent sans électeurs, et cela décourage celles qui avaient la velléité de tenter l'expérience. En effet, *se présenter aux élections et les perdre faute de voix féminines, les expose à la risée des hommes et aux critiques acerbes des autres femmes*.¹⁸³

Le défi majeur chez les femmes est la désunion sur certaines questions relatives à leur promotion politique et économique. Pas mal de femmes qui sont dans les institutions dirigeantes

¹⁸² Barampenda G., *Contribution à l'étude du problème de l'alphabétisation des adultes en milieu rural*, cas de la zone Munini en commune Bururi, province Bururi. Mémoire, U.B,1986, p.67

¹⁸³ Ndagijimana D., *Organisation féminine et mobilisation de la femme burundaise à la participation de prise de décision*, Bujumbura,2012, mémoire, U.B, p.65

du pays ont été nommées, même celles élues y sont grâce à leurs partis politiques. Certains de nos entretiens ont continué à réaffirmer que, comme toutes les femmes ne sont pas acquises à la cause du féministe mais cherchent à garder leurs postes, elles pourront travailler pour leur patron et non à l'intérêt particulier de son ensemble. D'après les avis de certains participants aux focus groupes, ce manque de solidarité est parfois justifié par le fait que les femmes ne voient pas toujours de valeur ajoutée apportée par les femmes occupant ou ayant occupé des fonctions politiques. Par exemple, les femmes à la base se plaignent du fait qu'elles ont vu les femmes qui sont à l'assemblée nationale et au sénat lorsqu'elles faisaient leur campagne. Elles ne sont pas revenues et leurs promesses sont restées lettre morte¹⁸⁴. Certains autres critiques se réfèrent au fait que malgré la présence des femmes au parlement, la loi régissant les élections n'a pas vraiment évolué en faveur de la femme¹⁸⁵. En fin de compte, beaucoup de femmes qui occupent des fonctions politiques à quelque niveau que ce soit, semblent plutôt faire allégeance à leur parti politique et s'intéressent peu aux préoccupations des femmes.

L'auto déconsidération constitue un handicap majeur à l'intégration des femmes. Les différentes réponses nous ont révélé que la majorité des femmes ne préfèrent pas avoir des femmes comme camarades de travail tout comme elles ne souhaitent pas qu'une femme tienne un poste de direction. Bref, ceci montre qu'il y a une certaine déconsidération qui fait que les femmes ne s'intègrent pas d'abord et ne sont pas intégrées au processus décisionnel. Seule une minorité de nos enquêtés soutient que la femme tienne un poste de direction. Ceci découlerait de la mentalité traditionnelle qui tient toujours à mettre la femme dans une situation inférieure par rapport aux hommes dans toutes les activités. Celles qui souhaiteraient que la femme tiennent un poste de direction justifient leur réponses en disant que les femmes se comprennent mieux. Elles ajoutent encore qu'il leur est facile de s'exprimer devant une femme que devant un homme ce qui explique une certaine déconsidération puisque non seulement elles jugent incapables de tenir un poste de direction mais aussi et surtout, elle se croient incapables de parler valablement et aisément leurs chefs masculins.

¹⁸⁴ Barancira D. (pour le CAFOB), *Participation politique de la femme : quelle est la valeur ajoutée ?* ; décembre 2013 ; p 10.

¹⁸⁵ Ndagijimana D., op.cit., p.67

III.1.6. La conciliation entre vie professionnelle et vie privée

L'étude a révélé, entre autres, que les femmes diplomates avaient du mal à concilier la vie de famille avec des voyages fréquents à l'étranger, de longues heures de bureau et donc la possibilité d'assister à des conférences et à d'autres événements. D'abord, la spécificité du milieu exige une mobilité fréquente et souvent lointaine. Ainsi, pour avoir une carrière réussie, les femmes diplomates doivent adopter une vie nomade et l'impératif est d'être disponible en permanence car, il n'y a souvent pas d'horaires de travail officiels dans une ambassade¹⁸⁶. En outre, les responsabilités de garde d'enfants sont du ressort des femmes dans la plupart des cultures africaines. Cependant, les femmes de carrière au Burundi bénéficient souvent du soutien des membres de la famille élargie ou de travailleurs domestiques abordables lorsqu'elles doivent laisser leurs jeunes enfants à la maison pour retourner au travail après l'accouchement. Les pays africains ont des politiques et des lois différentes en ce qui concerne les allocations ou les allocations de garde d'enfants. Dans la plupart des cas, les responsables gouvernementaux prennent leurs propres dispositions pour la garde des enfants.

De nombreuses jeunes femmes diplomates africaines en général et ceux du Burundi en particulier, avec de jeunes enfants, rencontrent des difficultés pour accéder aux services de garde d'enfants. Alors que la plupart des femmes sont prêtes à accompagner leurs maris à l'étranger s'ils sont affectés comme diplomates, le même sacrifice est parfois difficile pour les hommes qui doivent quitter leur carrière pour accompagner leurs épouses nommées diplomates. La plupart des cultures africaines considèrent qu'il est normal qu'une femme accompagne son mari dans des missions à l'étranger, mais il n'en va pas de même si un mari accompagne sa femme, surtout s'ils ont des carrières indépendantes.

La question du multitâche devient une réalité pour la plupart des femmes diplomates qui doivent combiner leur rôle de mère avec les responsabilités de leur bureau. On attend d'un diplomate qu'il protège les intérêts et l'image de son pays dans le pays hôte et qu'il crée des réseaux axés sur l'exploration des opportunités offertes par un pays hôte. En conséquence, l'horaire de travail d'un diplomate peut être très exigeant et cela inclut la participation à des événements courants tels que des petits-déjeuners, des déjeuners, des dîners élaborés, des réceptions et des fonctions¹⁸⁷. En plus d'être le visage de son pays, les engagements familiaux, surtout dans un

¹⁸⁶ Nathalie(LO), *Les femmes diplomates au Quai d'Orsay*, 1990. p.3

¹⁸⁷ Nathali L., op.cit. P.4

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

nouveau pays, exigent toute l'attention d'une mère. Les jeunes mères avec enfants doivent concilier leur vie professionnelle et leurs obligations familiales. Cela peut tester les parents même dans des circonstances normales. Les conditions requises pour être diplomate peuvent être plus difficiles pour les femmes célibataires ou dans les cas où une femme ne bénéficie pas du soutien adéquat de sa famille ou de ses amis.

Sur cette obstacle, certaines femmes disent qu'elles sont obligées de s'abstenir au service afin de s'occuper de leurs enfants ou de la cuisine en cas d'absence de domestiques ou de bonnes. Plus de 82 pourcent de femmes ayant une profession nous ont répondu ainsi. Quelques unes, 24.5 pourcent nous affirment qu'elles concilient les deux à la fois. Nous pouvons dire que généralement, l'absence de cuisinier ou de la bonne entraîne souvent celle de la femme fonctionnaire. Nous venons donc de voir que les charges familiales, l'absence des domestiques pour la garde des enfants et la cuisine, oblige la majorité des femmes fonctionnaires à s'absenter du service. Les maladies fréquentes des enfants constituent un autre handicap pour la femme fonctionnaire puisqu'elle les oblige à s'abstenir du service pour prendre l'enfant chez le médecin. Pour les diplomates, cet handicap est très difficile à gérer étant donné qu'elle travaille exactement loin de son pays. En conséquence, cela nuit leur rendement dans le travail salarié. A ce propos l'U.F.B reconnaît que : *« la mauvaise répartition du travail entre conjoint au sein du ménage ne permet pas à la femme d'être disponible aux activités extrafamiliales. »*¹⁸⁸ Nous pouvons conclure en disant que les charges maternelles en générales et les charges familiales en particulier, constituent un grand handicap pour les femmes burundaises à intégrer la carrière diplomatique. Le travail ménager étant l'affaire des femmes, il les empêche souvent de s'adonner convenablement aux activités extra-familiale. Selon le ministère de la promotion féminine et de la promotion sociale, *« il est difficile pour la femme de trouver un substitut valable pour garder les enfants. ainsi, la femme fonctionnaire est parfois condamnée de s'absenter quand elle n'a pas personne pour garder ses enfants et s'occuper des travaux ménagers. »*¹⁸⁹ Ces absences quasi inévitables poussent certains employeurs d'engager en premier lieu les hommes particulièrement dans les services diplomatiques que privés.

¹⁸⁸ U.F.B, Rapport du séminaire sur les personnes et projet d'intérêt évident pour la femme, U.F.B, Permanence nationale, Bujumbura, 11-14 juin, 1990. p.49

¹⁸⁹ Ministère de la promotion féminine et de la protection sociale, cité par Nibaruta Régine, in, *Les handicaps à l'intégration de la femme burundaise au processus de développement politico-économique de son pays*, Mémoire, U.B, Faculté de Psychologie et science de l'éducation, 1993. p.64.

III.2. Perspectives d'avenir

Comme expliqué dans les sections précédentes, les femmes burundaises sont confrontées à des obstacles multiples quant à leur organisation et participation, obstacles qui se recoupent et se renforcent mutuellement. Ces obstacles sont variés et ancrés dans la discrimination et la marginalisation sociale, économique et politique que subissent les femmes dans le pays, ainsi que dans les structures de pouvoir patriarcales qui prédominent. Des faits nouveaux positifs ont néanmoins été observés, des femmes assumant désormais des rôles autrefois dévolus aux hommes, participant activement au mouvement politique et créant leurs propres organisations. La lutte contre les obstacles à l'organisation et à la participation des femmes burundaise et les encouragements en faveur des faits nouveaux positifs en cours, devraient englober une approche intégrée tenant compte du lien entre la dimension collective et la dimension individuelle des obstacles actuels. Il est également important de tenir compte des vulnérabilités multiples des femmes burundaises liées à leur sexe, et à leur situation économique, tout en respectant leurs priorités et leur identité culturelle. Il est essentiel que les femmes burundaises participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute stratégie visant à renforcer leur organisation et leur participation à la prise de décisions.

III.2.1. Mise en place d'un cadre légal favorable à la participation équitable des femmes dans tous les domaines d'activités.

Même si le quota d'au moins 30% de femmes institué par la Constitution est loin d'être équitable pour la représentation de 51% de la population burundaise, l'on a déjà noté qu'il a représenté une grande avancée en matière de promotion de la participation de la femme. En effet, ce quota a permis à un nombre substantiel de femmes d'intégrer les institutions décisionnelles, et cela au-delà des contraintes culturelles qui maintiennent les femmes à un statut de dominée. La loi a, dans une certaine mesure vaincu les pesanteurs culturelles.

Il faut promouvoir un plus grand accès des femmes à ce niveau parce que c'est une question de droit, mais aussi pour le bien de tous. C'est pour cela que les participants aux focus groupes mettent en avant la loi comme la plus à même de mettre les hommes et les femmes minés par des relations de genre inégalitaires au même pied d'égalité, particulièrement en matière de participation. Ils proposent la révision des dispositions de la Constitution, du Code électoral et de la loi sur les partis politiques en rapport avec le quota dans le sens d'instaurer des proportions équitables entre les hommes et les femmes dans les postes de décision, et cela dans tous les

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

secteurs et à tous les niveaux. Ils demandent l'instauration de la parité dans les postes nominatifs comme dans ceux auxquels on accède par nomination. Certains émettent quelques réserves par rapport aux postes non électifs et suggèrent que l'instauration de la parité soit à ce niveau progressif, commençant par le quota d'au moins 30%.

III.2.2. Information et sensibilisation des communautés sur l'égalité genre

Les initiatives à mettre en œuvre à ce niveau visent la promotion chez les membres de la communauté de la prise de conscience que les droits humains doivent être respectés pour tous, et que ces derniers incluent le droit pour tous, hommes et femmes, à la participation à la gestion de la cité. Les participants aux focus groupes proposent l'organisation de sessions sur les relations de genre égalitaires (partage équitable des tâches, gestion collégiale et rationnelle du patrimoine familial, participation équitable à la prise de décision au sein du foyer et respect des droits de chacun, y compris celui de la participation). Ils proposent d'utiliser les méthodes innovatrices qui prennent les couples comme cibles de l'information et de la sensibilisation et impliquent des hommes dans les sessions tant comme participants que comme animateurs.

III.2.3. Renforcement des capacités des femmes et des filles

Le renforcement des capacités des femmes et des filles doit se faire à différents niveaux :

- Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des programmes visant la promotion de la scolarisation universelle de la fille et son maintien à l'école jusqu'au niveau universitaire. La scolarisation et l'instruction amènent les hommes et les femmes qui en bénéficient à se retrouver dans les mêmes secteurs de travail salarié, ce qui contribue à réduire l'écart entre l'homme et la femme dans divers domaines. Il faut veiller à donner les mêmes chances aux hommes et aux femmes en matière d'éducation.
- Un accent pourrait être mis sur l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et sur leur ouverture à d'autres cadres et opportunités d'information et d'épanouissement ouverts aux hommes dans leur communauté.
- Il est aussi indispensable de renforcer les capacités des femmes candidates et celles occupant des postes de décision en matière de genre et leadership afin de les aider à vaincre les pesanteurs culturelles qui peuvent limiter leurs compétitivités avec les hommes. Ce renforcement des capacités viserait également la promotion de la solidarité des femmes et l'engagement des femmes en position de leadership autour d'un agenda genre consensuel.

- L'autonomisation économique pourrait également être au centre de l'empowerment (habilitation) des femmes. La dépendance économique a été épinglée comme l'un des plus grands obstacles à la participation des femmes, et l'établissement de relations de genre égalitaires n'est pas possible si la femme n'a pas les capacités économiques lui permettant de contribuer elle aussi de façon visible au patrimoine familial, et de satisfaire ses propres besoins sans devoir dépendre du bon vouloir d'un mari, d'un père ou d'un frère.

III.2.4. Mise en œuvre d'une diplomatie féministe

Pour briser les barrières que font face les femmes burundaises quant à leur participation aux postes diplomatiques, le Burundi pourrait aussi instaurer comme l'ont fait certains pays du monde, « *la diplomatie dite féministe* ». La suède l'a fait depuis 2014, le Canada depuis 2017, la France depuis 2018 et le Mexique depuis janvier 2020. Jusqu'à aujourd'hui 15 pays qui l'ont déjà adopté ont des effets positifs en ce qui est de la parité du genre dans leur politique étrangère. Ces pays ont instauré ce système principalement pour deux raisons¹⁹⁰ :

- Promotion d'un féminisme universel contre toutes les formes de relativisme qu'il soit religieux, culturel ou politique,
- La transformation de rapport de pouvoirs (abolition du système patriarcal).

A cette fin, mener une diplomatie féministe nécessite d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes qui s'applique à tous les domaines de la politique étrangère et à toutes ses étapes. (Préparation, mise en œuvre, évaluation).

La diplomatie féministe étant actuellement prise comme une formule novatrice même si jusqu'à aujourd'hui n'existe pas de textes au plan international adoptés qui définissent ce concept et la référence au féminisme et son introduction dans le champ de la politique étrangère est nouvelle. Pour le Haut Conseil d'Égalité entre les hommes et les femmes en France, la diplomatie féministe repose ainsi sur six principes fondamentaux, en reprenant à son compte les trois premiers principes posés par la Suède¹⁹¹ :

1. Les droits : Placer la liberté, les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action extérieure ;

¹⁹⁰ Haut conseil de l'égalité entre les hommes et les femmes. La diplomatie, d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique du changement ? Rapport no 2020- 09-22, DIPLO -44, Paris, publié le 4 novembre 2020, consulté le 22/12/2023 à 11h 23 minutes

¹⁹¹ Haut conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes, op.cit., p.8

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

2. La représentation des femmes : Assurer la pleine participation des femmes (personnels de l'État et mouvements féministes) à la co-construction et à la mise en œuvre de la diplomatie féministe ;
3. Les ressources : Mobiliser des ressources conséquentes et pérennes, à la hauteur de l'enjeu et des ambitions.
4. Une approche transformative qui vise à modifier de manière durable et à abolir les structures inégalitaires du pouvoir patriarcal et qui s'inscrit dans la durée ;
5. Une organisation institutionnelle dédiée et pérenne, qui permette d'assurer une coordination et une mise en cohérence des politiques menées et qui inclut un système de redevabilité ;
6. L'affirmation d'une solidarité internationale avec les femmes en lutte pour leurs droits et leurs libertés.

Selon le haut conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes en république Française, la diplomatie féministe se définit comme « la politique d'un Etat qui place l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté et les droits de femmes, la lutte pour l'abolition du patriarcat au cœur de son action extérieure dans l'ensemble de ses dimensions(aide publiques, diplomatie stricto sensu, commerce et économie, culture, éducation, influence, défense et sécurité, climat, environnement...)»¹⁹²

Pour ce faire, elle assure la participation, à parts égales des femmes et des mouvements féministes (dans le pays et à l'extérieur) du pays à sa co-construction et à sa mise en œuvre. Elle alloue des ressources importantes sur la durée à la réalisation de cet objectif et elle met en place, au sein de l'État, une organisation institutionnelle et administrative dédiée et pérenne, qui permette d'assurer la cohérence des politiques et qui inclut le système de redevabilité. Cette nouvelle innovation pourrait donc aider les décideurs politiques burundais de rehausser le taux de représentativité des femmes au même pied d'égalité pour les hommes comme dans ces pays pilotes qui enregistrent actuellement des retombées positives en matière d'égalité du genre presque dans tous les domaines.

Tous les pays africains sauf deux (Somalie et Soudan) ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes sortes de discrimination à l'égard des femmes, et plus de la moitié ont ratifié le Protocole de l'Union africaine sur les droits des femmes en Afrique. Le Burundi ne l'a pas encore ratifié. Au Kenya, l'augmentation de la représentation des femmes est attribuée à la règle des deux tiers entre les sexes dans la Constitution, promulguée en 2010, et qui prévoit que

¹⁹²Haut conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes, op.cit., p.9

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

« pas plus des deux tiers *des membres des organes nommés et électifs ne doivent être du même sexe* ». » (Article 27(8) et Article 81 (b) de la constitution du Kenya¹⁹³. Ces deux pays de la communauté Est africaine servent d'exemple en matière de rééquilibrage des deux sexes dans le milieu du travail.

Le Burundi pourrait aussi faire de la même manière : Au niveau national, les acteurs étatiques doivent être obligés d'établir des cadres juridiques permettant la participation des femmes et des hommes au même niveau d'égalité. Les contextes non étatiques tels que les syndicats, les partis politiques, les groupes d'intérêt, les associations professionnelles et les entreprises/le secteur privé devraient également être impliqués dans la prise de décision politique. Il devrait également y avoir une évolution des mouvements sociaux transnationaux de femmes et un engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Outre la prise de décision, il est également nécessaire que les femmes influencent les politiques et les stratégies visant à accroître l'accès des femmes aux opportunités économiques et à leur participation effective à la vie politique.

Conclusion du troisième chapitre

Ce dernier chapitre met en exergue les différents obstacles quant à la participation de la femme burundaise dans la diplomatie ainsi que les perspectives d'avenir. Nous avons constaté que pas mal d'obstacles limitent à la burundaise la pleine participation. Des facteurs sociaux, individuels et organisationnels ont été relevés. La culture, garde d'enfants, et argent sont des obstacles sociétaux à la participation des femmes à la diplomatie, la confiance est susceptible d'être un obstacle individuel puisque les femmes peuvent elle-même manquer de confiance. Le manque de femmes dans d'autres sphères de décision est aussi le manque de femmes en diplomatie, car .Pour que les femmes puissent accéder à des postes de décisions dans la diplomatie, et autres institutions clés, elles doivent d'abord éliminer les obstacles dans ces autres domaines pour pouvoir avoir un impact significatif sur d'autres institutions clés car les femmes manquent d'égalités dans d'autres domaines. Nous affirmons sans doute avec cette déclaration de Pékin que *«les inégalités dans l'espace public peuvent souvent commencer par des attitudes et pratiques discriminatoires de pouvoirs inégaux entre les femmes et les hommes au sein de la famille»*¹⁹⁴.

¹⁹³ Idem p.29

¹⁹⁴ [Http :/www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E) pdf consulté le 23 octobre 2023 à 11h

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Comme solution, les décideurs peuvent essayer de tout faire pour aider les femmes à dépasser les barrières à l'entrée du monde diplomatique en attirant davantage les femmes vers les affectations diplomatiques, en comblant le déficit de l'éducation et du leadership féminin et les femmes devraient lutter contre la faible solidarité entre elles et l'adhésion lacunaire a des objectifs pouvant les réunir au-delà de leur différence.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail de recherche consistait à analyser s'il y a eu évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie. Nous pouvons conclure en affirmant que l'entrée des femmes dans le monde diplomatique s'est révélée longue et difficile. Les obstacles et les stéréotypes persistent, que ce soit au plan international ou national. Nous l'avons déjà identifié : L'image traditionnelle des rôles de femme et d'homme est toujours présente. : « *La diplomatie est un métier d'homme* ». Le fait qu'il y a moins de femmes que d'hommes dans un certain nombre de lieux de pouvoir est dû à certains stéréotypes, c'est donc « *une construction sociale* ». Une femme c'est quelqu'un qui n'a pas choisi son genre en naissant.

Les femmes ne sont pas réservées à certains milieux, à tout ce qui est en relation avec le social, elles ne sont pas protectrices par nature. C'est une « *représentation sociale* » et les hommes ne sont pas par nature mieux repérés dans l'espace. Il faut déconstruire ce stéréotype. Une femme, dans une position de pouvoir est capable de gérer sa vie professionnelle et sa vie privée. Il faut surement faire plus de sacrifices et plus de travail, mais la détermination peut réaliser des rêves qu'on croyait impossibles. Même si les législations et les mécanismes pour l'égalité existent, ils ne suffisent pas à changer la situation engendrée par la persistance de mentalités traditionnelles. La sous-représentation des femmes dans la carrière diplomatique burundais au niveau le plus élevé est flagrante. Les postes les plus élevés sont en majorité occupés par des hommes. Les femmes sont peu visibles dans le monde diplomatique burundais.

L'intégration de la dimension de genre dans la diplomatie ne peut être séparée de l'intégration de la dimension de genre dans le cadre plus large de la société dans son ensemble. La conscience de genre de la part des politiciens et des décideurs est indispensable parce que ce sont eux qui doivent créer les paramètres juridiques à travers lesquels une politique de genre correcte peut se développer. Mais un ensemble de lois ne suffit pas. Il doit également y avoir une volonté politique solide, non seulement pour créer ce cadre juridique, mais aussi pour mettre véritablement en pratique l'intégration de la dimension de genre. En d'autres termes, les États ne doivent pas se contenter de préconiser des lois sans les mettre en pratique. Les États doivent s'assurer que le cadre juridique n'est pas seulement sur le papier mais qu'il met également en pratique l'intégration de la dimension de genre.

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Si notre travail tire à sa fin, nous ne prétendons pas avoir menée notre étude de la manière la plus parfaite. La manière que nous l'avons abordée étant un peu complexe, vaste, et, en évolution, nous n'avons fait que donner notre humble contribution à la mise en clair de certains aspects de la faible représentativité féminine à la diplomatie de la république du burundi. Pour vérifier nos hypothèses, nous avons essayé de récolter des données sur terrain selon la méthode qualitative. Nous les avons ensuite présentées, les analysées et les interprétées. Nous avons constaté que, d'une manière générale, les barrières à l'entrée des femmes en diplomatie burundaise lui sont tant intenses qu'extenses.

Selon les différentes données récoltées aux questions que nous avons posées à nos enquêtés, le manque de moyens matériels, le bas niveau de formation, la discrimination de la femme, constituent les principaux obstacles à l'entrée des femmes en diplomatie. Nous avons pu remarquer que la femme en général, serait en quelque sorte prédisposée, suite à l'éducation reçue, à se déconsidérer et à se courber face à l'homme. Nous avons pu constater qu'une certaine mentalité traditionnelle les empêche ou du moins freine leur volonté dans de telle ou telle autre activité professionnelle. En outre, le manque de formation trouve son point de départ dans la scolarisation qui oriente les individus dans des catégories professionnelles très diversifiées. C'est ainsi que les femmes burundaises apparaissent très rarement dans la catégories à haute responsabilités.

Bref, compte tenu de tous ces obstacles, les femmes burundaises devraient analyser toutes les structures, surtout patriarcales qui les exploitent afin de pouvoir les combattre avec plus d'efficacité. Enfin, l'insuffisance ou l'inégale répartition des tâches ménagères ne permettent pas aux femmes de s'intégrer pleinement au processus de participation tant politique que diplomatique et ceci à la base de nombreuses absences à tant bien d'activités tant politiques que diplomatiques voire économiques pour consacrer aux activités purement familiales.

Malgré les engagements au niveau mondial et au burundi, et à la lumière de la multitude de mécanismes en place pour promouvoir la participation des femmes dans les postes publics, le nombre de femmes, en politique étrangère burundaise reste minime. La participation limitée des femmes à la diplomatie burundaise peut être attribuée à d'innombrables facteurs, mais en s'attaquant à ces obstacles, l'étude constate que l'absence de critères de sélection normalisés dans la nomination des diplomates burundais est un facteur explicatif essentiel. Cet aspect est important pour voir la place des femmes dans la diplomatie d'autres pays ou d'organisations

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

internationales. Une telle sous-représentation ou participation limitée des femmes nécessite systématiquement une enquête sur ses causes.

La littérature sur la diplomatie n'aborde pas en profondeur les questions liées au sexe du diplomate, mais l'accent est davantage mis sur ses compétences, son influence et sa base de connaissances.

La République du Burundi a réalisé des réelles avancées en matière de promotion de l'égalité homme-femme. Cependant, les femmes souffrent d'une sous-représentativité chronique dans le secteur diplomatique et particulièrement sur les postes et missions extérieurs (ambassades et services consulaires). Ces postes sont des postes d'emploi caractérisés par la domination masculine, s'agissant surtout des hauts cadres. Toutefois, les femmes sont sensiblement mieux représentées dans l'administration centrale en charge de la diplomatie et des affaires étrangères que sur les postes relevant des services extérieurs du ministère des affaires étrangères largement occupés par un personnel masculin. Au-delà des contraintes attachées à l'exercice de ces postes, la masculinité des postes diplomatiques peut s'expliquer par la gestion des affectations des primo-arrivants. Ainsi nous pouvons donner quelques suggestions aux femmes en général, aux hommes et au gouvernement en particulier.

Suggestions :

La sous-représentativité de la femme dans le secteur diplomatique burundais étant largement de nature institutionnelle, nous proposerons les actions suivantes au gouvernement :

- Accompagner le ministère pour favoriser une affection féminine sur les postes diplomatiques et consulaires quitte à instituer un système incitatif ou un système de quota comme cela a été fait dans d'autres secteurs.
- Etudier sur la situation des familles des diplomates pour identifier les obstacles et solutions afin que la famille ne soit plus un motif discriminant pour les femmes.
- Envisager des campagnes de promotion auprès des jeunes notamment universitaires dans le choix d'une carrière de diplomate.
- Accompagner les législations et les politiques en matière d'égalité par la mise en place de stratégies d'approche intégrée de l'égalité : mettre en place des mesures de promotion des femmes au niveau le plus élevé afin d'accroître leur visibilité.
- Installer des unités ou des personnes chargées du développement de l'approche intégrée de l'égalité dans le ministère des affaires étrangères, mais qui soient d'un niveau suffisamment

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

élevé pour avoir une réelle influence. L'approche intégrée doit être considérée comme une priorité.

Nous proposons une révision quant aux critères déterminants pour être désigné ambassadeur.

Aux femmes, nous leur suggérerons de :

- Dépasser l'idée aussi vieille que le Burundi, selon laquelle la femme n'est pas faite pour la politique. A la veille du vingt unième siècle, où seule la complémentarité est une source sûre de progrès, les femmes devraient participer davantage aux activités politiques et diplomatiques du pays.
- Développer les actions de sensibilisation afin de modifier l'image traditionnelle des femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes
- Pour ce qui est du développement de la solidarité, il serait important de mettre en place des réseaux de femmes diplomates qui permettraient la diffusion d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.
- Mettre en place des mesures concrètes, comme des mesures permettant d'améliorer la vie familiale.

Pour les hommes

- L'intervention des hommes dans des travaux ménagers,
- La mise en place des garderies d'enfants afin que la femme puisse participer activement aux postes de prises de décisions dans tous les domaines.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux

- Aron J.P, Aries P., et al., Le fait féminin. Paris Fayart, 1978
- Ballorain R., Le nouveau féminisme américain, Paris, Danoel, 1972
- Bayart J.F, L'illusion identitaire, Fayard, octobre,1996
- Borcele G., Métier au féminin. Pour une égalité des chances, Paris, UNESCO, 1985
- Bataille P., et Gaspard F., Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent, Paris, Edition La découverte 1999
- Bisiliat J., et Fieloux M., Femme du tiers-monde, Paris le Seycomore,1983
- Burdeau G., Traité de science politique, Tome III, La dynamique politique, Paris, LGDJ,1982
- Charzat G., Femmes, violence, pouvoir, Paris, Jean Claude Siméon ,1978
- Crozier M., On ne change pas la société par décret, Paris, Edition Grasset et Fasquelle, Paris, Armand colin,1979
- Easton D., *Analyse du système politique*, Paris, Armand colin,1974.
- Grawitz et Leca, Traité de sciences politiques, Paris, PUF, Vol.3,1985
- Grawitz M. et Pento R., *Méthodes des sciences sociales*, 4^{eme} Edition, Paris, Dalloz, 1971, Page 289
- Declerck M., L'éducation et les villageois. De l'éducation a l, alphabétisation, Paris, Harmattan,1984
- Delauwe et al., La femme dans la société, son image, dans les différents milieux sociaux, Paris, C.N.R.S,1967
- Deville A., Paye O., Les femmes et le droit, Construction idéologique et pratiques sociales, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint-Louis,1999
- Fouque A. Etats généraux des Femmes. Paris, Des Femmes,1990
- José M et Henry P. Les droits des femmes. Paris PUF,1996
- Kierkegards, S., L'existence, Paris, PUF,1972,
- Mendras H., *Eléments de Sociologie*, Paris, Armand Colin.
- Wangari E., Implication pour le développement, *in le rôle de la femme dans les sociétés pastorales et agro-pastorale dans le domaine de l'amélioration des terres arides et semi-arides de l'Afrique subsaharienne*, Dakar,1996, p.56

II. Mémoires et thèses

- ❖ Bandira B., L'évolution de la polygamie sous l'administration belge au Burundi, 1931-1960, mémoire, UCL, 1971
- ❖ Barampenda G., Contribution à l'étude du problème de l'alphabétisation des adultes en milieu rural, cas de la colline Munini en commune et province de Bururi, mémoire, U.B, Bujumbura, septembre 1986
- ❖ Gatungane G, Femme et mariage en droit traditionnel burundais. L'émancipation de la femme burundaise par l'approfondissement des valeurs de civilisation nationale, Thèse, Louvain, UCL, 1982
- ❖ Masunzu M. Emancipation de la femme au Burundi, 1962-1982, mémoire UB, Bujumbura 1986
- ❖ Mworoha E., Peuples et Rois de l'Afrique des grands lacs, Dakar, Abidjan, N.E.A, 1977
- ❖ Ndayishimiye C., La femme dans la société du Burundi colonial et le changement culturel qui l'affecte ,1924-1985, Mémoire U.B, 1985.
- ❖ Ndayiragije D., Le rôle de la femme burundaise dans le processus de Développement socio-économique depuis l'accession du Burundi à l'indépendance, mémoire U.B, Bujumbura ,2000
- ❖ Ndikuriyo P., Les attitudes de la femme paysanne face à l'émancipation féminine, mémoire UB, Bujumbura, Juin, 1983
- ❖ Nkurunziza M., Contribution du MASPF à l'épanouissement de la femme burundaise, mémoire, Bujumbura, U.B, FLSH, 2003
- ❖ Nininahazwe A., La participation de la femme burundaise à la vie politique, du début du XXe siècle à la fin 1987
- ❖ Nibaruta R., Les handicaps à l'intégration de la femme burundaise au processus de développement socio-politique de son pays, mémoire, Bujumbura, U.B, 1993
- ❖ Zirikunama Ch., L'enseignement des filles au Burundi de la décolonisation belge à la troisième république, mémoire U.B, Bujumbura, mars, 2000
- ❖ Nkurunziza M. Contribution du MASPF à l'épanouissement de la femme burundaise, 1983-2002, Bujumbura, mémoire U.B, 2003

III. Articles et revues et rapports

- Bandira B., « La place de la femme dans la société burundaise traditionnelle » in A.C.A., no3,1975
- Barzach M., « La reconnaissance des femmes en politique » in FOUQUE, A., Etats généraux des femmes, Paris, des Femmes,1990,
- CENI, Rapport général sur le processus électoral de 2010
- Gahama A., « Le rôle de la reine-mère, in Au cœur de l'Afrique, no3,1985
- Georg O. Femmes Africaines et politique : les colonisés au féminin en Afrique Occidentale, in Clio, no 6,1997
- Gautier-Leucoud., « La démocratie au Sénégal » in Afrique contemporaine » no 133, Paris, Documentation africaine,1985.
- Haut conseil de l'égalité entre les hommes et les femmes, La diplomatie, d'un slogan mobilisateur a une véritable dynamique du changement ? Rapport no 2020- 09-22, DIPLO - 44, paris, publié le 4 novembre 2020.
- Hicuburundi P., « La Femme au Burundi » in, Au cœur de l'Afrique no4, Bujumbura,
- Houdebine-Graveau, A.M., Des femmes et leurs noms, » in Présence francophone no45,1994
- Nibigira C., « Les femmes dans le développement de l'économie urbaine, in, Bujumbura centenaire,1897-1997. Croissance et Défis, Paris, Harmattan, 2002
- Niyorugira P.C., « imvyino, Expression de la condition de la femme » in QVS, no 10, Bujumbura,1970 Care International : "Etude sur les impacts des revenus du café sur la sécurité des conditions de vie des ménages au Burundi", mars 2007
- Sebudandi C. : « Pratiques et coutumes discriminatoires à l'égard de la femme au Burundi », Dushirehamwe, décembre 2007. 51 Voir notamment le « Rapport sur les femmes en Afrique 2009 », Commission économique pour l'Afrique, novembre 2009.
- International Alert ; Participation politique et renforcement du pouvoir économique des femmes dans les pays sortant d'un conflit Leçons de la région des Grands Lacs en Afrique ; Juillet 2012 ;

IV. Livres électroniques

- ❖ Enloe, Cynthia (1990). Bananes, plages et bases : Donner un sens féministe à la politique internationale. Californie : presse de l'Université de Californie.
- ❖ Enloé, Cynthia (2000). Manœuvres : la politique internationale de militarisation de la vie des femmes. Berkeley : Presse de l'Université de Californie.
- ❖ Enloé, Cynthia (2004). The Curious Féministe: Sachin for Women in the New Age of Empire London: University of California Press.
- ❖ Garner, Karen. (2013). Façonner l'agenda mondial d'une femme. Manchester : Presse universitaire de Manchester.
- ❖ George, Alexander L., Andrew Bennett (2005). Études de cas et développement théorique en sciences sociales. Cambridge : Presse du MIT.
- ❖ Goldstein, Joshua S. (2001). Guerre et genre : comment le genre valorise le monde et vice versa : Cambridge University Press.
- ❖ Gore-Booth, L. (1979). Guide de Satow sur la pratique diplomatique. Londres et New York : Longman.
- ❖ Grant, Newland (1991). Les sources des préjugés sexistes dans la théorie des relations internationales. Genre et relations internationales édité par Rebecca Grant et Kathleen Newland. Presse universitaire de l'Indiana
- ❖ Henri, Kissinger, A., *Le chemin de la paix*, Ed. Dembel, Bruxelles, 1972.
- ❖ Karin Aggestam, Ann E. Towns (2018). Diplomatie de genre et négociation internationale : Palgrave Macmillan
- ❖ NELA TASKOVSKA, Why Diplomacy needs to be more feminist: The Creator of a new approach to political Mediation », (order No. 1537063, Roosevelt university, 2013) p. 2. Extrait de [https://search-proquestcom.ezproxy.bond.ed.au/docview/1356784333 ? accountid=26503](https://search-proquestcom.ezproxy.bond.ed.au/docview/1356784333?accountid=26503).

V. Site internet

1. Site web [http //www.un-instraw-gains.org](http://www.un-instraw-gains.org) consulté le 2/9/2023 à 14h39 min
2. <https://www.un.org/french/womenwhatch/followup/Beijing5/index.html>, consulté le 15 juin 2023 à 11h 45 minutes.
3. https://www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Instraw.pdf, 15 juin 2023, consulté à 11h 45 minutes

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

3. ([Http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/tontine.php](http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/tontine.php))
4. <http://genre.francophonie.org/spip.phparticle84>, consulté le 20 avril 2012. 62 SCOTT, J., Op. Cita., p. 141.
5. <https://fr.wikipedia.org/wiki/diplôma>. Consulté le 19 septembre 2023 à 8h 45 minute
6. https://fr.wikipedia.org/wiki/acte_juridique
[http://fr.Wikipédia.Org/wiki/Henri Kissinger](http://fr.Wikipédia.Org/wiki/Henri_Kissinger) consulté le 19 septembre 2023
7. <https://search-proquestcom.ezproxy.bond.ed.au/docview/1356784333?accountid=26503>.
8. Scott J., « Genre : *Une catégorie utile d'analyse historique*. » In Cahiers du GRIF, N° 37-38, 1988. Le Genre de l'histoire, p. 126.
9. http://www.univ-paris1.fr/uploads/media/CGD1_Scott.pdf, consulté le 20 juin 2023
10. AIF, Egalité des sexes et développement, concepts et terminologies, p.47.
<http://genre.francophonie.org/spip.phparticle84>, consulté le 20 avril 2012. 62 SCOTT, J., Op. Cita., p. 141.
11. Scott J., « Genre : *Une catégorie utile d'analyse historique*. » In Cahiers du GRIF, N° 37-38, 1988. Le Genre de l'histoire, p. 126. 11 10.
12. http://www.univ-Paris.fr_Scott.pdf, consulté le 20 juillet 2023 à 17h10min.

VI. Codes, Textes Législatifs et Règlementaires

1. Loi no 1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la constitution de la république du Burundi, in, B.O.B no 3/2005, pp1-33
2. Code de droit international des droits de l'homme, 3eme Edition, BYUYLANT, Bruxelles, 2005, 851 pp
3. constitution de la république du Burundi du 7 juin 2018
4. Code de personne et de famille

VII. Instruments Internationaux de Protection des Droits de l'homme

1. Charte africaine des droits de l'homme adoptée à Nairobi a la 18 Emme session de la conférence des chefs d'états et des gouvernements de l'organisation de l'unité Africaine.
2. Convention interaméricaine de droits de l'homme pacte de San Josée le 22 novembre 1969
3. Convention Européenne des droits de l'homme convention de sauvegardées droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950
4. Convention sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination a l'égard des femmes du 18 décembre 1979
5. Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée à Paris et promulguée par l'assemblée générale des nations unies dans sa résolution 217 III le 10 décembre 1948
6. Déclaration des Nations-Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, du 18 décembre 1948
7. Pacte international relatif aux droits civils et politiques adoptée en 1955 à New-York par l'assemblée Générale des Nations –Unies dans sa résolution 2200, le 10 décembre 1966
8. Protocole a la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme, adoptée par la 2eme session ordinaire de la conférence de l'union MAPUTO, le 11 juillet 2003.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien

1. Que peut-on dire de la place occupée par la femme burundaise actuellement dans la vie politique et diplomatique ?
2. Le statut inférieur jadis accordée à la femme burundaise constitue –t-il un frein à la participation aux instances de prises de décision ?
3. Quelles sont les actions politiques menées par la burundaise en vue de sa promotion politique ?
4. Quels sont les problèmes rencontrés dans la réalisation de leurs objectifs ?
5. Est-ce que les problèmes rencontrés par les femmes sur le plan politique seront-ils les mêmes que ceux rencontrés par les femmes sur le plan diplomatique ?
6. Quel a été le rôle du gouvernement pour favoriser la participation politique et diplomatique des femmes burundaises ?
7. Qu'est ce qui a poussé les femmes à former des groupements ?
8. L'adhésion des femmes aux différentes associations féminines et e aux partis politiques aurait il eut des effets significatifs ?
9. Les femmes, auraient été satisfaites des d résultats des actions gouvernementales ?
10. Quelles sont les perspectives d'avenir pour palier a ces défis en vue d'améliorer la position occupée par la femme ?

Annexe 2 : Liste des enquêtés

1. NIYONKURU Edyte : Enseignante
2. BUKURU. Donatien : Enseignant
3. NIHORIMBERE Claudine : Etudiante
4. NIYONGERE Éric : Post-Etudiant
5. KWIZERA. Evelyne : Etudiante
6. HABONIMANA Eliane. : Etudiante
7. NIYUHIRE Jacqueline : post-étudiante
8. NDAYISHIMIYE Gérard. : Etudiant
9. ITERITEKA Aimé : Etudiant
10. NIYUKURI Leonidas : Etudiant
11. NIYONGERE J.de Dieu : étudiant
12. NIYONYISHU Bénigne : Etudiante
13. MANARIYO Anaclet : Enseignant
14. NDAGIJIMANA Oracle : Etudiant
15. NIYORUKUNDO Sandrine Etudiante
16. NIZIGIYIMANA Claudine. Etudiante
17. NIHORIMBERE Edouard : enseignant
18. NZIGAMASABO Philippe : Etudiant
19. NTAHIRAJA BUCUMI : Adelin étudiant
20. N.C Anonymat : personnel du MAECD
- 21 N.G Anonymat : personnel du MAECD
- 22 BUTOYI. JEANNE : Personnel du MAECD
23. Felix NDAYIZEYE : personnel du MAECD
24. Directeur général du MAECD chargé de l'administration
- 25 Directrice des Ressources humaines du MAECD

Annexe 3 : Liste des ministres des affaires étrangères de la république du Burundi depuis 1962

1962-1963 : Mr Lorgio NIMUBONA
1964-1965 : Mr Joseph MBAZUMUTIMA
1965-1966 : Mr Marc MANIRAKIZA
1966-1967 : Mr Pie MASUMBUKO
1967-1967 : Mr Pie MASUMBUKO
1967-1967 : Mr Michel MICOMBERO
1967-1969 : Mr Lazare NTAWURISHIRA
1969-1971 : Mr Libère NDABAKWAJE
1971-1974 : Mr Arthemon SIMBANANIYE
1974-1975 : Mr Gilles BIMAZUBUTE
1975-1976 : Mr Melchior BWAKIRA
1976-1978 : Mr Albert MUGANGA
1978-1982 : Mr Edouard NZAMBIMANA
1982-1986 : Mr Laurent NZEYIMANA
1987-1992 : Mr Cyprien MBONIMPA
1992-1993 : Mr libère BARARUNYERETSE
1993-1995 : Mr Jean Marie NGENDAHOYO
1995-1996 : Mr Venant BAKEVYUMUSAYA
1996-1998: : Mr Luc RUKINGAMA
1998-2001 : Mr Severin NTAHOMVUKIYE
2001-2005 : Mr Therence SINUNGURUZA
2005-2009 : Madame Antoinette BATUMUBWIRA
2009-2011 : Mr Augustin NSANZE
2011-2015 : Mr Laurent KAVAKURE
2015-2018 : Alain Aimé NYAMITWE
2018-2020 : Mr Ezéchiel NIBIGIRA
Depuis 2020 jusqu' actuellement décembre 2023
Mr Albert SHINGIRO

Annexe 4 : Exemples typiques des femmes et hommes nommés dans différentes ambassades à partir du mois de novembre 2010

Noms et prénoms	postes	ambassades
Vestine NAHIMANA	2 ^e conseiller	Addis- abbeba
Emmanuel NDABISHURIYE	2 ^e conseiller	New York
Joseph NTAKAMURENGA	2 ^e conseiller	New York
oLeonard MINANI	1 ^{er} conseiller	Genève
Espérance UWIMANA	2 ^e conseiller	Genève
Gaudance SINDAYIGAYA	1 ^{er} conseiller	Washington
Joël NKURABAGAYA	2 ^e conseiller	Washington
Alexis NTAKEKARUTIMANA	1 ^{er} secrétaire	Washington
Elysée NIMPAGARITSE	1 ^{er} conseiller	Kampala
Isidore NTIRAMPEBA	2 ^e conseiller	Kampala
Jean nepomuscène SEBUHINJA	1 ^{er} secrétaire	Kampala
Malachie Rachid NIRAGIRA	1 ^{er} conseiller	Tripoli
Spéciose NZEYIMANA	1 ^{er} conseiller	Paris
Adelin NIMBONA	1 ^{er} conseiller	Pékin
Liberates BANGUZA	1 ^{er} conseiller	Berlin
Levi RUKUNDO	1 ^{er} conseiller	Moscou
Erenest NIYOKINDI	1 ^{er} conseiller	Dar es Salam
Elisabeth MUGIRASONI	1 ^{er} conseiller	Dar es Salam
André MASUMBUKO	1 ^{er} conseiller	Dar es Salam
Epimeni BAPFINDA	1 ^{er} conseiller	New Dehli
Emery Landry NYANDWI	2 ^e conseiller	New Dehli
Maxime NSENGIYUMVA	1 ^{er} secrétaire	New Dehli
Alexis BIZIMUNGU	2 ^e conseiller	Bruxelles
Ferdinand NIYONGABO	1 ^{er} secrétaire	Bruxelles
Mathias HARARUNGARAWA	2 ^e conseiller	Caire
NKURUNZIZA	2 ^e conseiller	Kinshasa

Annexe 5 : Listes des ambassadeurs burundais accrédités à l'étranger de 2010-2018

« Analyse de l'évolution de la participation de la femme burundaise dans la diplomatie : cas des ambassades burundaises de 2005-2015 »

Noms et prénoms	Ambassades
Mr Ambassadeur Edouard NDUWIMANA	Abuja
Ambassadeur Willy NYAMITWE	Addis abeba
Ambassadeur NTEZIMBERE Omer	Caire
Ambassadrice Léontine NZEYIMANA	Dar es Salam
General de brigade ambassadeur Jules NDIHOKUBWAYO	Kampala
Ambassadeur Mwamba NTIRANTEBA	Kinshasa
Mme Ambassadrice Evelyne BUTOYI	Lusaka
Ambassadrice Evelyne HABONIMANA	Nairobi
Ambassadeur BUKURU Alexis	Pretoria
Ambassadeur Nestor BANKUMUKUNZI	Rabat
Ambassadrice Elisabeth MUGIRASONI	Algérie
Ambassadrice Annonciate SENDAZIRASA	Berlin
Ambassadeur Thérance NTAHIRAJA	Bruxelles
Ambassadeur Epimeni BAPFINDA	Londres
Général major NKURUNZIZA	Moscou
Ambassadeur Isaïe KUBWAYO	Paris
Ambassadeur Ernest NDARISHINZE	Rome
Ambassadeur Didace NTUREKA	Ankara
Ambassadrice Elisa NKERABIRORI	Genève
Ambassadeur aloys BIZINDAVYI	New Dehli
A. Général major telesphore NIMBONA	Pékin
Ambassadeur NAHAYO Jacques	Riyad
Ambassadeur Isidore NTIRAMPEBA	Doha
Ambassadeur Zephyrin MANIRATANGA	New York
Ambassadeur jean Bosco BAREGE	Washington